

FEMMES ET POUVOIR

(XIX^e-XX^e siècles)

Actes du colloque organisé

sous le haut patronage de Christian Poncelet, Président du Sénat,

en partenariat avec le Comité d'histoire parlementaire et politique

le 8 mars 2004



PARIS, PALAIS DU LUXEMBOURG

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. CHRISTIAN PONCELET, PRÉSIDENT DU SÉNAT

Notre rencontre d'aujourd'hui, en cette date symbolique du 8 mars, journée internationale des femmes, devrait constituer une étape importante sur le long et difficile parcours de la reconnaissance du rôle des femmes dans la société et de la promotion de l'égalité professionnelle.

Elle se veut d'abord une journée rétrospective, placée doublement sous le signe de l'Histoire. Organisée à l'initiative d'une association d'historiens, le Comité d'Histoire Parlementaire et Politique que je salue, cette journée entend faire le lien entre l'« actualité du passé » et l'« historicité du présent ». Elle est placée aussi sous les auspices de George Sand, qui fréquenta le Palais du Luxembourg pendant la révolution de 1848, et dont nous célébrons cette année le bicentenaire. C'est en même temps et surtout une réunion d'actualité, puisqu'elle rassemble des acteurs de différentes institutions politiques et de l'Université, en présence de la ministre déléguée à la Parité et à l'Égalité professionnelle, qui va donc nous rejoindre ce soir.

Son originalité, cependant, tient à ce qu'elle n'est plus une réunion de conquête de la place des femmes dans la vie politique : le programme montre avec abondance que cette conquête est déjà bien entamée. Elle est un moment de réflexion sur la manière dont les femmes ont commencé à changer la politique. C'est aussi une occasion de réfléchir sur la meilleure façon de poursuivre dans la voie que nous avons choisie ensemble.

Force est de constater en effet que la révision constitutionnelle sur la parité votée, je le rappelle, dans le texte du Sénat a joué un rôle d'accélération considérable dans cette affirmation de la place de la femme. Le collège électoral du Sénat, par exemple, compte désormais plus d'un tiers de femmes. Ce mouvement devrait très sensiblement s'accroître grâce aux élections régionales dont la règle, je le rappelle, a été modifiée l'année dernière dans un sens permettant une meilleure application de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Je sais que ce mouvement reste à confirmer au niveau de la composition des assemblées parlementaires. L'Assemblée nationale et le Sénat sont à cet égard dans la même situation. Elles ne laissent encore qu'une part trop faible aux députées et aux sénatrices. Je puis cependant sans grand risque vous annoncer que, en dépit des réserves qu'avait pu susciter la réforme du scrutin sénatorial en 2003 sur ce point, les réserves qu'avait très bien su combattre Mme Gisèle Gautier, présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat, le renouvellement partiel de septembre prochain marquera un nouveau progrès. Il montrera que, sur ce terrain-là aussi, le Sénat sait prendre l'initiative.

Je suis donc particulièrement reconnaissant au Comité d'Histoire Parlementaire et Politique, avec lequel nous avons engagé un partenariat, d'avoir choisi le Sénat pour cette manifestation. Je suis à la fois heureux et honoré d'accueillir ici des personnalités aussi prestigieuses, qu'une vie politique et gouvernementale déjà longue m'a permis de rencontrer et d'apprécier. Parmi elles, certaines sont des symboles Mme Veil, Mme Cresson, et bien d'autres. Beaucoup oeuvrent au sein de notre Assemblée, qui s'honore par exemple d'accueillir un certain nombre d'anciennes ministres de gouvernements qui n'étaient pas toujours d'accord avec le Sénat. Je n'aurais garde d'oublier mon compagnon, Lucien Neuwirth qui, après avoir joué le rôle que l'on sait dans la Libération de la France, demeure pour les Françaises un symbole de la libération de la femme.

Croyez bien que, comme beaucoup de colloques que nous accueillons, les propos qui seront tenus ici serviront dans les débats à venir au sein du Sénat lui-même. Je suis sûr que Mme Gisèle Gautier et ses collègues s'en feront les porte-parole dynamiques et convaincants. Accueillir des manifestations telles que la vôtre est une manière délibérée du Sénat d'associer les représentants de la société à l'oeuvre législative. C'est une façon aussi de démontrer, s'il en était besoin, l'esprit d'ouverture et de débat qui est celui de notre Assemblée.

INTERVENTION DE MME GISÈLE GAUTIER, PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AU DROIT DES FEMMES DU SÉNAT

Permettez-moi d'abord, en préambule, de rendre hommage à la première secrétaire d'État chargée de la condition féminine. À mon sens, le testament de Françoise Giroud aux femmes politiques, c'est la notion de lucidité. Et le corollaire de cette lucidité, c'est la capacité à aller à l'essentiel.

Pour tenter de reprendre cette tradition, je ferai plusieurs remarques, pour aborder frontalement les aspects les plus sensibles du sujet qui nous réunit aujourd'hui à ce colloque « Femmes et pouvoir ».

En premier lieu, depuis plus de vingt ans la France s'est décentralisée, et les responsabilités locales ont fourni aux femmes une occasion de prouver concrètement leurs capacités. Il faut souligner que les électeurs, au niveau local, font bien la différence entre les clichés et les résultats tangibles. J'ai lu dernièrement une interview de Mme Edith Cresson sur ce thème, et je dirai moi aussi qu'à certains moments, le réconfort est la manifestation directe de la

confiance du citoyen, sans l'intermédiation des partis ou de certains organes de presse. Je crois ainsi que la dimension locale introduit une nouvelle donne dans les relations entre les femmes et le pouvoir.

En dehors de cette évolution vers la décentralisation, qui s'est accentuée à partir des années 80, sommes-nous loin ou proches des débats des années 70 ? On affirme que les mentalités ont changé, ont évolué lentement. J'avoue pour ma part que je ne trouve pas cela toujours évident. L'idée, par exemple, de demander à son mari l'autorisation de travailler paraît incongrue à une jeune femme aujourd'hui. Et pourtant cette tutelle civique qui nous paraît d'un autre âge n'a été abolie qu'en 1965, c'est-à-dire il y a tout juste quarante ans. C'était hier. Il faut le rappeler, je crois. La libéralisation du droit de la famille et du statut civil de la femme a été prolongée par la montée des taux d'activité des femmes dans le monde du travail : entre 25 et 49 ans, 80 % des femmes travaillent aujourd'hui. Les économistes s'accordent à reconnaître que la motivation au travail des femmes a contribué à la mutation de ces dernières décennies.

Du point de vue du capital humain, on peut également observer que les femmes sont aujourd'hui plus diplômées que les hommes on l'entend sur tous les médias, sur toutes les radios, les filles poursuivent leurs études plus longtemps que les garçons, tout en redoublant plus rarement. Il y a aujourd'hui 120 filles pour 100 garçons dans l'enseignement supérieur.

Par rapport à ces évolutions extrêmement rapides de la société civile, on peut se demander si une certaine forme de retard, ou plutôt de tutelle, sur les femmes n'a pas perduré dans les familles politiques. Au préalable, il faut constater l'ampleur du chemin parcouru, même si on trouve ce chemin à parcourir lent. Je me contenterai de citer quelques exemples.

À la Libération, les femmes ont obtenu le droit de vote dans un contexte où un certain nombre de clichés étaient monnaie courante. Permettez-moi de mentionner les travaux d'une historienne qui a analysé le contenu de la presse lyonnaise de la Libération. Il s'agit de Mme Sophie Mannino. « Elles ne comprennent rien », écrivait-on, « aux procédures démocratiques. Elles votent soit contre le candidat, leur mari, soit contre leur mari ou le flirt du moment, pour le blond, pour le brun ou pour le barbu. » Aujourd'hui, cette forme de dérision du suffrage féminin n'est heureusement, je crois, guère de mise.

S'agissant des indicateurs de la place des femmes en politique, je ne vous abreuverai pas de chiffres sur la proportion des femmes au gouvernement dans les assemblées élues ou au sein des exécutifs locaux. Une grande première : nous avons une femme ministre de la Défense. Ainsi, les femmes ministres ou secrétaires d'État occupent généralement, si on veut bien regarder dans le rétroviseur, des postes qui « naturellement » concernent le ministère des Affaires sociales, le ministère de la Santé, le ministère de la Protection de l'enfance... Dans le monde économique, les femmes doivent faire leurs preuves plus intensément que les hommes pour occuper les postes à responsabilités. Les fonctions qu'elles exercent ont trait généralement à la gestion des ressources humaines. On retrouve ce schéma classique un peu partout, et aussi à la communication, alors que beaucoup de postes, que je qualifierai de stratégiques, sont évidemment occupés par des hommes.

À mon sens, une idée intéressante à prendre en compte est la notion de ce qu'on appelle la « masse critique » de femmes qui permet de donner un sens à la notion de parité. On évoque généralement le chiffre de 30 %. Je rappelle qu'en droit des entreprises, l'influence notable sur la gestion et la politique financière d'une société est présumée à partir d'un seuil d'environ 20 %. De ce point de vue, c'est au niveau local que les évolutions paraissent les plus encourageantes. Dans les conseils municipaux, vous le savez, les femmes sont passées de 3,1 % des élus en 1947 à un tiers aujourd'hui, et ce progrès a été continu même si, bien entendu, il s'est accéléré en 2001 avec la législation sur la parité qui a été une très bonne chose. Dans les conseils régionaux également, la place des femmes a rapidement augmenté : de 9 % en 1986, nous sommes passées aujourd'hui à 27 %, un bond tout de même très significatif. Dans les conseils généraux, en revanche, on peut dire sans exagérer que les femmes constituent une sorte d'exception. Leur part était de 0,07 % en 1958 et n'a dépassé le seuil de 5 % qu'en 1990. Aujourd'hui encore, les conseils généraux restent à plus de 90 % masculins je renverse la vapeur, parce que c'est très significatif. Et le tableau devient plus noir si on considère l'exécutif on vient là dans le cœur du sujet, c'est-à-dire là où se trouve le pouvoir. Dans les exécutifs locaux, nous avons 10,9 % seulement des maires qui sont des femmes, et encore, je dirai, dans les milieux ruraux, les petites communes. J'ai été maire pendant vingt ans d'une commune de 17 000 habitants, et je représentais 0,04 % des femmes maires d'une ville de plus de 10 000 ou de 15 000 habitants. Et moins de 6 % de présidentes des établissements publics de coopération, les fameux EPCI à fiscalité propre. J'ajouterai que, en ce qui concerne les présidences de conseils généraux, il n'y a guère de présidences féminines au sein de nos conseils généraux aujourd'hui...

Au niveau national, même schéma : le Parlement demeure masculin à près de 90 % ; l'Assemblée nationale quant à elle compte 12,2 % de femmes, ce qui l'a placée en février 2004, si j'en crois les statistiques qui portaient sur 180 pays, au 63^e rang mondial. C'est mieux certes que l'Inde ou la Grèce, mais beaucoup moins bien que presque tous les grands pays développés. Alors je dirai que ce n'est pas vers le bas qu'il faut regarder, mais plutôt vers le haut. Nous sommes donc mal placés, même si nous sommes 63^e. Quant au Sénat : nous sommes 11,21 % de l'effectif actuel. C'est peu, c'est trop peu parce que ce n'est pas satisfaisant, et la progression réalisée sur le long terme n'a été ni rapide, ni continue. Il y avait 7 % de femmes en juin 1947 au Conseil de la République, mais seulement 2 % en 1958 c'est vraiment la chute libre. En ce qui concerne le Sénat de la Cinquième République, cette aggravation se poursuit jusqu'à un pourcentage de 1,42 % de femmes ! Une remontée durable n'est constatée qu'à partir de 1989, et il faut attendre 1995 pour franchir le seuil des 5 % et plus aujourd'hui.

Avant de trancher dans le vif en introduisant le principe paritaire dans la Constitution, on s'est par exemple demandé si cette semi exclusion des femmes dans notre pays des lieux de pouvoir politique, et plus particulièrement des instances élues, tenait au scrutin majoritaire, traditionnellement dominant en France, alors que le scrutin proportionnel

est de toute évidence plus favorable à la mixité. Eh bien, ce n'est pas une vérité générale absolue. Il suffit de regarder autour de soi, notamment en direction du Royaume-Uni, qui connaît un mode d'élection résolument majoritaire et qui envoie nettement plus de femmes à la Chambre des Communes que nous n'en comptons à l'Assemblée nationale. Un débat long et difficile a ainsi précédé la révision en 1999 de l'article 2 de la Constitution, selon lequel « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats publics et aux fonctions électives ». Cette réforme semblait heurter de front le principe de l'universalisme républicain si ancré dans notre tradition. Mais il a bien fallu se rendre à l'évidence. Les mécanismes de parité dans les élections où ils ont été mis en oeuvre ont été les seuls capables de produire, en termes d'amélioration de la mixité en politique, des résultats véritablement significatifs. En complément, il a été décidé de moduler l'aide publique aux partis politiques en fonction de l'écart constaté entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes présentés dans chaque parti ou groupement à l'occasion des élections législatives. Et là je vais avoir, pardonnez-moi, un propos un peu dur mais qui est réel. Je dirai de façon un peu plus tranchée que c'est quelque part autoriser les partis à payer pour ne pas respecter la parité. Je crois qu'une pénalité financière ne suffit pas, et qu'on autorise ainsi les partis à ne pas observer la parité. Je suis dure, mais je crois que je suis réaliste.

Un autre prolongement de cette réforme constitutionnelle est la création d'une délégation au droit des femmes et à l'égalité des chances des hommes et des femmes dans chacune de nos assemblées. J'ai donc l'honneur de présider la délégation sénatoriale depuis deux ans, et, pour résumer l'esprit de nos travaux, je dirai que notre mission de veille parlementaire se développe de plus en plus et sur tous les fronts : la parité politique, l'égalité professionnelle, le droit de la famille, la mixité (sujet que nous avons choisi cette année, sous l'angle scolaire ou social), la composante culturelle de l'égalité des chances, sans oublier bien sûr la dimension européenne et internationale des questions. Quels sont aujourd'hui les derniers obstacles ? Je commencerai par une certaine vision que je qualifierai de vision paternaliste de la relation entre le pouvoir et les femmes, qui continue ici ou là de moins en moins, mais elle continue à se manifester. Tout d'abord dans nos partis politiques. Leurs états-majors, à quelques exceptions près, sont peu féminisés, leurs comités d'investiture peu enclins à favoriser la mixité des candidats, ce qui impliquerait, il est vrai, de pénaliser les sortants, alors que ceux-ci n'ont pas démérité. Ce langage, je l'ai entendu maintes fois : il n'a pas démérité, donc pourquoi l'évincer ? À mon avis, c'est un vocabulaire qu'on ne peut plus recevoir ni entendre. Un autre problème : les horaires de réunion des formations politiques en soirée, en fin de semaine très souvent rendent singulièrement difficile la montée aux responsabilités des femmes en charge d'enfants, c'est-à-dire de la plupart des femmes entre 25-30 ans et 40-45 ans.

Ces observations nous ramènent à mon sens à un certain archaïsme de l'ensemble de la société française.

L'investissement croissant des femmes dans la vie professionnelle (je ne parle pas, bien sûr, de la vie associative, où il y a longtemps qu'elles sont investies et très présentes) ne s'est guère accompagné d'une redistribution des rôles et d'un meilleur partage des tâches au sein de la famille. Ces données, dont on sait à quel point elles handicapent la carrière professionnelle des femmes, les empêchent dès la trentaine de valoriser leurs diplômes aussi bien que les hommes, handicapent de même leur entrée en politique. On parle beaucoup du partage des tâches domestiques pour regretter que les hommes n'en fassent pas assez. J'ai lu dans je ne sais plus quel communiqué que 70 % des tâches domestiques étaient « réservées » à la femme. Il reste 30 % pour les hommes, c'est peu ! Je crois qu'il va falloir augmenter tout doucement ce partage des tâches domestiques. On souligne moins souvent un certain partage des tâches politiques, qui ont pris chez nos voisins scandinaves, qui ont une longue tradition en matière d'égalité : les femmes s'occupent traditionnellement des affaires sociales ou culturelles. Tout se passe comme si les hommes politiques leur laissent volontiers exercer leurs talents dans cette sphère qui est leur, qui leur est en quelque sorte réservée. Pour les femmes et pour les mères, le thème de la paix est également très mobilisateur. Ici, j'aurais plutôt tendance à m'en réjouir. C'est d'ailleurs un thème de consensus naturel dans les rencontres internationales. J'ai eu l'occasion d'aller, dans le cadre du forum euro-méditerranéen à Madrid, à Athènes, à Amman et dans d'autres pays, avec certaines de mes collègues ici présentes, et je dois dire que, lorsque nous parlons de pacification, de paix, c'est vrai que nous trouvons un consensus, que nous parlons de la même voix. N'oublions jamais que nos démocraties sont fragiles, que l'objectif essentiel de la politique est la résolution pacifique des conflits, des tragédies qui opposent deux vérités. Si la parité doit se résumer à un seul but ultime, ce serait celui-là.

Je conclurai par deux remarques. D'abord, et sans aucunement remettre en cause la raison d'être de notre colloque, j'espère qu'il sera de moins en moins nécessaire à l'avenir de mener des réflexions ou des campagnes pour l'égalité, où les femmes sont considérées en bloc et englobées dans un concept de féminité, comme s'il s'agissait d'une identité quelque peu mystérieuse et cohérente.

Enfin, j'ai récemment lu un témoignage sur le pouvoir des femmes en Scandinavie, qui disait que, malgré une longue tradition d'égalité formelle et de démocratie paritaire, le pouvoir a toujours échappé aux femmes. J'avoue que je ne partage pas complètement ce pessimisme. En réalité, nos démocraties ont quand même changé de nature, et l'exercice du pouvoir également, y compris d'ailleurs dans la cellule familiale. Il faut en tirer les conséquences, et, selon la méthode qui consiste à dire les choses les plus sérieuses en forme de boutade, je choisirai celle-ci parce que je la trouve très belle et très vraie : « la construction de la famille est une chose trop importante pour la laisser aux seules femmes ; la construction de la société est une chose trop grave pour la laisser aux seuls hommes ».

Je suis convaincue, au regard de votre longue et riche expérience, que vous ne pourrez que partager avec moi cette conclusion et ce constat : c'est grâce à une solidarité sans failles que nous arriverons à gravir les marches qui nous mèneront au terme de ce long combat, qui n'est pas inaccessible, qui est celui du partage du pouvoir.

PROPOS POUR UN BICENTENAIRE

MARTINE REID, UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Pour Michelle Perrot

Mon cher ami, c'est une excellente idée que de fêter les grands morts. Ce sont nos saints et nos prophètes, à nous autres, et nous devrions avoir notre calendrier.

Lettre du 10 avril 1864, à Paul Meurice¹(C)

[à propos de la création d'un comité pour la célébration de Shakespeare et de son oeuvre].

Évoquer la figure de George Sand dans le cadre d'un colloque qui porte sur la place des femmes en politique, sur les relations singulières que nouent, qu'ont nouées dans l'histoire « femmes et pouvoir » paraît particulièrement pertinent, et de considérer les raisons qui donnent leur sens à la célébration du bicentenaire de sa naissance. Trois d'entre elles viennent tout de suite à l'esprit : George Sand est un grand écrivain ; elle a pris une part active à la vie et à la pensée politique de son temps ; elle a pris fait et cause pour la condition des femmes.

Ces raisons valent la peine d'être détaillées parce qu'elles sont souvent ignorées, minimisées, voire trahies.

Beaucoup pensent encore que George Sand est un écrivain secondaire (il ne resterait de son oeuvre que quelques romans champêtres tout juste bons à donner en lecture aux enfants) ; certains prétendent qu'elle n'a pas eu de rôle politique véritable, et lui reprochent d'avoir, bien que socialiste, désavoué la Commune en 1871 (ses convictions auraient faibli, ses analyses perdu de leur acuité) ; d'autres enfin que ses positions en matière de féminisme sont beaucoup moins neuves qu'on ne le croit, bien moins radicales aussi que celles d'autres femmes de son époque. Il faut y insister d'entrée de jeu, les prises de position de Sand ne prennent sens et force qu'à partir de la position singulière qu'elle s'est forgée, c'est-à-dire à partir de sa position de « romancier », comme elle aime à le dire, et le dira toujours au masculin²(C). C'est bien l'extrême visibilité qu'elle a acquise en littérature qui lui offre une tribune et un auditoire pour débattre non seulement de problèmes esthétiques mais aussi de questions politiques et féministes. La carrière littéraire de George Sand s'étend de 1832 à sa mort en 1876, soit sur plus de quarante ans. Elle est à bien des égards comparable à celle de Victor Hugo : même rythme de production considérable, même visibilité sociale et politique exceptionnelle, même réseau ample et diversifié de connaissances, de familiers, d'amis en France et à l'étranger avec lesquels on correspond, même sens du « métier » d'écrivain, c'est-à-dire un vif souci des contrats, des bénéfices, de la publicité, du devenir du livre et de la littérature. George Sand est l'auteur de plus de quatre-vingt-dix romans, contes et nouvelles, d'une vingtaine de pièces de théâtre (essentiellement produites sous le Second Empire), de plusieurs textes autobiographiques, dont *Histoire de ma vie* (parue pour la première fois en 1855 en vingt volumes), de nombreux articles, préfaces et comptes rendus et d'une correspondance qui compte plus de vingt mille lettres.

La matière romanesque de Sand est extrêmement variée, son inventivité formelle tout à fait remarquable. Flaubert lui dira à quel point il admire ce « génie narratif ³(C) » qu'elle possède au plus haut degré. Sand a illustré tous les sous-genres existants (romans historique, populaire, sentimental, d'apprentissage, etc.) et manifesté une capacité exceptionnelle d'adaptation des formes romanesques du XVIIIe siècle (le roman épistolaire en particulier). La réelle cohérence de l'oeuvre, de l'oeuvre comme tout, se lit dans l'idéalisme de fond qui habite l'ensemble ; elle se retrouve aussi dans un mélange de convictions socialistes et féministes jamais démenties. On peut affirmer, sans trop simplifier les faits, que si Balzac est réaliste, Sand ne l'est pas. Elle l'est certes dans le détail (ainsi la peinture du Berry dans les célèbres romans champêtres, *La Mare au diable*, *La Petite Fadette*, *François le Champi*, *Les Maîtres sonneurs* - qu'il est naïf de ramener à quelque exercice littéraire puéril et vertueux) mais elle ne l'est pas dans l'objectif poursuivi.

En littérature, Sand expose un problème, et propose une solution. À peu de choses près, et pour faire vite, pour dessiner une sorte de « théorème » applicable au roman sandien dans son ensemble, ou peu s'en faut, le problème est d'ordre sentimental, la solution d'ordre à la fois politique et féministe. Ou encore dans les romans de Sand, les amoureux se reconnaissent au premier coup d'oeil (la matière est toujours sentimentale) mais le mariage n'aura lieu que pour autant qu'ils soient devenus égaux, socialement, financièrement et intellectuellement (ainsi dans *Mauprat*, *Simon* et bien d'autres). La matière romanesque milite à sa manière, au niveau des représentations, pour l'égalité des sexes et des conditions, des individus dans la communauté, la ville ou le village. Cette manière de raconter est assurément utopique : elle présente le monde comme il devrait être et non comme il est. Elle est aussi politique : les personnages y discutent de la vie en société, y pensent le bonheur de la collectivité, et non seulement le leur. Le statut de l'argent, du travail, de la propriété y sont volontiers débattus, en particulier dans quelques romans tels que *Le Péché de M. Antoine*, *Le Meunier d'Angibault*, *Le Compagnon du Tour de France*. Les personnages féminins sont très différents de ceux qui hantent la littérature romantique d'abord, la littérature réaliste ensuite. Chez Sand, les femmes sont instruites, fortes et déterminées. Elles présentent volontiers des caractéristiques masculines, notamment par le caractère et l'éducation, et féminines à la fois. Cette bisexualité (symbolique) est sans doute la seule réponse possible dans le domaine très contraint, très codé des représentations littéraires de l'époque. Il n'empêche : la rupture est là, consommée pour la première fois par la production d'un superbe tissu romanesque qui ne ressemble à aucun autre. Avec George Sand, c'est l'évidence, la littérature a changé de langue, de regard et de représentations.

George Sand politique ? La question ne peut être ramenée à son épisode le plus connu, l'activité de Sand au palais du Luxembourg, au printemps 1848. Dans *Histoire de ma vie*, Sand raconte comment, dès 1835, alors qu'elle songe à se séparer de son mari, elle a fait la connaissance d'un avocat républicain Michel de Bourges qui la « convertit » aux idées socialistes⁴(C). La même année, elle rencontre Pierre Leroux, publiciste saint-simonien puis fondateur d'un groupe socialiste spécifique, et auteur d'un livre qui la marquera profondément, *De l'égalité*. Sand passe de longues heures avec ses amis à comprendre et à interroger cette théorie. Les discussions conduisent bientôt à l'action, une action que Sand, très attentive aux effets d'opinion, à la diffusion des idées, souhaite d'emblée médiatique. C'est dans la presse, mieux que dans les livres, pense-t-elle, que les idées s'expriment, que les arguments s'exposent et emportent l'adhésion. En 1841, avec ses amis Leroux et Viardot, elle fonde *La Revue indépendante*. Le premier

numéro contient le premier chapitre de son roman *Horace* et un article sur les poètes populaires : « Cette fois enfin, écrit-elle à son fils, j'ai les coudées franches et je puis dire ce que j'ai sur le cœur avec l'espoir d'être entendue et de ne pas être une voix isolée au milieu du charivari social^{5(C)}. » Les premiers numéros connaissent un succès considérable. La notoriété de Sand s'accroît, une notoriété de caractère politique. Dans sa revue, Sand appelle à une révolution morale qui passe par « le sentiment religieux et philosophique de l'égalité ». Elle définit ses convictions comme une pensée sociale, chrétienne et utopique qui rêve la disparition des classes au profit d'une communauté humaine régie par la fraternité^{6(C)}.

En 1844, elle participe cette fois à la création d'un journal d'opposition, *L'Éclaireur, Journal des départements de l'Indre, du Cher et de la Creuse*. L'objectif, explique-t-elle, est de travailler à « donner des idées et des sentiments à une province [le Berry] qui n'a jusqu'ici que des velléités et des instincts » et de contribuer à la diffusion de « doctrines dont le nom fait peur », les doctrines socialiste. C'est dans cette revue que Sand publie plusieurs articles parmi lesquels « La Politique et le socialisme » où elle risque les définitions suivantes : « Nous convenons d'appeler *politique* une action toute matérielle exercée sur la société pour modifier et améliorer ses institutions ; *socialisme* une action toute scientifique exercée sur les hommes pour les disposer à réformer les institutions sociales^{7(C)} ».

C'est encore à la presse qu'elle pense lorsqu'elle arrive à Paris en février 1848 et rencontre Ledru-Rollin grâce auquel elle est en relation avec les membres du gouvernement provisoire. Elle fait paraître à ses frais une première brochure, intitulée *Lettre au peuple* et est invitée à prêter son concours au *Bulletin de la République*, le journal officiel du gouvernement. Elle publie également *Parole de Blaise Bonnin*, une autre brochure qui sera suivie de quatre autres et dans laquelle elle met en scène un paysan faisant avec lucidité l'analyse de la situation économique, politique et sociale du monde rural. Alexis de Tocqueville qui la rencontre alors note dans ses *Souvenirs* : « J'avais de grands préjugés contre Mme Sand, car je déteste les femmes qui écrivent (...) malgré cela elle me plut. (...) Mme Sand était alors une manière d'homme politique (...) elle me peignit très en détail et avec une vivacité particulière l'état des ouvriers de Paris, leurs organisations, leur nombre, leurs armes, leurs préparatifs, leurs pensées, leurs passions, leurs déterminations terribles. (le futur devait donner raison à ses analyses^{8(C)} ».

La situation, on le sait, se gâte rapidement : le 15 mai 1848 une importante manifestation des républicains les plus radicaux est suivie d'une tentative de coup d'état qui échoue. Son ami Armand Barbès est arrêté - avec d'autres. Le 17 mai, jugeant que ce qu'elle appelle « la révolution sociale » est perdue, Sand quitte Paris pour Nohant. Elle écrit alors : « jusqu'à mon dernier souffle je serai pour le pauvre, et fussé-je déchirée de ses mains égarées, je crierais comme les chouans : Vive le peuple *quand même* !^{9(C)} » ; « J'avoue humblement, écrira-t-elle peu après dans la préface de *La Petite Fadette* qu'elle écrit durant l'été 1848, que la certitude d'un avenir providentiel ne saurait fermer l'accès, dans une âme d'artiste, à la douleur de traverser un présent obscurci et déchiré par la guerre civile. »

Le retour à Nohant est loin pourtant de constituer ce coup d'arrêt politique qu'on lui a parfait prêté. Sand ne se tait pas : elle continue à écrire des romans parce que, dit-elle, « on peut sous cette forme frapper fort pour réveiller les consciences et les cœurs^{10(C)} », comme elle continue à écrire des articles dans lesquels elle ne mâche pas ses mots.

Hostile à la candidature à la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte, Sand écrit dans *La Réforme*, le journal de Louis Blanc : « Sous la République, M. Louis Bonaparte, *ennemi par système et par conviction de la forme républicaine*, n'a point droit de se porter à la candidature de la présidence. Qu'il ait la franchise de s'avouer prétendant, et la France verra si elle veut rétablir la monarchie au profit de la famille Bonaparte^{11(C)}. » La sûreté de l'analyse, l'autorité du ton ne fléchissent pas. Quand l'Empire est proclamé, elle déchanté : « J'espérais que la proclamation de l'Empire serait celle de l'amnistie générale et complète. (...) C'eut été pour moi une consolation si grande de revoir mes amis ! J'espère encore (...) que l'Empire ne persistera pas à venger les querelles de l'ancienne monarchie, et d'une bourgeoisie dont il a renversé le pouvoir^{12(C)}. »

La situation en Italie fournit bientôt à Sand des raisons de s'opposer et à la politique extérieure de l'Empire, et au pouvoir temporel de la Papauté. Amie de longue date de Giuseppe Mazzini et des républicains italiens, elle publie en 1859 deux brochures, *La Guerre* et *Garibaldi* qui prennent fait et cause pour l'unité italienne, et poursuit ses analyses politiques moins fréquemment dans les revues des autres qu'elle ne le fait, pour ses amis, dans sa correspondance^{13(C)}.

En politique, Sand est avant tout une conscience et une voix, une conscience claire qui ne s'éloigne pas du chemin qu'elle s'est tracé, celui d'un socialisme utopique doublé d'un christianisme hérité du vicaire savoyard de Rousseau, hostile aux institutions et aux dogmes ; une voix ferme et lucide qui avoue ne jamais désespérer mue qu'elle est par une conviction indestructible dans le progrès et la bonté de l'homme. « Je suis utopiste, » écrira-t-elle à Michelet, « vous êtes réformateur, ce qui n'est pas la même nature d'esprit^{14(C)} ». La guerre de 1870 puis le printemps sanglant de 1871 la remplissent d'épouvante : « Ce parti d'exaltés, s'il est sincère, est insensé et se précipite de gaieté de cœur dans un abîme. (...) Paris est grand, héroïque, mais il est fou écrit-elle le 28 mars. Il compte sans la province qui le domine par le nombre et qui est réactionnaire en masse compacte. (...) M. Thiers l'a bien compris, lui qui veut une république bourgeoise et qui ne se trompe pas, hélas !^{15(C)} » Sans doute Sand comprend-elle mieux le monde rural que le peuple de Paris, mais sa lucidité, et ses craintes, ne sont pas sans fondement. Elle multiplie les articles à ce sujet et publie un *Journal d'un voyageur pendant la guerre* dans lequel elle tente de comprendre le fossé qui sépare les provinciaux des républicains de Paris, qu'elle accuse d'être composés de marchands et d'ouvriers « ignorants et sots », menés par une poignée d'ambitieux qui les trompent. La campagne ne procède pas de cette manière, elle ne suit pas facilement quelques penseurs, meneurs audacieux, elle demeure sur le fond réticente à l'idée même de progrès, elle est profondément *matérialiste* : « Une seule chose reste, écrit-elle alors qu'elle a commencé un grand roman de réflexion sur la révolution de 1789, *Nanon*, le champ qu'on a acheté et qu'on garde (...) c'est la France matérielle invincible.^{16(C)} »

Les positions de Sand en politique, ou plus exactement, plus correctement la présence forte dans sa vie et son oeuvre du politique, fonctionnent de concert avec ses positions féministes. Je donne ici, à ce mot, sa définition

« minimale » : le fait de débattre de la condition des femmes, d'émettre sur elle des jugements, de la penser non pour la reconduire mais pour la changer^{17(C)}. Et je prends cette précaution parce que, c'est l'évidence, il y a, à l'époque de George Sand, des femmes dont les positions sont plus tranchées, dont les protestations se font plus radicales, Flora Tristan ou Jeanne Deroin, quelques femmes acquises à la cause saint-simonienne, telle Suzanne Voilquin, sans oublier Pauline Roland. Cette discordance, ce désaccord entre les positions de Sand et celles de certaines de ses contemporaines s'exprime sans doute de façon la plus manifeste lors du fameux épisode du printemps 1848, quand un journal républicain et féministe, *La Voix des femmes*, annonce que Sand est candidate à l'Assemblée nationale. Sand n'y a jamais songé et la chose lui paraît tout simplement inconcevable.

Le raisonnement tenu est assez simple : il ne peut y avoir de place pour les femmes en politique tant que les droits civils leur sont refusés. Autrement dit, les combats doivent, aux yeux de Sand, être dissociés, et menés dans l'ordre : les droits civils d'abord, la présence sur la scène publique ensuite, que ce soit la scène politique mais aussi diverses scènes qu'on peut appeler « institutionnelles » (ainsi Sand jugera-t-elle, plus tard, la présence des femmes à l'Académie française parfaitement inutile, et pour les mêmes raisons que celles que je viens d'évoquer). Dans une longue lettre qui ne sera finalement pas publiée, Sand détaille les raisons de son refus à jouer un quelconque rôle politique. Elle écrit : « Les femmes doivent-elles participer un jour à la vie politique ? Oui (...) mais ce jour est-il proche ? Non, et pour que la condition des femmes soit ainsi transformée, il faut que la société soit transformée radicalement. (...) Pour que la société soit transformée, ne faut-il pas que les femmes interviennent dès aujourd'hui dans les affaires publiques ? - J'ose répondre qu'il ne faut pas, parce que les conditions sociales sont telles que les femmes ne pourraient pas remplir honorablement et loyalement un mandat politique. (...) Il me paraît donc insensé (...) de commencer par où l'on doit finir^{18(C)} » Pas de place en politique pour celles qui demeurent « mineures » aux yeux de la Loi, pas de rôle en politique avant « que la loi ne consacre l'égalité civile - , inutile de mettre la charrue avant les boeufs : il faut oeuvrer d'abord pour la liberté et l'égalité dans la vie privée. Ou encore : « La place des femmes n'est pas plus à l'Académie de nos jours qu'elle n'est au Sénat, au Corps législatif et dans les armées, et l'on m'accordera que ce ne sont point là des milieux bien appropriés pour le développement du genre de progrès qu'on les somme de faire. (...) Il faut qu'elles rêvent encore un paradis poétique en dehors du monde, ou qu'elles abordent résolument le problème de la philosophie pratique^{19(C)} ». Le rêve ou la gestion sage de la vie pratique, l'utopie ou le réel de l'existence privée, tel est, pour Sand, le dilemme. Il est trop tôt pour autre chose. Derrière cette « raison », - que je résume ici très grossièrement - il y en a également une autre, que la correspondance fait entendre avec une insistance particulière : Sand plaide avant tout pour la solidarité^{20(C)} ; peu lui importe d'obtenir pour elle des positions prestigieuses ; résolument égalitaire, elle entend porter le fer là où il est directement utile, et utile au plus grand nombre : dans l'éducation, dans l'institution du mariage.

Pour bien comprendre ce dernier point, il faut reprendre le raisonnement en amont. Dès 1832, dans son premier roman, *Indiana*, Sand fustige de ce qu'elle appelle l'esclavage de la femme, créature dont le destin consiste, dans le meilleur des cas, à passer de la tutelle de son père à celle de son mari. La femme, dit encore Sand, ne s'appartient pas ; elle a des devoirs, elle n'a pour ainsi dire aucun droit. « Que l'esclavage féminin ait aussi son Spartacus, déclare-t-elle en 1836. Je le serai, ou je mourrai à la tâche.^{21(C)} »

Ce Spartacus d'un nouveau genre n'est pas seulement l'ennemi acharné du mariage comme quelques-uns de ses premiers romans le laissent penser, et comme ses contemporains l'imaginent un peu hâtivement - l'idée d'ailleurs court encore. En réalité, si Sand peut écrire, en 1836 toujours : « je n'ambitionne pas la dignité de l'homme. Elle me paraît trop risible pour être préférée de beaucoup à la servilité de la femme. Mais je prétends posséder aujourd'hui et à jamais la superbe et entière indépendance^{22(C)} », elle ne va pas moins plaider bientôt, sans ambiguïté, pour le mariage, et pour la famille : « J'ai beau chercher le remède aux injustices sanglantes, aux misères sans fin, aux passions souvent sans remède qui troublent l'union des sexes, écrit Sand à Félicité de Lamennais, alors qu'elle publie dans son journal, *Le Monde*, des réflexions sous forme de lettre intitulées *Lettres à Marcie*, je n'y vois d'autre issue que la liberté de rompre et de reformer l'union conjugale^{23(C)} » Toutefois, dans la situation que Sand appelle de ses vœux, le mariage et la famille sont radicalement modifiés : le devoir n'y dicte plus les comportements, le maître n'y tyrannise plus celle qui, avec lui, s'est librement engagée dans des liens partagés, et qu'il faut souhaiter éternels à moins de raisons puissantes, et qu'il faut souhaiter « reformer » bien vite car le mariage assure à la femme nom, toit, pain et protection. Homme et femme sont devenus égaux, mais égaux dans une différence bien entendue : « l'égalité, affirme-t-elle, (...) n'est pas la similitude.^{24(C)} »

C'est pour ouvrir sa pensée « au rêve d'une grande réforme sociale^{25(C)} », que Sand milite pour deux causes qui sont dans ce domaine indissociablement liées : l'égalité, qui n'est pas seulement égalité entre l'homme et la femme, mais égalité des individus entre eux, mais suppose une formation intellectuelle de même niveau ; elle ne peut exister que par l'éducation, éducation égalitaire assurément mais où peuvent être maintenues des différences, attendu que Sand maintient le principe de différences de goût et de comportement.

Au total, on le voit, femmes et pouvoir ne font pas bon ménage, mieux : ces deux termes sont incompatibles. Pour Sand, la séparation des sphères est sacrée ; elle est inscrite dans la nature (qui fait de la femme une épouse, mais surtout une mère, modèle qui règle toutes ses affections) ; elle doit donc être maintenue, l'ordre social en dépend. Forte de cette conviction, Sand ne peut pas imaginer le rôle des femmes dans la sphère publique ; cette revendication-là fait l'effet d'un point obscur, impensé, pour elle impensable.

Quand Sand meurt en juin 1876, quelques amis accourent à Nohant, parmi lesquels Gustave Flaubert. À l'une de ses correspondantes, il écrit : « Il fallait la connaître comme je l'ai connue pour savoir tout ce qu'il y avait de féminin dans ce grand homme, l'immensité de tendresse qui se trouvait dans ce génie », et à Maurice Sand il déclare : « dans plusieurs siècles, des coeurs pareils aux nôtres palperont par le sien ! On lira ses livres, c'est-à-dire qu'on songera d'après ses idées^{26(C)} ».

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE D'ÉTUDES

JEAN GARRIGUES, PRÉSIDENT DU CHPP ET PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

En tant que professeur à l'université d'Orléans, je voudrais d'abord dire que je suis très sensible à l'hommage qui vient d'être fait à la bonne dame de Nohant, puisque au fond elle fait en quelque sorte partie de notre district historique. J'ajoute que le Sénat, les 9 et 10 décembre 2004, va organiser un colloque qui s'appelle « George Sand, littérature et politique », et qui prolongera la réflexion initiée par Martine Reid.

Il y a une autre figure à laquelle je voudrais dédier cette journée d'études : Françoise Giroud, qui est devenue en 1974 la première secrétaire d'État à la Condition féminine. Et c'est pour commémorer le trentième anniversaire de ce secrétariat d'État, ainsi d'ailleurs que la nomination de Simone Veil au ministère de la Santé, que le CHPP, que j'anime, a décidé d'organiser cette journée.

Permettez-moi quelques mots pour vous rappeler que ce comité fort de cent cinquante chercheurs, spécialistes en science et en histoire politique, essaie depuis deux ans d'accomplir une mission à la fois scientifique et citoyenne. Notre mission scientifique consiste tout simplement à favoriser le travail des chercheurs sur la vie politique, et notamment sur l'activité parlementaire. Pour ce faire, nous organisons des colloques nationaux, internationaux ; nous organisons un séminaire mensuel de recherche ouvert à tous, chercheurs et non chercheurs, amateurs plus ou moins éclairés ; nous décernons à partir de cette année un prix de thèse en histoire politique, qui sera dédié au martyr républicain Jean Zay ; nous mettons à la disposition des chercheurs un site Internet qui recense notamment, et c'est unique, tous les travaux d'histoire politique soutenus en France depuis trente ans, de la maîtrise jusqu'à la thèse ; et bien sûr nous leur ouvrons les pages de notre revue *Parlement(s)* afin qu'ils y publient les fruits de leurs recherches. Mais notre ambition n'est pas seulement scientifique, elle est aussi citoyenne. Nous ne voulons pas être des chercheurs cantonnés dans notre tour d'ivoire et contemplant avec le cynisme, ironique parfois, du prétendu savoir, les responsables politiques confrontés à l'exercice très difficile de leur mission. C'est pourquoi nous souhaitons favoriser systématiquement le dialogue et la collaboration entre les chercheurs et les acteurs du politique, que ce soit dans notre revue ou lors de nos journées d'étude. Donc, tout au long de cette journée, nous allons croiser le regard des chercheurs historiens, juristes, politologues, sociologues, avec les témoignages des acteurs je devrais dire des actrices du combat des femmes pour le pouvoir.

Le tournant que nous avons choisi est celui de 1974, pour la raison évidente que j'ai évoquée en commençant cette présentation. On peut d'ailleurs le discuter, et j'imagine que nos intervenantes le mettront en question. Quoi qu'il en soit, il nous a semblé indispensable de le mettre en perspective, ce tournant de 1974, en rappelant les grandes lignes du combat des femmes pour la conquête d'un espace dans la vie politique depuis l'époque de George Sand. Des historiennes spécialistes de cette période (Laurence Klejman et Florence Rochefort pour la fin du XIXe siècle, Christine Bard pour l'entre-deux-guerres, puis la sociologue Évelyne Sullerot, et l'ancienne ministre Anne-Marie Idrac pour les années 1950, 1960 et 1970) vont nous rafraîchir la mémoire sur les difficultés rencontrées par le mouvement des femmes, et sur les combats qu'elles ont dû mener. Pour aborder les années décisives, celles des années 60 et 70, nous avons sollicité le témoignage d'actrices importantes de l'émancipation des femmes. Gisèle Halimi sera le grand témoin qui nous expliquera les doutes, les angoisses et les difficultés de ce combat, ce qui a véritablement changé à cette époque, et comment les femmes ont obtenu de haute lutte ces changements. En contrepoint de leur témoignage, il nous a paru très important de replacer ce combat des femmes dans un cadre plus large on retrouve la démarche des historiens, celui des transformations en profondeur de la société française à l'aube des années 70. Et Jean-François Sirinelli, Professeur à l'IEP de Paris, a bien voulu se livrer pour nous à cet exercice. Il nous permettra de comprendre le tournant à la fois mental et politique de cette époque dont nous parleront quatre grands témoins : Monique Pelletier, qui fut secrétaire d'État à la Justice de 1978 à 1981 ; Hélène Gisserot, devenue ministre déléguée aux Droits de la femme en 1986 ; le sénateur Lucien Neuwirth, le père de la loi votée en 1967 sur la contraception ; et bien sûr Simone Veil, ministre de la Santé de 1974 à 1979, et qui, me semble-t-il, incarne mieux que tout autre la reconnaissance des femmes au pouvoir. Elle a bien voulu accepter de présider cette matinée d'étude, et je l'en remercie chaleureusement.

Les trois tables rondes organisées cet après-midi vont réunir à nouveau des actrices, des acteurs et des observateurs de la vie politique.

La première de ces tables rondes sera consacrée aux expériences des femmes au gouvernement. Pourquoi ont-elles été choisies ? En fonction de quels critères ? Quelles ont été les réactions de leurs collègues masculins ? Quels types de relations se sont instaurées entre elles et eux, entre elles et les autres pouvoirs dominés par des hommes les assemblées, la haute administration, les corps intermédiaires ? En somme, y a-t-il une gouvernance féminine ? Ce sont quelques questions, parmi beaucoup d'autres, auxquelles répondront sans doute Edith Cresson, la seule femme Premier ministre de notre histoire, ainsi que plusieurs femmes ministres qui se sont succédées entre 1981 et 2001 (Michèle André, Corinne Lepage, Margie Sudre, Michelle Demessine), donc vingt années d'expériences ministérielles qui vont nous être résumées, sous l'éclairage de la politologue Mariette Sineau, directrice de recherche au Centre d'études sur la vie politique française, qui va animer cette première table ronde.

La deuxième table ronde sera elle aussi animée par une grande spécialiste de ces questions, qui présente la particularité d'être à la fois actrice et observatrice du combat des femmes. Il s'agit de Françoise Gaspard, sociologue, directrice de recherche, et qui fut une femme engagée en politique, députée et députée européenne. Elle nous parlera de la genèse difficile et si controversée de la loi de juin 2000 sur l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux, dite « loi sur la parité ». Témoigneront aussi Elisabeth Guigou, militante active pour les droits des femmes, et le sénateur Patrice Gélard qui a été rapporteur du projet.

Enfin, la troisième table ronde nous permettra d'éclairer la situation actuelle de la parité, grâce aux analyses de la juriste Gwenaëlle Calvès et aux témoignages de trois sénatrices : Nicole Borvo, Danièle Pourtaud et Janine Rozier,

toutes particulièrement impliquées dans la défense de la cause des femmes. Interviendra aussi Nicole Ameline, la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle.

Grâce à ce dialogue entre le passé et le présent, je pense que cette journée sera une contribution importante à l'histoire des rapports entre les femmes et le pouvoir. Sous les auspices du Sénat, les actes de cette journée donneront lieu dans quelques mois à une publication.

J'en profite pour remercier ceux qui ont rendu possible cette journée. En premier lieu, bien sûr, le président Poncelet, Mme Gisèle Gautier, mais aussi M. Alain Delcamp, directeur de la communication du Sénat, Mme Sylvie Nat, directrice des études juridiques, et leurs collaborateurs, MM. Coppolani et Wicker. Je remercie aussi Valérie Hannin et Carole Rouaud, du magazine *L'Histoire*, qui nous apportent leur soutien. J'ajoute qu'elles m'ont permis de rédiger, dans le dernier numéro de *L'Histoire*, du mois de février, un petit article intitulé « Femmes au pouvoir », qui raconte notamment la genèse du secrétariat d'État à la condition féminine en 1974, les difficultés rencontrées par Françoise Giroud pour le mettre en place et le faire vivre.

Pour terminer, permettez-moi de remercier mes collègues du CHPP, notamment notre secrétaire général, mon ami Frédéric Attal, qui a été la cheville ouvrière de cette journée. Nous travaillons bénévolement, en plus de nos activités d'enseignement et de recherche, et notre tâche, sachez-le bien, n'est pas toujours facile, y compris auprès de nos propres collègues. Notre récompense, c'est de voir cette salle pleine, et notamment pleine d'étudiants et étudiantes, de chercheurs de demain qui partagent notre intérêt, voire notre passion, pour les enjeux du politique. Ce serait aussi pour nous une grande récompense de voir le plus grand nombre d'entre vous rejoindre le CHPP, adhérer à notre association, et devenir de fidèles lecteurs de notre revue *Parlement(s)*. C'est ainsi que nous pourrions continuer à organiser de telles manifestations, grâce au soutien du Sénat.

Merci donc à tous d'être là, et merci surtout à Mesdames les sénatrices et à Mesdames les ministres qui nous font l'honneur d'apporter leur témoignage.

LA CONQUÊTE DES DROITS

I. SIMONE VEIL, ANCIENNE MINISTRE, MEMBRE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Mesdames, Messieurs, Chères amies, avant de donner la parole à Mme Laurence Klejman, qui parlera de la conquête des droits, vous me permettrez de vous faire part de quelques réflexions personnelles car je ne vois pas comment je pourrais présenter, même succinctement, les différents thèmes de cette rencontre, alors que nous sommes toutes, à l'avance, très intéressées d'entendre les intervenantes elles-mêmes.

Du fait de mes activités professionnelles, je me suis en effet souvent trouvée par hasard ou volontairement, amenée à m'occuper de femmes confrontées à des problèmes spécifiques liés à la condition féminine.

Tout d'abord comme magistrat au ministère de la Justice où j'avais été nommée et affectée à l'administration pénitentiaire, tout de suite après le concours de la magistrature, l'École Nationale de la Magistrature n'existant pas encore. Une seule collègue m'y avait précédée, mais n'y était pas restée longtemps. En ce qui me concerne, j'ai appris ultérieurement que dans certains services, lors de ma nomination, il y avait eu une consigne de ne pas m'adresser la parole. Mais cela n'a pas duré et très vite mes relations avec mes collègues ont été très amicales.

Après avoir subi des discriminations systématiques, j'ai bénéficié d'une totale confiance

Il fallait donc tenir un minimum de temps pour pouvoir faire la preuve que, même dans les relations avec les directeurs de prisons, une femme avait autant d'autorité qu'un homme. Acceptée dans cette administration, j'ai pu me rendre compte que la situation des femmes détenues ne préoccupait guère les services. Comme actuellement, les femmes détenues étaient très peu nombreuses par rapport aux hommes. Toutes celles qui étaient condamnées à de longues peines étaient, à l'époque, regroupées à la maison centrale d'Hagenau, établissement particulièrement vétuste.

Le directeur de l'établissement, car aucune femme parmi le personnel pénitentiaire n'avait le grade de directrice, ne s'occupait que des questions administratives, une sous-directrice étant chargée de tout ce qui concernait les conditions de détention. La criminalité des femmes est très différente de celle des hommes : il s'agit souvent de crimes de sang de caractère familial ou de voisinage, particulièrement odieux. Les condamnées étaient souvent considérées comme de grandes perverses plus ou moins irrécupérables. En prison elles devaient « payer » jusqu'à ce qu'elles acceptent leur condamnation et manifestent un réel repentir. La maison centrale d'Hagenau ayant été fermée, toutes les condamnées ont été transférées à la maison centrale de Rennes qui était beaucoup plus moderne, mais la discipline y était tout aussi rigoureuse.

L'établissement, un ancien couvent modernisé, dont les cellules étaient en fait des petites chambres, ce qui à l'époque choquait les « bonnes âmes » qui parlaient volontiers de prison « quatre étoiles ». La plupart de ces femmes avaient été condamnées à perpétuité, quelquefois même condamnées à mort avant que leur peine ait été commuée en travaux forcés à perpétuité. Elles n'avaient pas le droit, sauf autorisation, de parler entre elles, ni dans la cour ni pendant les repas qu'elles prenaient par petites tables. J'avais observé que, quand l'une n'utilisait pas le morceau de sucre distribué en même temps que du café, il lui était interdit de le donner à sa voisine de table, car immédiatement on soupçonnait des relations trop affectives entre elles. Telle était l'ambiance dans cette prison où les femmes étaient là pour très longtemps, en permanence sous la menace de sanctions pour la moindre infraction au règlement. On pouvait dans ces conditions être inquiet sur les possibilités de réinsertion à la sortie. Au ministère, l'administration centrale à l'époque était débordée, même s'il y avait beaucoup moins de détenus qu'aujourd'hui, du fait de la scandaleuse vétusté des prisons et des problèmes posés par les détenus du FLN.

Dans ce contexte les femmes étaient complètement oubliées, puisqu'elles ne posaient pas de problèmes disciplinaires.

À l'époque j'ai été amenée à m'occuper des femmes algériennes condamnées et détenues pour des crimes liés aux événements d'Algérie. Certaines avaient été blessées, d'autres torturées et leurs conditions de détention étaient

particulièrement mauvaises. Après une inspection des prisons algériennes en 1959, mission dont j'avais été chargée par Edmond Michelet alors Garde des Sceaux, j'avais conseillé de les transférer en France en même temps que les Algériens du FLN, condamnés à de très lourdes peines. Elles y ont été regroupées dans une petite maison d'arrêt où elles ont pu bénéficier de certaines facilités, notamment pour faire des études avant d'être transférées à Rennes où elles ont eu droit au « régime spécial » instauré en faveur des détenus condamnés pour des faits liés aux événements d'Algérie.

Dans un tout autre domaine, alors que j'étais encore au ministère de la Justice, j'ai participé aux travaux du « Comité de liaison pour le travail féminin », mis en place pour réfléchir aux mesures qui pourraient être prises pour inciter les femmes à avoir une activité professionnelle. Il est intéressant de préciser que la mission de ce Comité ne portait pas du tout sur l'égalité des droits de la femme, mais avait uniquement pour objet, en cette période de forte croissance, de proposer des mesures susceptibles d'inciter les femmes à travailler ou retravailler. L'immigration étrangère pourtant importante, faute de formation spécialisée, ne répondait pas à certains besoins, notamment dans le secteur social et sanitaire.

Cet exemple est la démonstration parfaite de la façon dont est perçu le travail des femmes. Lorsque l'activité économique a besoin de main-d'oeuvre, les femmes sont incitées à travailler pour faire face à la pénurie (garderies, crèches, assouplissement d'horaires...) alors qu'en période de chômage on cherche à les décourager pour qu'elles retournent à la maison. Comme les travailleurs immigrés, elles sont un facteur d'ajustement de la main d'oeuvre nécessaire aux besoins du marché du travail. En temps de guerre, les femmes sont embauchées dans les usines pour remplacer les ouvriers qui sont mobilisés. Il est alors normal que les femmes contribuent à l'effort national, avec toute leur énergie et leurs capacités. Mais les guerres terminées, le plus souvent elles ne conservent pas les emplois et les responsabilités qu'elles ont assumées et on les renvoie à leurs tâches domestiques.

Je me permettrai d'ajouter encore quelques réflexions sur l'histoire des femmes, telle que j'ai perçu son évolution. J'appartiens à cette génération dont l'éventuel féminisme est lié à leur éducation, plus particulièrement à l'influence de leur mère. Entre les deux guerres celles-ci avaient souvent fait des études mais nombre d'entre elles n'avaient pas osé exercer un métier parce que c'était contraire à la tradition. Au surplus le régime matrimonial des époux et l'organisation de la vie familiale ne s'y prêtaient guère. Même dans ma génération, parmi les femmes avaient fait des études supérieures, peu d'entre elles ont fait carrière ne serait-ce que parce que nombre de professions ne leur ont été accessibles que progressivement, notamment dans la fonction publique. La publication du *Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir a été pour beaucoup une révélation. Nous avons découvert une conception très élaborée du féminisme : un féminisme qui non seulement prônait l'égalité totale des droits, mais un féminisme qui niait toute différence de nature entre les hommes et les femmes. Seules l'éducation donnée aux filles dès leur plus jeune âge, et l'image véhiculée par tous les « poncifs » sur la spécificité du rôle de la femme seraient à l'origine de ces différences entre les deux sexes.

C'est d'ailleurs très intéressant de voir qu'aujourd'hui évoquant la citation de Simone de Beauvoir, « on ne naît pas femme on le devient », cette formule est interprétée en lui donnant un sens tout à fait inverse.

Il me semble qu'actuellement, féministe ou non, nombre de femmes non seulement assument leurs différences mais revendiquent un droit à la différence. Elles souhaitent que l'humanité, comprenant moitié d'hommes et de femmes et même un peu plus de femmes, la société prenne en compte les aspirations et les besoins des uns et des autres sans privilégier le point de vue masculin ni porter atteinte à l'égalité des droits.

Du fait de l'absence de participation des femmes dans les instances de décision quels que soient les domaines concernés, les attentes légitimes des femmes ont été largement ignorées, même pour ce que les concernait plus particulièrement. Ainsi les femmes ayant été, jusqu'il y a peu, écartées tant de l'architecture que de l'équipement des maisons, les femmes ne pouvaient que déplorer de n'être pas consultées même pour les choses les plus courantes comme la hauteur des évier ou les planches de placards qu'elles étaient pourtant seules à utiliser.

De même dans les transports en commun, notamment les avions, les sièges généralement dessinés par des hommes étaient beaucoup mieux adaptés à leur confort qu'à celui des femmes. Il s'agit là d'exemples concrets concernant la vie quotidienne, mais l'absence de prise en compte de la réalité féminine et de leurs besoins est infiniment plus préjudiciable et injuste lorsqu'il s'agit de questions qui touchent à l'éducation des enfants, à l'autorité parentale, à la gestion des biens de la femme, les hommes en tant que père et mari, avaient tous les droits jusqu'aux réformes du Code Civil dans les années 1970.

Ce que revendiquent les femmes, c'est de participer effectivement à toutes les prises de décision. J'ai toujours pensé que c'est bien ce qui, en 1974, a inspiré Valéry Giscard d'Estaing, quand il a pris l'engagement, au cours de la campagne présidentielle de prendre des femmes dans son gouvernement. Conscient du rôle que les femmes tenaient désormais dans la Société et de l'incongruité que cela représentait qu'elles soient encore pratiquement exclues de la vie politique, il a estimé qu'elles apporteraient à son gouvernement des capacités et des idées nouvelles.

Je crois que ce que ressentait, à l'époque, Valéry Giscard d'Estaing, est lié au fait qu'il était de ces hommes qui ayant porté beaucoup d'admiration et de respect à leur mère, sont plus disposés à prendre en compte ce que les femmes représentent. On peut enfin penser qu'une telle démarche allait pour lui dans le sens de la modernité.

Pour ma part, je suis convaincue que cette attitude traduisait quelque chose d'important pour lui et qu'il tenait à marquer ainsi le premier gouvernement de son septennat comme il a tenu à promouvoir certaines réformes de société comme l'abaissement de l'âge de la majorité, le divorce ou l'I.V.G.

Contrairement à ce qu'on a pu dire à l'époque, je reste convaincue qu'il ne s'agissait pas seulement d'un symbole, encore moins d'une simple démarche électoraliste.

À l'époque la nomination des femmes ne s'imposait pas comme une évidence, il y avait moins de femmes parlementaires qu'en 1946 et d'ailleurs les femmes qui ont été nommées venaient de la société civile. Ce n'était qu'un

début que ses successeurs n'ont pas pu ne pas suivre. Si l'on regarde les fonctions qu'elles ont occupées par la suite, il y a eu de sérieux progrès, même si certains ministères paraissent leur être résolument fermés. En outre, les nominations apparaissent un peu comme le fait du prince qui, comme dans le cas des « jupettes » peut les renvoyer en bloc, sans explication, du jour au lendemain.

Cette évolution n'est pas propre à la France. Elle était même beaucoup plus avancée notamment dans les pays scandinaves et en Angleterre où Mme Thatcher a tenu fermement en mains les rênes du gouvernement pendant des années.

Dans le même temps, grâce à l'impulsion de la Communauté européenne, l'égalité des droits entre les hommes et les femmes a été juridiquement consacrée par des directives précises concernant tous les aspects de la vie professionnelle. Toute discrimination tombe sous de coup de la jurisprudence, très rigoureuse en la matière, de la Cour de Luxembourg.

Toutefois en dépit de la possibilité de recours individuels à l'occasion de cas d'espèce, il reste beaucoup à faire sur le terrain pour que l'égalité devienne une réalité.

À cet égard, je voudrais souligner ce qui a été évoqué ce matin par Mme Gautier : c'est le retard très important de la France en ce qui concerne le pourcentage du nombre de femmes dans la vie politique. Le rappel des chiffres lui seul, est significatif.

Mme Gautier a ainsi précisé qu'en ce qui concerne le pourcentage des femmes parlementaires, la France était au 63^e rang dans le monde. J'en étais restée au 65^e. Nous aurions donc récemment gagné deux places !

En ce qui concerne l'Europe, elle a été longtemps la lanterne rouge.

À ce propos, il me paraît intéressant de faire état de considérations que j'ai eues au Parlement européen avec des femmes d'autres pays. Elles m'ont fait observer que s'il y avait en France particulièrement peu de femmes dans la vie politique notamment par rapport aux pays scandinaves et aux Pays Bas où le nombre de femmes atteint la parité et où elles exercent de hautes responsabilités, en revanche elles sont encore très largement absentes dans la vie économique aussi bien dans les conseils d'administration qu'aux fonctions de direction dans les grandes entreprises. J'avais eu personnellement l'occasion de le constater aux Pays Bas où j'avais été invitée par le président de Siemens à prononcer une conférence sur l'Europe devant un parterre de présidents et directeurs généraux des plus grandes sociétés privées. Dans la salle il n'y avait pratiquement que des hommes, les quelques femmes présentes étaient ministres ou parlementaires.

Ayant cherché une explication à cette différence de présence des femmes dans la vie politique et le monde de l'entreprise selon les pays, nous avons pris conscience du fait que la plus ou moins grande participation des femmes aux postes de responsabilités est directement liée à la perception que l'on a du pouvoir. Dans les pays du Nord, pays protestants, de tendance plus libérale, c'est le pouvoir économique qui est prédominant, contrairement aux pays latins où c'est le pouvoir politique qui incarne le véritable pouvoir, le plus prestigieux en raison du rôle prédominant de l'État. Les conclusions sont évidentes : les hommes s'approprient le pouvoir là où il est vécu et reconnu. Ils n'en concèdent une part plus ou moins grande aux femmes que dans les domaines où selon les pays le pouvoir n'apparaît pas comme un enjeu majeur.

Forts des statistiques européennes soulignant l'importance des disparités de la représentation des femmes dans les parlements nationaux, la Commission de Bruxelles et le Parlement européen ont pris l'initiative d'un colloque dont les conclusions résumées dans la « Charte d'Athènes » ont préconisé l'adoption dans tous les pays de l'Union du système électoral imposant la parité. En France depuis la censure par le conseil constitutionnel de la loi votée en 1982 instaurant des quotas, de nombreux mouvements féministes choisis avec des personnalités politiques comme Gisèle Halimi, n'avaient pas renoncé à leur combat pour faire bouger les choses, même s'il fallait, pour y parvenir, modifier la constitution.

L'affaire des « jupettes » a re-mobilisé les femmes. Certaines d'entre elles qui s'étaient retrouvées peu après avoir été évincées du Gouvernement sur un plateau de télévision, ont alors décidé de réagir en constituant un « Comité pour la parité » constitué de dix femmes pour moitié de la majorité et de l'opposition, toutes ayant appartenu ou appartenant encore à un gouvernement.

Nous nous sommes réunies régulièrement pendant un an dans une ambiance très amicale pour réfléchir à de nombreuses questions concernant les droits de la femme, plus particulièrement en matière électorale. En juin 1996 nous avons adopté un « Manifeste pour la parité » qui a été publié par *L'Express* peu avant les élections législatives, afin d'obliger les partis à prendre position en faveur d'une réforme.

Après modification de la constitution, la loi sur la parité votée en mai 2000 a été validée par le Conseil constitutionnel. Même si la portée de cette réforme s'avère limitée pour les élections législatives, puisque compte tenu du mode de scrutin, elle ne peut s'appliquer pour l'élection des députés et seulement dans quelques circonscriptions pour les élections sénatoriales ; et encore faut-il que les sénateurs ne multiplient pas les candidatures afin d'éviter d'avoir à faire élire des femmes.

Il faut espérer que la reconnaissance de leurs capacités que les femmes auront acquise, leur permettra d'imposer leur candidature pour des mandats parlementaires.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette question. Je voulais seulement montrer que sans la mobilisation des femmes, elles ne peuvent espérer faire progresser leurs droits. En revanche, solidaires entre elles, prêtes à mener les mêmes combats, même si sur bien des questions leurs opinions politiques divergent, leur engagement, leur ténacité pendant des années, voire des décennies, finissent par aboutir.

Je tiens à les remercier toutes, les associations comme les personnalités et aussi les journalistes de la presse féminine. Si je ne peux les citer, il y aurait d'ailleurs beaucoup de pionnières, aujourd'hui disparues, auxquelles il faudrait rendre hommage.

Je tiens cependant à rendre hommage à Gisèle Halimi, pour ses différents combats menés avec obstination mais de façon pragmatique en même temps que symbolique qu'il s'agisse de l'avortement ou de la parité.

Ici au Sénat, je tiens également à rappeler que Lucien Neuwirth avait eu le courage, je dis bien le courage, de déposer et de défendre une proposition de loi sur la contraception, en dépit des tabous et des vives oppositions auxquelles il s'est heurté. C'était la première étape d'un parcours difficile.

Enfin, si Mme Hélène Missoffe avait été présente aujourd'hui, je l'aurais également remerciée pour l'aide que, dans cette maison, elle m'a apportée lors des débats sur la loi bioéthique, au cours desquels certains ont essayé à nouveau de remettre en cause ce que nous avons difficilement conquis. Sa parole et son courage ont été fort utiles, parce qu'elle a su faire preuve d'émotion et d'humanité, la personnalité de cette mère de huit enfants ne permettant à personne de remettre en cause sa respectabilité.

Toutes les femmes, qu'elles soient de droite ou de gauche, quelle que soit leur philosophie personnelle, sont capables de faire bouger les choses lorsqu'elles sont solidaires. Pour ma part, je me sens très libre pour parler, je n'attends plus rien, j'ai été comblée. J'ai des scrupules parfois à parler des discriminations et des difficultés auxquelles se heurtent les femmes puisque pour ma part je n'ai été ministre que parce que j'étais une femme et qu'à d'autres occasions le fait d'être une femme m'a sans doute aidée.

Je reste pourtant très attentive aux discriminations et difficultés particulières dont les femmes sont victimes. Aussi, sans pouvoir prendre la parole sur les suggestions que vous pourrez faire pour y porter remède, en raison du devoir de réserve auquel je suis tenue comme membre du Conseil Constitutionnel, croyez bien que c'est avec le plus grand intérêt que je vous écouterai.

Merci à toutes.

II. LE FÉMINISME, UNE UTOPIE RÉPUBLICAINE 1860-1914

Laurence Klejman et Florence Rochefort (Chargée de recherche au CNRS, GSRL, CNRS/EPHE)

« Nous irons en nombre rond sur votre territoire. Il faudra bien que vous fassiez place. Et l'on verra si l'on rira de notre folle audace », prévient Renée Marcil en 1889 dans sa « Chanson des bachelières ».

Effectivement, pour les femmes, il est encore très audacieux, en 1889, de prétendre sortir de la condition que leur fait à la fois le code civil de 1804 - qui aura 200 ans cette année - et une tradition millénaire d'exclusion de la sphère publique. Pourtant, à plusieurs reprises des femmes et des hommes ont posé la question de la place des femmes dans la Cité et, plus précisément dans une cité républicaine qui affiche un objectif égalitaire : sous la Révolution française, en 1830, en 1848 et à la fin du Second Empire au sein de l'opposition à Napoléon III. Maria Deraismes, Léon Richer, André Léo, Paule Minck avaient alors déjà donné le premier élan d'un mouvement pour les droits des femmes qui a perduré tout au long de la Troisième République²⁷⁽²⁾.

L'égalité des sexes n'est-elle qu'une question théorique ? Pas seulement : dès les premières années de la Troisième République, les revendications sont clairement formulées et grâce à une obstination acharnée, deviennent des droits qui, petit à petit, construisent un nouveau statut juridique, économique, social et politique des femmes. Il ne s'agit pas de reprendre ici la longue liste des droits que les femmes ont arrachés à une République qui s'est vaillamment battue pour les leur refuser. Ce serait fastidieux tant le chemin a été long, tant aussi étaient nombreux les obstacles qui faisaient de l'égalité des sexes une utopie. Il faut cependant rappeler que notre présence ce 8 mars, au Sénat, en ce lieu qui a incarné si fortement la résistance aux droits des femmes, est le fruit d'un combat de longue haleine, encore en cours, et qu'aucun droit ou qu'aucune évolution du statut des femmes ne s'est obtenu sans mobilisation collective.

Les revendications féministes 1860-1914

L'ennemi principal, c'est déjà celui qui enferme définitivement les femmes dans une spécificité biologique et les tient à l'écart de la sphère publique : le Code civil, dit aussi Code Napoléon. Les féministes refusent que les femmes mariées soient assimilées aux mineurs, aux fous et aux délinquants, que le mari ait tout pouvoir sur l'argent de son épouse (dot et salaire dans le cadre de la communauté des biens, régime le plus répandu), qu'il faille l'autorisation du mari pour tout acte concernant l'état civil. Elles dénoncent un droit qui ne laisse pas la responsabilité des enfants aux les mères et qui autorise les violences maritales. Elles réclament donc une refonte complète du Code, même si, réalistes, et, pour certaines déjà familières avec le mode de fonctionnement républicain, elles scindent leurs revendications en propositions de loi spécifiques. Soutenues par des députés et des sénateurs, elles opèrent un véritable travail de lobbying pour obtenir gain de cause.

Elles obtiennent ainsi notamment le droit d'être témoin dans des actes civils ou notariés en 1897, en 1907, le droit pour les femmes mariées de disposer de leur salaire. Soulignons qu'en 1904, une cinquantaine de thèses de droit s'étaient saisies du statut juridique des femmes. À la même époque, se réunit un Comité de réforme du mariage, fondé par M. René de Chavagnes. Preuves que le Code civil ne semblait déjà plus tout à fait adapté aux évolutions de la société française, un siècle après sa promulgation. Pourtant prétendre le réformer passait pour une audace sans nom.

L'éducation, qui est un des grands chantiers de la République, était déjà sous le Second Empire, un des axes majeurs du projet féministe. Seule l'instruction publique permettrait aux filles de prendre la mesure de leur potentiel et les aiderait à s'affranchir. Dans l'esprit des féministes des années 1860-1890, républicaines convaincues, cela permettait aussi d'affranchir les filles de la tutelle de l'Église. Mais quand Camille Sée obtient la création de lycées de filles, les effets en sont limités : le latin et la philosophie ne sont pas au programme et, par conséquent, la préparation au baccalauréat ne fait partie du cursus. « La République instruit les jeunes filles qui seront les mères des hommes » proclame la devise des lycées de filles (1880). Le processus est néanmoins engagé ; les filles sont de plus en plus nombreuses à recevoir une instruction secondaire laïque et ne veulent vite plus en rester là. Elles forcent les portes des universités, soutenues par les groupes et journaux féministes qui font campagne pour leur droit à étudier puis à pratiquer leur profession (Jeanne Chauvin, 1890, première licenciée en droit pourra être avocate en 1900 après une

campagne menée par le quotidien féministe de Marguerite Durand, *La Fronde*). Les institutrices et les professeuses sont de plus en plus nombreuses. Le mouvement féministe place en elles de grands espoirs.

Troisième front qui mobilise les énergies : le travail. Dès la fin du Second Empire, le droit au travail pour un salaire égal est une revendication majeure, bien qu'extrêmement contestée par le mouvement ouvrier qui redoute la concurrence féminine et la désorganisation des foyers. Tout au long de la Troisième République, le domaine économique est perçu comme essentiel par les féministes : sont réclamés le droit de toucher son salaire (le Sénat ratifiera en 1907 la loi votée à la Chambre en 1897), la protection des femmes en couches, le droit pour les employées des commerces à s'asseoir pendant leur travail (1900, loi des chaises, étendue aux hommes en 1987), les jours de congés pour les domestiques et surtout l'ouverture pour les femmes de toutes les professions réservées aux hommes (avocat, médecin sont les plus connues mais aussi typographe). La protection des travailleuses (travail de nuit notamment) fait débat. Doit-on protéger les femmes ? Certaines répondent que c'est nécessaire, d'autres qu'il faut protéger hommes et femmes de la même façon pour ne pas discriminer les femmes au travail.

Les féministes de la Troisième République, bien décidées à investir pratiquement et symboliquement l'espace public, se battent aussi pour une féminisation des noms de métiers -démarche qui a resurgi dans les années 1980. Quand bien même celles qui pratiquent ces professions se comptent-elles sur les doigts de la main, il est indispensable que leur victoire soit inscrite dans la langue française. Car le combat des féministes d'avant la première guerre mondiale concerne autant le social, le politique que le culturel.

Investir la sphère publique et transformer la sphère privée : le féminisme comme démarche globale pour l'égalité des sexes

Le projet féministe ne se réduit pas à un simple corpus revendicatif : aller sur le territoire des hommes, pour reprendre l'expression de Renée Marcil, c'est-à-dire investir la sphère publique, suppose aussi de réclamer une réforme en profondeur du statut des femmes dans la famille, de nouveaux rapports hommes/femmes et un changement des mentalités. Ce n'est pas un aménagement de la situation faite aux femmes, pas une simple « amélioration » qu'elles revendiquent mais bien la reconnaissance officielle de l'égalité des hommes et des femmes, qui devra à terme s'inscrire dans tous les domaines de la société, y compris culturel et symbolique.

Les textes de Maria Deraismes, cette grande féministe, livrent à la fin des années 1860, sa pensée théorique, longuement mûrie, sur la question des femmes. Sa remise en cause alors radicale de la situation faite aux femmes dans les mœurs, la famille, la religion, et même la science, met en relief le mouvement dialectique dont le féminisme est porteur comme utopie républicaine : un nouvel équilibre entre le privé et le public^{28(L)}.

On met les femmes sur un piédestal parce qu'elles sont mères, remarque-t-elle dans *La famille et les mœurs*, mais : « Vous n'êtes quelque chose que parce que vous avez l'honneur quelquefois d'engendrer un homme, de porter un fils dans vos entrailles ». La mère « est parquée dans la maternité », une maternité dévalorisée, « physique, animale, dépouillée de ses attributs moraux et intellectuels ». Elle n'a aucun pouvoir, aucun droit sur ses enfants. L'amour, dont on prétend faire la grande affaire de la vie des femmes, n'est qu'une tromperie, un piège : « C'est la chaîne la plus serrée et la plus tyrannique qu'on ait pu nous imposer », d'autant plus qu'il n'est qu'un miroir aux alouettes puisque la fille, pour obéir à son père « devra se priver d'amour » pour conclure le mariage qu'il aura décidé pour elle. Tout d'abord, il est nécessaire que les femmes soient reconnues comme des êtres humains à part entière, différentes certes des hommes notamment par leur aptitude à la maternité, mais pas inférieures. Maria Deraismes dénonce fortement, mais avec humour, les préjugés qui partent des différences physiologiques pour légitimer le statut des femmes dans la famille et dans la société. Elle ne fait pas davantage crédit aux scientifiques qui, à son avis, prennent le relais des religions, auprès des républicains, pour justifier l'enfermement des femmes. « Pour être savant, on n'en est pas moins homme », ironise-t-elle

Les femmes féministes sont confrontées cependant à une situation très difficile à la fin du XIX^e siècle. Elles sont écartées des lieux où s'exercent le pouvoir : partis politiques, institutions (Chambre des députés, Sénat), presse, université, franc-maçonnerie, (malgré la Loge mixte du Droit Humain fondée par Maria Deraismes et Georges Martin). Rappelons que des hommes militaient dans des groupes féministes mais, au fil des années, ils deviennent proportionnellement très minoritaires. Toutefois, il est impossible de se passer de ce soutien : comme le constate Jane Misme, directrice du journal *La Française*, en 1911, « Quand un homme parle et parle bien pour l'émancipation des femmes, sa voix équivaut à celle de cinq cents femmes qui parleraient aussi bien » car sa parole « vaut pour la cause des femmes ce que vaut la propagande d'un Blanc en faveur de la race noire ». Difficile de mieux résumer comment les féministes percevaient le rapport de forces qu'elles avaient engagé avec la République.

Au plan théorique, les grandes lignes du combat sont tracées, il est même possible de parler de doctrine bien que jamais une doxa détermine ce qui est féministe ou ne l'est pas, ce qui est féminin ou ne l'est pas. Le féminisme n'est pas un dogme et l'espace de réflexion est largement ouvert ; les militantes s'affrontent souvent, discutent, produisent des textes qui serviront de base à un travail de diffusion, elles s'organisent en courants souvent rivaux et étroitement liés à la personnalité de la leader. À partir des années 1890, les débats débordent très largement le cadre du militantisme. La presse, l'université, le théâtre s'emparent du sujet, parfois à leur corps défendant. Le mouvement féministe devient alors pour les femmes le lieu privilégié du débat politique, en même temps qu'un espace pour exprimer son talent.

Au plan pratique, les stratégies peuvent diverger ; certaines adoptent une tactique des petits pas, tandis que d'autres se montrent intransigeantes sur leur objectif : l'égalité civile et politique des femmes. Mais comment changer les structures sans avoir le droit de vote ? Comment faire quand tous les leviers du pouvoir sont détenus uniquement par des hommes ? Quel rapport au politique entretiennent donc ces féminismes ?

Les féministes élaborent ces projets dans des contextes et des cadres politiques bien spécifiques. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'attachement à la République laïque comme principe et comme régime, prédomine, même si les influences socialistes, syndicalistes, religieuses, spiritualistes émergent aussi. La jeune peintre Marie Bashkirtseff, suffragiste convaincue, exprime dans son journal intime le 14 novembre 1880 : « La République, c'est avec l'égalité de l'homme et de la femme, la seule chose au monde à laquelle je sois sincèrement attachée ». Cette passion républicaine, Maria Deraismes s'y est, elle aussi, tout particulièrement consacrée lui accordant son énergie et son argent. Reconnue en son temps, elle a depuis été tout à fait négligée dans l'histoire de la République. Ne pourrait-elle pas, comme celles qui l'ont accompagnée dans ce combat, figurer dans un musée de la République comme une de ses « mères fondatrices », sans l'enfermer pour autant dans un rôle de génitrice qu'elle avait refusé pour elle-même... ?

Même si leur projet égalitaire commence à peine à se réaliser en notre début de XXI^e siècle, ces féministes républicaines ont réellement agi pour la construction de la démocratie et pour l'établissement d'un pouvoir partagé entre hommes et femmes. La mixité est d'ailleurs une valeur clé de leur programme dans l'éducation, dans la société civile et politique, ou encore dans la franc maçonnerie au sein de laquelle Maria Deraismes tente de se faire une place avant de fonder elle-même la franc maçonnerie mixte le Droit Humain^{29(C)}.

Ce lien avec la République laïque, comme idéal et comme réalité politique, caractérise le féminisme français jusqu'en 1914. Il en constitue un ciment et valeur commune dans un mouvement de plus en plus disparate et hétérogène - y compris politiquement - au fur et mesure de son développement, et la monarchiste duchesse d'Uzès reste tout à fait une exception. Cette fidélité et cette connivence avec le régime explique-t-elle une certaine prudence ou une certaine modération du féminisme et du suffragisme français ? C'est en effet un élément à prendre en compte sans pour autant négliger l'inventivité et la combativité des militantes. La première suffragiste de la Troisième République, Hubertine Auclert, peut même facilement être désignée comme la première suffragette tant son art de la provocation politique est remarquable, trente ans avant les Anglaises.

Hubertine Auclert, dès 1876, se lance dans la lutte pour le droit de vote et n'a pas le même respect craintif envers un régime effectivement encore sous la menace monarchique. Elle puise toute sa formation politique dans le féminisme et, impatiente, elle se révolte contre ses aînés qui se contentent d'une revendication de principe ou carrément refusent la prise en compte du vote des femmes en raison du danger que représenterait cette réforme pour le régime. Elle choisit la provocation comme tactique. Astucieuse, imaginative, elle affirme d'emblée une identité politique par divers actes de désobéissance civile : l'inscription sur les listes électorales, la grève de l'impôt, le refus du recensement au prétexte que si les Françaises ne votent pas, elle ne doivent pas non plus payer ou être comptées. Le titre de son journal fondé en 1881 est lui aussi tout un programme : *La Citoyenne*^{30(C)}.

Cette citoyenneté-là est déjà celle de l'esprit critique. L'actualité politique est sans cesse interprétée d'un point de vue féministe pour mettre en évidence l'urgente nécessité d'accorder l'égalité politique.

Régulièrement le journal publie des dessins évocateurs : celui par exemple d'un homme autour d'une urne posant un bulletin avec l'inscription « guerre » et faisant face à une femme avec un bulletin « paix ».

Hubertine excelle aussi à subvertir les symboles de la République, par l'affiche, le dessin, le timbre ou les banderoles de son groupe « le suffrage des femmes » à la grande cérémonie d'enterrement civil de Victor Hugo ou de la première célébration du 14 juillet. Ses actes de candidatures lors des diverses élections font grand bruit.

Maintes fois commentées dans la presse des années 1880, ses actions réussissent à attirer l'attention sur « les déshéritées de la République » (art. sept. 89), sur l'effacement des femmes de l'universel et les contradictions de la République. Hubertine Auclert ne provoque pas directement de projet de loi mais amorce le débat dans l'opinion et parmi les féministes françaises qui à partir de 1909 se rallient à la cause suffragiste, sans pour autant adopter ses méthodes de suffragette. Hubertine impose une parole féminine politique et donne un statut politique à la question des femmes, tout à fait occultée ou traitée d'un point de vue uniquement moral ou social.

Les féministes sont attachées au régime républicain mais elles expriment aussi souvent leur amertume à l'égard d'une République infidèle et marâtre. Leur sévérité est plus grande encore à l'égard des républicains, ces « faux démocrates », ces « tyrans domestiques » peu enclins à faire partager leurs engagements à leurs épouses. Dans ce cadre politique républicain, les choix d'alliance ou d'engagements annexes au féminisme sont variés. Il y a dans le mouvement féministe non seulement des tendances modérées et radicales mais aussi des accointances politiques diverses qui s'étendent de la gauche à la droite, sans toujours s'affirmer clairement, la neutralité religieuse et politique étant le plus souvent de mise.

Dans l'ensemble, les militantes sont à classer parmi les progressistes laïques et sont attachées à un idéal socialisant ou radical-socialiste avant que le socialisme ne s'organise de façon plus structurée ; mais plus le mouvement s'étend et plus les couleurs politiques se diversifient. La typologie politique ne recouvre pas forcément celle des nuances féministes. Quelques militantes tentées par le nationalisme dans les années 1905 ne sont pas les moins ardentes dans la lutte pour la cause des femmes. Mais le socialisme et le syndicalisme restent les principaux pôles d'attraction. À partir de 1900, les succès du mouvement féministe et l'intérêt croissant soulevé pour les thèmes qu'il a mis au jour incitent les groupes politiques à solliciter les femmes, y compris du côté catholique.

L'existence même du féminisme comme combat à part entière est contestée, sa forme est questionnée et on hésite sur sa désignation : doit-on parler d'un parti, d'un parti féministe ou d'un parti de femmes, d'une fédération, d'un mouvement ? Les diverses appellations coexistent. Ses hésitations rouvrent le débat difficile sur l'autonomie et les alliances du mouvement. L'autonomie est à la fois une nécessité, un moteur et un

horizon utopique jamais atteint, en particulier dans un contexte de non-droits pour les femmes où les alliances, les relais sont indispensables. Les difficultés entre le mouvement féministe et les tentatives de groupe féministes socialistes ou syndicalistes existent et ne se dissipent pas avant 1914, au contraire. Elles iront en s'amplifiant, en particulier parce le mouvement féministe est taxé de bourgeois³¹⁽²⁾.

Les féministes sont ainsi, sous la Troisième République des actrices politiques en tant que militantes de la cause de femmes, et souvent en tant que femmes engagées, critiques avisées des réalités politiques de leur temps. Sont-elles porteuses d'une autre approche de politique ?

Une autre approche du politique ?

Le projet féministe d'égalité des sexes et de droits pour les femmes remet profondément en question l'ordre patriarcal et le partage du masculin et du féminin. Par là même, il induit une subversion du politique lui-même. L'ampleur et la nature des revendications impliquent une relation différente entre le privé et le public et une autre analyse des rapports entre les deux sphères qui vont à l'encontre des fondements de la philosophie politique et des représentations majoritaires du politique. C'est une autre idée de la Cité qui s'élabore.

À ce projet certaines espèrent donner une ampleur telle qu'on puisse changer même la devise républicaine : Renée Marcil propose : *Vérité, Unité, Humanité*. Selon ses explications : *Vérité* renvoie à la Libre Pensée et à la lutte contre l'obscurantisme, *Unité* fait allusion à la Paix des peuples et *Humanité* entend dépasser les impasse de la Fraternité. On mesure combien l'intégration des femmes au politique est liée à la laïcité, au pacifisme et à un idéal humaniste républicain.

Comme projet politique, le féminisme a aussi cette particularité d'articuler étroitement égalité, liberté et identité. L'émancipation des femmes est perçue comme une égalité de droits mais aussi un statut de personne autonome - autonomie matérielle autant qu'identitaire. L'objectif est bien la ré-appropriation par les femmes par elles-mêmes. Le mouvement féministe est un lieu d'identité collective qui est censé ouvrir sur une multitude de possibles individuels, bien que les tentations normatives et dogmatiques ne soient jamais absentes. Vouloir inscrire les femmes et le féminin dans la Cité n'induit pas qu'il n'y ait qu'une définition univoque du féminin lui-même. La diversité des féministes, déjà au XIX^e siècle, souligne les possibles re-fondations, réinventions ou même dépassements du féminin...

On n'épuisera pas le sujet féminisme et politique en ces quelques remarques. Mais nous avons voulu rappeler que l'instauration de la démocratie n'a pas impliqué naturellement l'intégration de femmes et l'égalité des sexes. Chaque avancée a été le fruit d'un combat long et difficile des femmes pour arracher miette par miette un peu de leur liberté et de leur autonomie. Aussi maigres qu'aient été ses acquis, le féminisme avant 1914 est un projet politique d'une ampleur et d'une richesse dont nous n'avons pas fini de nous nourrir.

III. LE COMBAT POUR LES DROITS DES FEMMES EN FRANCE DE 1914 À 1945

- LEÇON D'HISTOIRE ET ENJEU DE MÉMOIRE

par

Christine Bard, professeure d'histoire à l'Université d'Angers/Institut universitaire de France

Mon intervention propose une synthèse sur le combat pour les droits des femmes en France entre 1914 et 1945 ; elle abordera dans un deuxième temps le développement des recherches historiques, puis le souci de préserver les sources et les archives, enfin, la demande mémorielle qui monte depuis quelques années.

En ce lieu, le Sénat, qui a symbolisé l'exclusion politique des femmes, on a d'abord envie de rendre hommage à celles qui y ont manifesté entre les deux guerres. On pense à Jane Valbot qui s'enchaîne sur un banc avec une chaîne gainée de soie assortie à sa toilette, et provoque une interruption de séance. On pense aux lanceuses de tracts, depuis les tribunes ou même, depuis un avion, comme le fait l'avocate Andrée Lehmann. Des actions médiatiques donc, avant que ne surgisse Louise Weiss, la plus connue des « suffragettes » qui a occulté, dans ses mémoires, celles qui l'avaient précédée, telle l'avocate Maria Vérone, présidente de la Ligue française pour les droits des femmes, qui fut surnommée « Madame quand même » pour avoir crié, lorsque le Sénat rejeta le droit de vote des femmes, en 1922 : « Vive la République quand même ! ». Plusieurs fois, elle fut arrêtée aux abords du palais du Luxembourg où elle manifestait.

Aujourd'hui, le Sénat a un site internet où l'on trouve les citations misogynes des sénateurs de la Troisième République : Raymond Duplantier, René Héry... On ne pourra pas dire que le Sénat n'assume pas son passé³²⁽²⁾.

L'internaute découvrira aussi, sans doute avec surprise, que le Sénat avait formé en son sein, en 1923, un groupe des droits de la femme qui réunissait 80 membres. Parler de « combat des femmes » comme on le fait depuis une trentaine d'années est assez anachronique : le combat pour le droit des femmes est un combat mixte qui se joue dans des associations féministes mais aussi dans les organisations politiques et syndicales.

Un combat long et difficile

C'est un combat long et difficile³³⁽²⁾. La guerre de 1914 ralentit le mouvement de réforme de la Belle Époque. Entrer dans l'Union sacrée, comme le font les militantes féministes, suppose de tempérer et de différer de nombreuses revendications. L'effort de guerre absorbe les énergies : les féministes philanthropes ne sont pas désorientées par les activités d'entraide qui s'imposent. L'élan patriotique est aussi civique, et les militantes espèrent voir ce civisme récompensé.

Dans l'immédiat après-guerre, dans de nombreux pays, les femmes accèdent à la citoyenneté : en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux États-Unis... En France, après un vote favorable de la Chambre en 1919, le Sénat repousse la proposition suffragiste, trois ans plus tard. Commence la navette infernale entre les deux chambres qui se termine en 1936 par un vote unanime des députés (moins une voix). Socialistes et communistes élaborent et approuvent plusieurs propositions de loi pour le vote des femmes. Le PC apparaît même comme un parti féministe, qui présente des candidates aux élections et défend nombre de revendications féministes, y compris l'abolition des lois de 1920 et

1923 sur l'avortement et la contraception. Mais en 1936, lorsque la gauche emporte les élections législatives, elle rate une occasion historique en enterrant l'égalité politique, à laquelle Blum était pourtant favorable. Trois femmes sont nommées au gouvernement : la scientifique Irène Joliot-Curie, prix Nobel, Cécile Brunschvicg, présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes, et Suzanne Lacore, institutrice à la retraite et militante socialiste. Deux d'entre elles sont mineures civilement, car mariées. Toutes les trois sont mineures politiquement. Malgré cette avancée, la situation reste bloquée. Le vote des femmes ne figure pas dans le programme du Front populaire, en raison de l'hostilité du parti radical. Les femmes sous-secrétaires d'État sont victimes de discriminations feutrées. Cécile Brunschvicg et Suzanne Lacore, malgré une tâche honorablement remplie, sont remerciées au bout d'un an. Le Sénat ne se presse pas pour discuter la proposition adoptée par les députés et le 10 juillet 1940, la République disparaît sans avoir réalisé l'égalité politique des sexes.

Le nouveau pouvoir n'y est pas du tout favorable ; il met au contraire en place un nouvel ordre législatif inspiré de valeurs patriarcales et familialistes, mais il procède cependant à la nomination dans les grandes villes de conseillères municipales. Pour la Résistance, l'égalité des sexes est une préoccupation marginale. De Gaulle évoque brièvement dans un message radiodiffusé le vote des femmes dans la France libérée. Le programme du Conseil national de la Résistance reste muet sur ce sujet. C'est à Alger que l'Assemblée consultative est saisie de la question, en mars 1944, à l'occasion du débat sur l'organisation des pouvoirs publics à la Libération. Seule l'éligibilité est envisagée. Le vote fait peur : inexpérience des électrices, influence cléricale, saut dans l'inconnu, déséquilibre du *sex ratio* (deux fois plus de femmes que d'hommes ! croit-on). In extremis et sans gloire, l'amendement concernant le droit de vote des femmes proposé par le communiste Fernand Grenier est adopté. Pour deux raisons principales : voter contre serait perçu comme un affront fait aux Résistantes dont le sacrifice est souvent mentionné dans cet ultime débat. Et puis si la France veut retrouver sa place dans le concert des grands pays démocratiques, elle ne peut plus différer cette réforme.

Il y a bien un retard français dont les causes profondes remontent loin dans notre histoire. On peut ici énumérer quelques caractéristiques de ce qui fait l'exception française.

Il y a la loi salique, mais elle n'a pas empêché les femmes d'exercer un certain pouvoir, un pouvoir jugé excessif que les Révolutionnaires de 1789 auront à cœur de limiter.

Il y a la précocité (1848) du suffrage universel masculin qui a, d'une certaine manière, eu un prix : celui de l'ajournement du suffrage féminin. En effet, la réalisation du suffrage vraiment universel donnerait la majorité aux femmes, un peu plus nombreuses que les hommes : une perspective qui réveille chez les démocrates toutes les craintes liées au « vote des masses » qui assura l'élection du futur Napoléon III, ou, leçon d'une histoire plus récente, qui permit l'avènement d'Hitler en 1933.

La laïcité est une autre caractéristique forte dans ce pays : et l'on sait bien à quel point le parti radical qui s'en est fait le champion craint l'orientation cléricale du vote féminin.

L'intégration des femmes dans la sphère publique remet en cause aussi la sphère privée telle qu'elle a été pensée par le droit et la morale dominante : la femme, reine du foyer, exclusivement vouée au mariage et à la maternité. La défense de la famille menacée par les conquêtes féministes dans la sphère publique touche à une question d'importance en France, où les premiers démographes s'alarment de la « dépopulation », où l'on déplore le recours à l'immigration pour pallier l'insuffisance de la main d'oeuvre.

On peut aussi parler pour la France d'une grande tolérance à l'égard des propos « sexistes ». Les parlementaires ont écrit un chapitre important du bêtisier antiféministe, affirmant que la femme aimerait moins son mari si elle votait, que le vote des femmes augmenterait la mortalité infantile, car les électrices abandonneraient sans soins leurs nourrissons pour se rendre aux urnes, que les discussions politiques conduiraient les couples au divorce. Et que de toutes façons pour une femme, le geste de voter est « laid », les mains d'une femme sont faites pour être baisées et non pour déposer des bulletins dans l'urne. Les antisuffragistes qu'ils soient de gauche ou de droite, estiment les femmes trop excessives, trop spontanées, trop irrationnelles pour jouer un rôle politique. Leurs voix iraient aux extrêmes : la droite cléricale pour les uns, le communisme pour les autres.

Le contexte des années 1930 joue contre les droits des femmes. Le risque de guerre monopolise l'attention. Les affrontements idéologiques sont plus virils que jamais. La crise économique et sociale fait régresser le droit des femmes au travail et réduit leurs possibilités d'émancipation. Les pressions natalistes aboutissent en 1939 à un Code de la famille renforçant la répression de l'avortement et incitant les femmes à rester au foyer.

Si 1944 est une date importante pour l'histoire des femmes, celle de l'accès à la citoyenneté, un siècle après les hommes, elle n'est pas vraiment vécue comme telle. De Gaulle a octroyé le droit de vote aux femmes, dit-on : l'antiféminisme commence là, dans ce déni des luttes passées, dans leur oubli rapide. Les Françaises en 1945 trouvent tout *naturel* d'aller voter, et ne font aucun lien, contrairement aux historiens d'aujourd'hui, entre ce nouveau droit et le climat viriliste de la Libération (parades militaires, femmes tondues dans tout le pays), destiné à laver la honte de la défaite et de l'occupation.

Le rôle des recherches historiques : rendre les femmes visibles

Les noms de féministes qui ont lutté pour les droits civiques sont oubliés depuis longtemps, à l'exception de Louise Weiss, qui prit soin de publier ses mémoires. D'une certaine manière, les recherches historiques, depuis trente ans, ont compensé une mémoire défaillante, une postérité inexistante. Grâce à des historiennes comme Michelle Perrot, les maîtrises et les thèses se sont multipliées. Des chercheurs étrangers (et particulièrement des Américains : Charles Sowerwine, Ann Kenney, Steven Hause, Claire Moses, Patrick Kay Bidelman, Marilyn Boxer, Richard Evans, Karen Offen, parmi les premiers) ont apporté leur pierre à l'édifice. Certes, cette historiographie n'est pas encore épuisée : elle sera revisitée, approfondie, peut-être contredite, découpée selon d'autres chronologies, revues à d'autres échelles spatiales, redécouverte pour certains thèmes^{34(C)}.

Les recherches récentes ont réhabilité un mouvement féministe qui avait été gravement sous-estimé. De l'échec du suffragisme, on déduisait trop souvent que les féministes n'avaient pas été à la hauteur. Les suffragettes anglaises sont finalement les seules à avoir survécu dans la mémoire collective. Le recours à l'action directe et à la manifestation de rue avait peu d'émules en France. Pour les Français, le féminisme est éternellement étranger à la culture nationale : c'est un fléau d'origine étrangère, disent les antiféministes, d'origine anglaise hier, d'origine américaine aujourd'hui.

C'est la première caractéristique à souligner pour la France : le mouvement est réformateur. Il est pragmatique. Il considère le droit comme la clé du changement, d'où la place éminente que jouent les avocates dans la protestation féministe. L'argumentaire reflète ce pragmatisme. Il n'est pas obnubilé comme le seront plus tard les féministes beauvoiriennes par l'opposition entre universalisme et différencialisme. Les féministes de l'époque, qui ont à cet égard des sensibilités diverses, jouent sur les deux registres. Recherchant l'efficacité, elles tendent vers le discours le plus facilement compris : celui de la différence des sexes, assorti à un idéal de complémentarité du masculin et du féminin. Elles peuvent, sans contradiction, valoriser des qualités dites féminines qu'elles peuvent même aller jusqu'à fonder en nature, et en même temps revendiquer l'entrée des femmes dans les territoires réservés de la masculinité. Le modèle d'affranchissement proposé par Madeleine Pelletier, prônant le dépérissement du genre féminin par la masculinisation des femmes, soit un idéal de société sans genres, est violemment rejeté, ce qui n'empêche pas les antiféministes d'entretenir le mythe de la dangerosité immédiate de cette théorie.

Les féministes se donnent-elles les moyens de leurs ambitions ? Parmi leurs réussites, il faut souligner la vie associative. Elles ont pleinement profité des libertés offertes par la loi de 1901 (année de naissance du Conseil national des femmes françaises), bâti des réseaux nationaux et internationaux importants, et, parfois, concurrents. Elles créent aussi une presse spécialisée (journaux d'associations, ou indépendants) sans négliger d'être présentes dans la presse généraliste. Autre moyen pour faire avancer la cause, l'implication politique. La plupart des féministes sont présentes dans des partis qui vont de l'extrême gauche à la démocratie chrétienne. Des commissions féminines existent dans tous les partis entre les deux guerres. La loyauté républicaine des féministes est remarquable, malgré l'intensité de leur déception et malgré le discrédit gravissime qui frappe le régime dans les années 1930. À leur crédit aussi, il faut porter leur extraordinaire investissement dans les mouvements pacifistes puis antifascistes. Le féminisme est une force au niveau international, qui tente de peser à Genève auprès de la Société des Nations, l'ancêtre de l'ONU.

Certes tout n'est pas rose dans les cercles féministes. La réhabilitation menée par les travaux historiques se fait sans concession, mais heureusement sans polémiques. Ainsi, la guerre de cent ans sur le « féminisme bourgeois » s'est apaisée. L'histoire de cette accusation venue de l'Internationale socialiste a été faite. Les partis de gauche commencent à en tenir compte. D'autres révisions surgissent, pour éclaircir, selon l'expression de Liliane Kandel, les « zones grises », comme l'histoire de l'ultrapacifisme féminin des années 1930³⁵⁽⁴⁾.

Les recherches sur les femmes dans la résistance se sont développées parallèlement, mues par une identique révolte contre leur faible visibilité. L'absence de reconnaissance officielle se met en place dès 1944-1945. Il n'y a que six femmes sur plus de mille Compagnons de la Libération. Et les femmes ne représentent que 10 % des médaillés de la Résistance. Là aussi, le féminisme des années 1970 a été le déclencheur d'une quête historique et d'une écoute des femmes qui avaient leurs propres témoignages à délivrer. Allant au-delà du témoignage occasionnel, toujours incroyablement modeste, certaines résistantes ont fait de la mémoire un enjeu militant, sans tomber pour autant dans les biais du résistancialisme. L'histoire des résistantes s'est faite avec les survivantes, avec leurs témoignages, leurs mémoires, leurs associations. Cette histoire a été écrite mais aussi filmée : citons deux documentaires récents, l'un, *Lucie de tous les temps*, nous montrant Lucie Aubrac en tournée de conférences dans les établissements scolaires, l'autre *Résistantes, de l'ombre à la lumière*, nous emmène avec l'historienne Rolande Treppe, elle-même ancienne résistante, sur les lieux de mémoire oubliés des femmes. Lorsqu'elle montre une liste de noms gravés dans la pierre, d'où les noms de femmes sont absents, il est difficile de ne pas penser à l'affiche rouge et à ces noms difficiles à prononcer et devenus politiquement gênants à la Libération.

Pas d'histoire sans archives

Cette histoire n'est pas close. Comme toute histoire, elle dépend des sources d'information disponibles. Pour que ces sources soient mieux repérées, plus accessibles, plus complètes et en meilleur état, des efforts peuvent être faits. Les archives datant du XXe siècle ont cette particularité d'être très abondantes. Elles relèvent essentiellement, pour le sujet qui nous occupe, du domaine des archives privées. Et elles doivent souvent leur préservation à des initiatives privées. Ainsi, Marguerite Durand a-t-elle eu la clairvoyance de donner, dans les années 1930, de son vivant à la Ville de Paris sa bibliothèque et ses archives, à condition que la ville continue à la faire vivre en assurant une mise à jour de la documentation et en développant les collections. Saturée depuis plusieurs années, cette précieuse bibliothèque a besoin d'une montée en puissance. En 2000, la bibliothèque universitaire d'Angers a accepté de développer un Centre des archives du féminisme qui reçoit de nombreux fonds : Cécile Brunschvicg, Conseil national des femmes françaises, Laure Beddouckh, Union féminine civique et sociale, pour la première vague ; Yvette Roudy, Florence Montreynaud, Françoise Gaspard, Association des femmes journalistes, Femmes Avenir, parmi d'autres, pour la deuxième vague... Il s'agit d'inciter les personnes et les associations ayant défendu les droits des femmes à conserver leurs archives, puis à les confier à une institution spécialisée. Il s'agit aussi d'encourager les recherches sur ces sujets. Pour faciliter les recherches dans ce maquis d'archives, l'association Archives du féminisme réalise, avec la Direction des Archives de France, un guide des sources, soutenu par le Service des droits des femmes. Il inclut les sources audiovisuelles, objet d'un colloque à la BNF le 20 novembre 2004.

Les traces du passé resurgissent parfois sans prévenir. Le retour de Moscou des archives de Cécile Brunschvicg a marqué, en 2000-2001, le début d'une mobilisation militante sur la question des archives. Les archives de cette

figure-clé du féminisme français ont été pillées par les nazis en 1940, emportées à Berlin, puis récupérées par les Soviétiques et conservées à Moscou. La France, cinquante ans plus tard, a négocié le retour de ces archives, les rendant à leurs propriétaires. Les descendants de Cécile Brunschvicg, représentés par Marianne Baruch, ont déposé ces archives à Angers³⁶⁽²⁾. Les circonstances très particulières de leur constitution expliquent leur richesse : le bureau de Cécile Brunschvicg a été vidé de fond en comble, sans qu'elle ait eu le temps de procéder à des tris et des éliminations. Plusieurs étudiantes ont travaillé sur ces archives, une thèse commence sur le féminisme de Cécile Brunschvicg. Espérons que ces travaux la feront mieux connaître.

La demande mémorielle

Le bicentenaire de la Révolution, puis le cinquantenaire du vote des femmes ont permis à des recherches spécialisées d'atteindre un large public. L'histoire des femmes correspond à une « demande sociale ». Les combats actuels s'enrichissent et sont légitimés lorsqu'ils s'appuient sur des discours historiques réputés scientifiques. Ainsi, la demande d'une loi instaurant la parité a largement fait appel à l'apport des travaux historiques : la longueur et les difficultés des combats pour les droits des femmes, en France, montraient bien l'ancienneté du déni de justice, la profondeur des blocages et justifiaient le recours à une mesure forte³⁷⁽²⁾.

Cette mobilisation de l'histoire des femmes comme ressource militante est assez nouvelle pour le féminisme de la deuxième vague. Il a fallu du temps pour que les travaux s'accumulent et fassent découvrir l'ampleur de l'oubli. Il a fallu aussi, certainement, réviser le rapport avec les institutions en général, et en particulier aux institutions chargées d'entretenir une mémoire nationale et de commémorer. Les fêtes républicaines qui retrouvent un nouveau souffle depuis peu se chargent ainsi de nouveaux sens. Cette évolution reflète certainement une « républicanisation » des féministes de la génération 68, ou du moins d'un certain nombre d'entre elles.

Nous portons aujourd'hui un autre regard sur l'héroïsation, prenant conscience du besoin, pour les jeunes, de repères structurants, voire de modèles, qui manquent tragiquement pour les filles. Si l'émergence d'une mémoire féministe a soutenu la demande paritaire, en retour, on peut observer un effet « parité » dans les revendications mémorielles.

Depuis quinze ans, les initiatives féministes sont de plus en plus nombreuses à demander la reconnaissance du rôle des femmes dans le passé. L'écrivaine et journaliste Florence Montreynaud a facilité ces demandes, en fournissant, avec *Le XX^e siècle des femmes*, un ouvrage encyclopédique susceptible d'inspirer nos édiles. Un peu partout en France, des féministes font le compte de noms de rue attribués à des femmes et envoient des propositions à leurs élus. Sans les résistantes (dont l'importance numérique est pourtant sous-estimée), la part des femmes tomberait vraiment très bas. Par exemple à Angers, les résistantes à elles seules représentent un tiers des noms de rues attribués à des femmes³⁸⁽²⁾. Les pouvoirs publics distinguent leur patriotisme. Il leur est plus difficile de reconnaître les mérites de celles qui ont consacré leur vie à la défense des droits des femmes. Le nom de Berthie Albrecht circule dans les listes de femmes panthéonisables : ce serait un bel hommage rendu à une résistante qui fut aussi une féministe, l'une des rares à défendre le contrôle des naissances dans les années 1930. L'historienne Catherine Marand-Fouquet a lancé en 1989 la campagne en faveur des femmes au Panthéon dans une lettre au président de la République, demandant la panthéonisation d'Olympe de Gouges³⁹⁽²⁾. Depuis, seule Marie Curie est entrée au Panthéon (en 1995), soit une Grande Femme pour 73 Grands Hommes⁴⁰⁽²⁾.

Cette demande de reconnaissance est donc pour le moment loin d'être satisfaite. Les féministes toulousaines ont expérimenté les difficultés de l'entreprise, en 2000. Dans la ville rose, on compte 4 % de noms de rues attribués à des femmes. Une liste de propositions a été envoyée à la mairie qui n'a retenu que 6 noms : Nadia Boulanger, Marie-Louise Dissart, Berthy Albrecht, Alexandra David Néel, Marie-France Brive, une historienne décédée en 1993, qui travaillait sur les femmes dans la Résistance. En revanche, la demande d'une plaque qui commémorerait le 21 avril 1944 tourne au fiasco. Le texte de la mairie reprend malheureusement la petite phrase tant entendue :

TEXTE DE LA MAIRIE	TEXTE DU COLLECTIF
Le 21 avril 1944, une ordonnance du général de Gaulle donne le droit de vote aux femmes françaises.	Après des décennies de luttes pour leurs droits élémentaires de citoyennes - et leur rôle dans la Résistance, les Françaises obtiennent enfin le droit de vote le 21 avril 1944 par une ordonnance du gouvernement provisoire de la République ratifiée par le général de Gaulle.

Finalement, pour le jour anniversaire du 21 avril, la plaque est posée par terre, au pied de la statue du général de Gaulle, square de Gaulle⁴¹⁽²⁾. Elle est aujourd'hui recouverte de terre, perdue dans la végétation où elle gêne les jardiniers...

Malgré les travaux historiques qui les ont tirées de l'oubli, les femmes qui se sont engagées pour les droits des femmes restent très peu connues⁴²⁽²⁾. Nous n'avons, par exemple, aucun lycée Cécile Brunschvicg en France. Pas une rue non plus, juste une allée, à Antony. « L'apport majeur de l'histoire du féminisme est tout simplement d'en montrer l'existence⁴³⁽²⁾ », écrit Michelle Perrot. La non-transmission des recherches pose un véritable problème. La récente étude intitulée « Quelle place pour les femmes dans l'histoire enseignée ? » rédigée par l'historienne Annette Wieviorka, pour la délégation aux droits des femmes du Conseil économique et social apporte des propositions intéressantes⁴⁴⁽²⁾. Nous espérons aussi que le ministère de la Parité continuera à soutenir comme il l'a fait dans le passé les initiatives de qualité et innovantes concernant l'histoire des femmes. L'heure n'est plus tant aux préconisations qu'à la mise en oeuvre de la reconnaissance symbolique des femmes dans l'histoire. C'est un combat indissociablement politique et culturel dont l'issue, souhaitable, serait une modification des consciences par une sensibilité plus grande aux discriminations à l'encontre des femmes.

IV. L'ENGAGEMENT DES FEMMES DE LA LIBÉRATION AUX ANNÉES SOIXANTE

Évelyne Sullerot

Je ne suis pas historienne, et je vais donc parler en témoin observateur et en témoin actrice des événements que je vais évoquer.

On m'a demandé de couvrir la partie qui va de 1944 à 1968. En 1944, les femmes se voient reconnues électrices et éligibles, elles entrent dans la vie de la démocratie parlementaire ; en 1945, je vote pour la première fois, j'avais juste l'âge. En 1967, à la fin de la période que je vais évoquer, je fais à l'université de Nanterre le premier cours *au monde* sur les problèmes féminins, les fameuses *women's issues* donc avant les Américaines, avant les Scandinaves. Mon cours expose le statut, les rôles, la place, les droits, les pouvoirs des femmes en France dans le domaine de la sexualité, dans la famille, dans l'éducation, dans le savoir, dans le monde du travail, dans la cité, et dans le monde politique. Je crois donc pouvoir vous résumer les extraordinaires progrès accomplis entre ces deux dates, en dépit de freins sévères.

Deux exemples : 1967, c'est l'année où, pour la première fois, il y aura autant de bachelières que de bacheliers ! 1967, c'est l'année de la loi Neuwirth, qui légalise la contraception, -bataille que je connais bien puisque j'avais demandé, dès 1955, au docteur Marie-Andrée Weill-Hallé, de fonder une association pour promouvoir la maternité volontaire, et que cette association uniquement de femmes, lui avais-je demandé, qu'elle a accepté de présider brillamment, j'en étais en 1956 la secrétaire générale. Cette association, le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF), nous l'avons appelée dans un premier temps « La maternité heureuse », car nous craignons d'être interdites de publication et d'action si nous tombions sous le couperet de la loi de 1920 qu'on vient de rappeler, et qui prévoyait un emprisonnement de un à six mois et une amende pour quiconque, « *par des discours proférés dans des lieux ou réunions publics, par toute publication dans un but de propagande anticonceptionnelle, aura décrit ou divulgué ou offert de révéler des procédés propres à prévenir la grossesse, ou se sera livrée à une propagande anticonceptionnelle ou contre la natalité* ».

Ainsi donc, en 1967, après douze années de combat, nous étions, Marie-Andrée Weill-Hallé et moi, et nos collaboratrices, parvenues à faire abroger les articles L-648 et L-649 du Code de la santé publique et à favoriser des centres de planification et éducation familiale qui délivraient aux femmes informations et consultations. Mais je voudrais ajouter que 1967, c'est aussi l'année qui voit décoller les taux d'activité professionnelle des femmes. Après la Libération, ces taux avaient baissé. Lors du recensement de 1962, le nombre et la proportion des femmes dites « actives », engagées dans le monde du travail, étaient les plus faibles qu'on ait connus en France, plus faibles encore que ceux des années 30. Mais après 1965-66, ces taux montent vite et fort. Certes, année après année, il y a de moins en moins d'agricultrices et de fermières, (qui formaient le gros bataillon des femmes « actives » auparavant) et il n'y a pas plus d'ouvrières. Mais de plus en plus de femmes, et même de femmes mariées, qui ont, ou approchent de ce fameux niveau bac dont je viens de parler, si précieux, entrent dans les métiers du tertiaire où elles vont gagner des positions que vous trouverez peut-être modestes mais qui sont inexpugnables, dans les bureaux, dans l'administration, dans l'enseignement, à la poste, dans les banques, dans les assurances, dans le commerce, dans la publicité, dans les services.

Il s'est opéré entre 1944 et 1968 un immense changement dans les mentalités des femmes, dans leur statut civil de femmes mariées et de mères, dans les niveaux d'éducation et dans l'insertion professionnelle. Une grande part de ces changements fut due, certes, à des initiatives politiques (j'y reviendrai), mais pas particulièrement à l'action de femmes politiques. Ce qui a fortement modifié la vie privée des femmes, et préparé leurs filles à vivre pleinement mai 68 et même à devenir peu ou prou MLF, ce sont les engagements très forts de femmes dans des mouvements qui prenaient l'opinion publique à témoin, c'est un changement de style de vie. On ose révéler les drames tenus secrets de milliers de femmes (comme l'avortement clandestin), on ose en parler aux hommes, à quelques hommes politiques ouverts. C'est aussi le rôle grandissant et presque exclusif pris par les femmes dans l'éducation des enfants. Ce sont elles, enfin, après des siècles de patriarcat de l'éducation, qui deviennent éducatrices à la maison, à l'école, au collège, au lycée. Ce sont elles qui vont voir les profs ou qui sont elles-mêmes profs, ce sont elles qui vont voir les psychologues ou qui sont elles-mêmes psychologues un métier totalement nouveau, une fonction totalement nouvelle qu'elles investissent.

Plus que les politiques, ce sont ces femmes civiles hors des partis, hors des chapelles, aidées de journalistes, relayées ensuite par quelques hommes politiques, qui ont arraché par exemple les progrès, je dirai plutôt la révolution, de la maîtrise de sa fécondité par la femme. Donc, de la liberté vis-à-vis de la maternité, qui devient un choix, et des libertés vis-à-vis de la vie sexuelle, qui est délivrée de la peur des grossesses intempestives et peut enfin s'épanouir. Ce sont elles aussi qui ont milité, je le rappelle, pour la mixité de l'enseignement, depuis la maternelle (c'était déjà le cas) jusqu'à Polytechnique. Je vois ici des personnes avec lesquelles j'ai milité pour que Normale sup, Polytechnique, etc. deviennent mixtes, et aussi les lycées. Ce sont ces femmes aussi qui ont milité pour le travail comme voie d'accès à l'*autonomie* c'est un mot nouveau qui surgit à ce moment-là.

Nous sommes aujourd'hui le 8 mars 2004, et nous fêtons le trentième anniversaire de la nomination de Françoise Giroud comme secrétaire d'État à la Condition féminine. J'ai beaucoup connu à l'époque Françoise Giroud. Je savais ses réticences à entrer en politique. Elle se demandait si elle n'était pas plus utile aux femmes comme journaliste. Elle interrogeait par exemple : « Savez-vous qui était le président du Conseil en 1899, pendant l'affaire Dreyfus ? Non ! Il s'appelait Dupuy, Charles ! Mais vous savez tous qui a écrit un article intitulé « J'accuse ! ». » C'était une manière de dire aux politiques, et même au Président Giscard d'Estaing qui avait manifesté l'intention de créer ce secrétariat d'État à la Condition féminine, que leur démarche était une reconnaissance. Ils reconnaissaient l'importance de questions levées par des civiles, par des femmes relayées par des journalistes, et parfois à contre-courant des partis et des parlementaires, et parfois s'opposant aux lois existantes. Vous me direz, à contre-courant des parlementaires hommes. « Ah ! s'il y avait eu des femmes politiques, nous aurions peut-être pu les entretenir de l'horreur des avortements clandestins ! » (et la sociologue démographe que je suis peut vous dire qu'à cette époque-

là il y en avait 600 000 par an), « ces femmes parlementaires auraient compris, relayé notre action, nous n'aurions pas eu à lutter pendant douze ans, de 1955 à 1967, avant d'avoir une loi sur la contraception ». Mais des femmes parlementaires, il y en avait alors !.

C'est le 8 mars 1956 très exactement que je suis allée, avec mon quatrième enfant dans sa poussette, jusqu'à la préfecture de police pour déposer les statuts de l'association « *La maternité heureuse* », qui préfigurait le Planning. J'ai juché mon gros bébé sur le comptoir pour remplir plus à l'aise l'imprimé, et la préposée m'a dit en regardant mon poupon : « Ah ! la maternité heureuse, je vois ! » Elle ne voyait rien du tout ! Mais ce même jour, 8 mars 1956, s'adressant à l'Assemblée nationale en l'honneur de la Journée des Femmes, la députée communiste Marie-Claude Vaillant-Couturier, qui, elle, avait compris ce que nous voulions faire avec « *La maternité heureuse* », nous injurait publiquement, stigmatisant le « néo-malthusianisme réactionnaire » que nous incarnions, nous dénonçait comme suppôts des riches Américains, et affirmait que « le *birth-control* n'était qu'un leurre couvrant les crimes du capitalisme, et qu'il était dirigé contre les travailleurs qu'il voulait détourner de la lutte » (*sic*). Quelques jours plus tard, je suis allée voir Jeannette Vermeersch, autre députée communiste, compagne de Maurice Thorez, égérie du Parti, et je me suis fait vilipender aussi fortement. Elle m'a expliqué que nous voulions empêcher les femmes d'être mères, que nous voulions saper la famille et ruiner la France. Je savais que je ne pouvais pas aller chercher de l'appui chez les femmes députées MRP, car l'Église leur recommandait de ne pas prêter l'oreille à nos voix. Mais les communistes... J'ai vite compris que, femme ou pas, ma députée marxiste redoutait l'appel d'air à la liberté que nous lancions, qui eût été ressenti comme un soulagement, comme une décompression par des milliers de couples communistes mal logés, mal payés, -dont le parti attendaient qu'ils fissent la révolution !. Il fallait, pensait le Parti, pousser la chaudière, faire monter la pression on appelle cela la paupérisation absolue, et non pas octroyer le droit aux femmes de concevoir leurs enfants volontairement. Elles avaient mieux à faire qu'à laisser parler ce que les communistes appelaient « leur égoïsme individuel ». Les femmes devaient penser à la collectivité, militer au Parti. À cette date, 1956, le danger représenté par le *birth-control* et le malthusianisme réactionnaire fut mis à l'ordre du jour de toutes les cellules du parti communiste. On y discuta ferme, mais pendant qu'on mobilisait les consciences politiques contre ces histoires de bonnes femmes, on ne parlait pas dans les cellules du rapport du camarade Khrouchtchev au 20^e Congrès du parti soviétique qui n'était pas encore public et qui terrifiait les cadres du PCF, tous staliniens ou staliniennes...

Si je raconte cette anecdote, c'est pour souligner le divorce qui peut exister entre l'opinion, sur des problèmes touchant à la vie des femmes, et la représentation parlementaire. Rappelez-vous ce qui s'est passé ensuite pour l'interruption volontaire de grossesse (Mme Veil est là pour en parler), ou même pour le traitement pénal du viol, de 1978 à 1980. Cela ne veut nullement dire que l'accession des femmes à la représentation et au pouvoir politiques ne soit une nécessité utile, féconde, indispensable, pour relayer les problèmes qui se posent aux femmes et qui sont souvent exprimés hors du champ politique.

Ainsi, c'est le slogan de Fadela Amara : « Ni putes, ni soumises ! », qui résume aujourd'hui le mieux l'effrayante menace qui pèse sur les jeunes filles et les femmes du fait de la conjonction d'un machisme brutal et intolérant d'une part, et de la mercantilisation de la sexualité d'autre part. C'est une culture qui est menacée, c'est une culture démocratique, c'est la mixité qui sont remises en cause. Aux politiques d'entendre aujourd'hui ce slogan et ce qu'il veut dire, et de garantir aux filles et aux femmes dignité, sécurité et liberté. Cela va très au-delà du voile.

Mais je viens d'évoquer la mixité. C'est pendant la période 1944-1968 qu'elle a été généralisée, ou presque. Et je voudrais rendre hommage à tout ce que la IV^e puis la V^e République ont fait alors pour les femmes. Non seulement elles ont enfin été reconnues électrices et éligibles, mais elles ont enfin été pleinement reconnues, honorées et soutenues dans leur rôle de mère. Dès la Libération, du moment où la femme était enceinte, elle avait droit à une carte de priorité tricolore qui, dans ces très dures années où il fallait faire la queue toujours et partout, pour acheter du lait, pour monter dans l'autobus ou pour monter dans le train, cette marque de reconnaissance était infiniment agréable et appréciée par les femmes enceintes. On se préoccupait enfin de la santé de la future mère. Elle avait droit à trois visites prénatales et plusieurs postnatales avec son enfant. Non seulement les consultations étaient gratuites, mais encore la femme qui s'y rendait se voyait donner un billet de 100 anciens francs. Je ne pourrais vous dire assez combien furent appréciées comme un cadeau du ciel les fameuses alloc' (les allocations familiales) qui étaient versées à *la femme*, à la mère de famille, à son nom, versées en argent liquide à domicile, de la main à la main, apportées par des payeurs de la Caisse nationale d'allocations familiales qui montaient à pied les escaliers ou qui parcouraient à vélo les routes de campagne avec leur sacoche pleine de billets, - et qui n'étaient pas attaqués ! Nous, les jeunes mamans d'alors, nous ne pouvons oublier que la République reconnaissait notre rôle et notre dignité comme jamais auparavant. Que ceux et celles qui ont inspiré je pense à Alfred Sauvy et qui ont voté tout cet ensemble de la Sécurité sociale et des allocations familiales soient remerciés.

« Mais ils vous ont enfermées dans la maternité », me direz-vous. Comme fondatrice du Planning, sociologue et écrivain, je suis la preuve que ce n'était pas une prison. On pouvait faire éclater la seule image « mère de famille », et, surtout, nous avons trouvé, dans une patrie très abîmée, santé, courage, énergie, pour nous-mêmes et pour nos enfants, dans ce soutien remarquable et si nécessaire dans une époque de misère.

Il est vrai que nous avons eu un ministre de la Santé femme, Mme Germaine Poinssot-Chapuis, première femme française ministre nommée en 1947. Puis nous avons une deuxième femme secrétaire d'État, en la personne de Marie-Madeleine Dienesch, à qui nous devons en partie une autre avancée extraordinaire pour nous : la loi sur les régimes matrimoniaux de 1965 qui, enfin, établissait l'égalité entre les époux dans le mariage. Ce sera la première d'une longue série de lois qui vont donner aux femmes liberté et pouvoir dans leur vie privée. Rappelez vous : 1965, les régimes matrimoniaux ; 1966, l'adoption permise à une femme seule ; 1967, la contraception, la loi Neuwirth ; 1970, l'autorité parentale : il n'y a plus de « puissance paternelle » ; et 1975, naturellement, les lois sur le divorce et

l'IVG. L'extraordinaire refonte des lois sur la famille a été préparée avec soin par un éminent juriste décédé l'an dernier, le doyen Jean Carbonnier, qui, pour ce faire, a tenu à recevoir, écouter, consulter des groupes de femmes très actives, comme les groupes « Jeunes Femmes », protestantes mais pas uniquement.

J'ai parlé beaucoup des associations et groupes de femmes non politiques mais, il faut bien le dire, dans les années que j'évoque, les femmes étaient aussi très politisées, beaucoup plus qu'aujourd'hui, même si cela ne leur conférait pas de pouvoir. Je veux dire qu'à l'époque personne ne pouvait échapper à la politisation. D'abord, c'étaient les prolongements, ou présentés comme tels, de la Résistance. Et ensuite cela a été la constitution de deux blocs d'opinion hostiles pendant toute la Guerre froide. En 1945, 33 femmes sont députées à l'Assemblée constituante, dont 17 communistes, 8 MRP, 6 socialistes dont 2 parce qu'elles avaient un nom célèbre (Mme Éboué et Mme Léo Lagrange), et 2 seulement qui siègent à droite. Ces femmes forcent le respect de la nation car toutes sont d'anciennes résistantes ou veuves de résistants. Elles ont été agents de liaison, elles ont caché des suspects, elles ont transporté des tracts et des armes, elles ont été internées ou déportées. En 1946, l'Assemblée nationale élue compte cette fois 42 femmes. (Il a fallu attendre 1997 pour en voir davantage et, entre-temps, la représentation féminine a beaucoup chuté). En 1946, cette honorable représentation se divise en deux camps : ou elles sont communistes, ou elles sont anti, et le plus souvent catholiques. Or ces femmes votent comme leur parti, comme leur groupe d'appartenance, comme s'il leur fallait, par une fidélité sans problèmes et sans ambition personnelle, faire oublier qu'elles sont femmes. Les années 45-65 ont été celles des grands embrigadements de masse. Tous les partis avaient alors leurs associations féminines. La plus puissante était l'UFF, l'Union des femmes françaises, communiste, avec ses journaux, *Heure claire* etc. Les catholiques n'étaient pas en reste avec l'ACGF, l'Association catholique générale féminine, dont le journal, *L'Écho des Françaises*, diffusé uniquement par abonnements, tirait en 1956 à 2 200 000 exemplaires, le plus fort tirage de la presse française de tous les temps.

Vers la fin des années 50, je faisais alors pour le CNRS une enquête auprès de centaines de femmes, échantillon représentatif, comme on dit, les unes travaillant, les autres au foyer. Je les interrogeais sur des problèmes brûlants comme la contraception, l'avortement, l'éducation sexuelle des jeunes, etc. Eh bien ! toutes les femmes que j'interrogeais se situaient politiquement sans difficulté. Mais, en fin de compte, leurs opinions à propos de sujets sur lesquels je les interrogeais étaient souvent différentes de ce que leur bloc politique préconisait. Finalement, j'avais découvert que ce qui les influençait le plus, c'était le journal féminin qu'elles lisaient. Qui n'a pas assisté aux assises de *Elle* en 1975, qui ont empli de milliers de femmes le Palais des Congrès de Versailles, ne peut avoir idée de cette influence. Françoise Giroud en fut la grande vedette, non parce qu'elle était secrétaire d'État à la Condition féminine, ce dont toutes les femmes déléguées là étaient très fières, mais parce qu'elle était connue de toutes les lectrices de *Elle* qui avaient lu tous ses articles depuis des années. Je me rappelle m'être dit alors que le pouvoir politique, s'agissant des problèmes féminins, il était là. C'était palpable, impressionnant. Toutefois, le grand numéro de bravoure défendu ce jour-là par Françoise Giroud devant des milliers de femmes électrisées, c'était une forte mise en cause de l'utilisation de l'image de la femme, de son corps, de son visage, dans la publicité, exemples à l'appui. La salle rugissait son approbation. Hélas, aujourd'hui c'est pire encore que ce que dénonçait Françoise Giroud ! Son libre pouvoir de journaliste, de femme modèle et de secrétaire d'État n'a pas pu faire reculer ce contre quoi s'élèvent aujourd'hui les voix de celles qui crient : « ni putes, ni soumises, ni femmes objets, mais citoyennes dans une société mixte » !

Simone Veil

J'ai été très heureuse que vous souligniez le rôle de M. Carbonnier, que j'ai très bien connu car j'étais alors à la Direction civile lorsque tout le Code civil a été remanié, et naturellement tout ce qui concerne la famille, les relations entre époux, l'autorité parentale... Je voudrais tout de même souligner la volonté de Jean Foyer, qui était pourtant sur le plan philosophique tout à fait différent, qui était marqué très conservateur, de confier tous les textes à Jean Carbonnier en lui laissant une complète liberté. Je dis cela parce que je travaillais sur tout ce qui était l'approche juridique avant que Jean Carbonnier ne le prenne. Il a fait absolument ce qu'il a voulu, et Jean Foyer a accepté toutes ses conclusions. Il n'y a qu'un texte que Jean Carbonnier n'a pas fait, c'est celui sur l'adoption. Il était hostile à l'adoption, et c'est moi qui de ce fait ai rédigé la loi de 1966, comme magistrat à la Direction civile. C'est intéressant de souligner que, là, le politique suit complètement Jean Carbonnier qui était d'ailleurs sociologue en même temps que juriste, ou qui en tout cas avait une approche très sociologique.

Evelyne Sullerot

Il a fait venir des groupes de femmes dont j'ai fait partie.

Simone Veil

Sur la lecture des magazines, je dirai qu'il y avait tout de même deux pouvoirs. Ce n'est pas la politique qui a ciblé les gens, c'est tout de même, pour un certain nombre de choses, leur appartenance religieuse. Et vous avez parlé de *Elle*, qui était marqué comme tout à fait laïque, il y avait aussi une presse catholique extrêmement importante.

L'INSTITUTIONNALISATION DE 1974

I. L'IMPACT DES ASSOCIATIONS FÉMINISTES

Gisèle Halimi

Simone Veil disait tout à l'heure très justement que la solidarité entre les femmes était beaucoup plus grande qu'on ne le disait, et il est vrai que de plus en plus, on l'a constaté ces dernières années, le crêpage de chignon est devenu un fantasme masculin plus qu'une réalité. Cela n'empêche pas les discussions, les divergences et même les oppositions, mais n'est-ce pas une des caractéristiques de la démocratie ? Quand cela se passe dans des démocraties essentiellement masculines, personne ne songe à parler de péril...

Dans cette solidarité, je voudrais vous retracer ce qui est à la fois à l'origine d'une volonté de solidarité, et ce qui l'a beaucoup engendrée dans les luttes de femmes : c'est l'action des associations féministes. Et je vous parlerai en

particulier de celle que j'ai connue pour avoir été à son origine et continuer à y travailler aujourd'hui : l'association « Choisir ». Parce que ce parcours, qui est un long parcours (la création de « Choisir » date de 1971), pose au fond une question qui est très importante dans la démocratie, à savoir l'importance du rôle des associations, de ce tissu de la société civile, et pose la question de savoir si les associations féministes, plus spécifiquement, ont bien rempli leur rôle dans une démocratie, qui est d'être des groupements de pression. La réponse, bien sûr, c'est vous qui l'apporterez.

Le mouvement «Choisir» est venu d'un manifeste qui a été fait un peu sur le modèle des manifestes d'intellectuels, après l'affaire Dreyfus. Un manifeste de protestation mais, au-delà, de provocation. C'était le manifeste de 343 femmes qu'on appelait, d'une manière humoristique, « les 343 salopes ». Le manifeste était très court, il disait ceci : « Un million de femmes se font avorter chaque année en France, elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples. On fait le silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'entre elles, je déclare avoir avorté. De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre. »

Ce manifeste des 343 femmes a été publié dans l'hebdomadaire Le Nouvel Observateur il en a d'ailleurs fait la couverture en mai 1971. Il y a eu des réactions diverses. D'abord des réactions amusées, amusantes, de dérision. Mais il y a eu aussi des menaces de répression. Le manifeste des 343, à l'origine, était une idée de Simone de Beauvoir et d'un petit groupe de femmes, dont Anne Zélenky, qui travaillaient autour d'elle. Simone de Beauvoir m'a téléphoné en me disant : « Est-ce que vous pouvez me proposer des noms ? » Elle me dit très gentiment : « Vous, Gisèle, vous ne pouvez pas le signer puisque vous êtes avocate, mais nous voulons des noms ». J'en ai donné quelques-uns mais je l'ai signé, et c'est vrai que j'étais la seule avocate. Elle avait aussi raison en cela parce que cette signature a entraîné, pour moi, quelques désagréments avec le Conseil de l'ordre. Les menaces de répression sont venues de la manière suivante. Il y avait, parmi ces 343 femmes, des femmes tout à fait célèbres, non seulement dans le domaine des lettres (Françoise Sagan, Marguerite Duras), mais les idoles du cinéma (les stars comme Catherine Deneuve, Delphine Seyrig, Christiane Rochefort, Nadine Trintignant). Il y avait donc des femmes tellement célèbres que le pouvoir avait décidé qu'elles étaient intouchables. Mais, à la même époque, je faisais des meetings politiques. Et des femmes (des femmes de gauche) sont venues me trouver en me disant qu'elles aimeraient bien, elles aussi, signer ce manifeste. Mais c'était, comme on disait, des « anonymes ». Je leur ai dit : « Signez, plus on sera, mieux ce sera ». J'ai pris leurs noms et on a publié cette deuxième série de noms. Beaucoup d'entre elles ont été convoquées au commissariat de police, interpellées dans des termes d'une très grande vulgarité (puisqu'elles déclaraient avoir avorté, ce n'était pas la peine de leur dire « Madame », on les tutoyait), elles ont été menacées dans leur emploi quand leur emploi était précaire (quand elles étaient institutrices par intérim ou avaient un CDD de secrétariat). Et nous nous sommes réunies de toute urgence, nous étions quatre ou cinq chez moi (il y avait Christiane Rochefort, Simone de Beauvoir, Delphine Seyrig et moi), et nous nous sommes dit : « qu'allons-nous faire ? Nous sommes tout de même un peu responsables... » Simone de Beauvoir, Christiane Rochefort, les autres ne risquaient rien, mais elles, elles risquaient quelque chose. C'est comme cela que nous avons décidé de créer le mouvement «Choisir».

Nous avons beaucoup hésité, on avait demandé à Christiane Rochefort de nous trouver un titre, mais elle tournait autour de la maternité et on n'en voulait pas. Notre projet était autre. Nous avons créé le mouvement «Choisir», dont le slogan était : « La contraception, mon choix ; l'avortement, mon ultime recours ; donner la vie, ma liberté ». Et plus poétiquement, d'ailleurs, sur les cartes d'adhésion nous avons mis les vers de Paul Eluard : « Il ne faut promettre et donner la vie que pour la perpétuer, comme on perpétue une rose en l'entourant de mains heureuses ». C'était bien de la poésie, mais c'était aussi rappeler l'énorme responsabilité qui doit être celle d'une femme, et d'un couple quand il y a couple, quand on donne la vie. Le triptyque était clair. Je dirai pour aller vite : liberté, choix, responsabilité. Nous ne pouvions pas accepter que l'on donne la vie par erreur, par oubli de la contraception, ou par fatalité physiologique. Cette démarche était au contraire pour nous celle qui faisait échec à l'échec, échec à l'erreur.

Pendant quelques mois nous n'avons pas fait grand-chose, et puis arrive dans mon cabinet une jeune adolescente de seize ans, avec sa mère qui était poinçonneuse dans le métro. Elles me demandent d'assurer leur défense. L'histoire, je la raconte très vite pour les jeunes femmes et les jeunes hommes qui seraient là, et peut-être pour ceux, moins jeunes, qui l'auraient oubliée. Elle s'appelle Marie-Claire Chevalier. Marie-Claire avait été presque violée par un ami auquel elle ne voulait pas céder, elle était enceinte. Dans l'affolement, on a fait appel à une espèce de chaîne de solidarité dans le métro. L'une des collègues de Michèle Chevalier, la mère de Marie-Claire, connaissait une secrétaire qui, pour arrondir ses fins de mois, posait des sondes et pratiquait les horreurs de l'avortement clandestin que nous sommes nombreuses à avoir connues dans ma génération. Marie-Claire se fait avorter, mais cela se passe mal. Hémorragie, problèmes, sa vie est en danger. On va dans une clinique, où on demande à Michèle Chevalier de déposer un chèque avec une somme qu'elle n'avait évidemment pas. Elle fait le chèque, qui était sans provision, mais au moins Marie-Claire était sauvée (je me souviens de cela parce que c'est finalement le professeur Monod qui a fait un chèque valable quelques mois plus tard, pour éviter les poursuites). Et plusieurs mois après, la police fait irruption chez Michèle Chevalier et dit : « Votre fille a avorté ». Plainte, tribunal... Comment l'avait-on su ? C'est le jeune ami, d'ailleurs un peu voyou, qui, pris dans une tentative de vol de voiture, a dit : « Si vous me relâchez, je vous dis quelque chose. La petite Marie-Claire Chevalier était enceinte et elle a avorté ». à partir de ce moment-là, la question qui s'était posée était : qu'est-ce qu'on fait de ce procès ?

J'en ai parlé, évidemment, à Simone de Beauvoir et au petit groupe qui constituait «Choisir». Nous nous sommes réunies, j'ai dit à Michèle Chevalier (ses deux collègues étaient aussi poursuivies pour avoir donné l'adresse) : « Si on fait un grand procès de l'avortement, il y a des risques ». J'avais déjà plaidé beaucoup de procès d'avortements, cela

se plaidait à huis clos, sur le mode « Pardon, je ne pouvais pas faire autrement, j'avais trop d'enfants, je n'avais pas d'argent... », mais personne n'avait donné à une défense, et pas moi à l'époque, la tonalité de ce manifeste dont je viens de vous lire la teneur.

Elles acceptent très courageusement. Parce qu'il est clair que, dans ces cas-là, s'il y avait des coups à prendre, ce n'était ni Simone de Beauvoir ni moi qui les prendrions, mais elles. Donc elles acceptent de faire ce que j'ai appelé le grand procès politique de l'avortement. Le procès « politique » entre guillemets, mais politique tout de même, parce que, en France, qu'est-ce qu'un procès politique ? C'est un procès, justement, où on ne demande plus pardon, un procès où on ne fait pas état de circonstances atténuantes, un procès où, par-dessus la tête des juges, on parle au pays tout entier, à l'opinion publique. C'est un procès où on met en accusation la loi qui vous accuse.

Et c'est ainsi que nous avons pu faire le procès de Bobigny. Il y en a eu deux : un premier pour Marie-Claire, devant le tribunal pour enfants, où on lui a tendu la perche. On lui a dit : « Vous ne pouviez pas... votre mère ne pouvait pas élever encore un enfant... », car Michèle Chevalier avait trois filles dont le père avait disparu dans la nature et elle les élevait seule avec son salaire d'employée de métro. Et Marie-Claire a été très claire, elle a répondu : « Non, si j'avais voulu, ma mère voulait bien l'élever, mais moi je ne me sens pas en état ». Elle avait fait preuve d'une extrême maturité (car elle avait seize ans) pour dire qu'elle n'avait pas la maturité nécessaire pour, psychologiquement, affectivement, accueillir un enfant.

À partir de là, la préparation de ce procès a été une préparation collective, avec 200 personnes, et, autant vous dire tout de suite, le modèle de ce qu'il ne faut pas faire. Parce qu'on s'est divisées, il y a eu le parti des radicales féministes qui ont dit : « nous ne voulons pas d'hommes à notre procès ». Or, j'avais été rendre visite au merveilleux professeur Milliez, à Jacques Monod, prix Nobel, à François Jacob, autre prix Nobel, à d'autres grands qui avaient accepté de venir témoigner, indépendamment des féministes comme Simone de Beauvoir, Françoise Fabian et Delphine Seyrig. On s'est alors divisées, et ce sont les accusées qui ont tranché assez vertement, en disant aux féministes radicales : « on voit bien que ce n'est pas vous qui allez comparaître. Nous, nous avons besoin qu'ils soient là ». Car, au fond, ce qu'elles voulaient, c'est s'entendre dire par des sommités reconnues par tout le pays que ce qu'elles avaient fait n'était pas un crime. Vous vous en souvenez peut-être, pour ceux et celles d'entre vous qui avez suivi les débats, il y avait une passion et une violence énorme. On nous traitait d'assassins, de meurtrières... Donc elles avaient besoin d'être sûres qu'elles ne l'étaient pas, criminelles.

Ce procès s'est déroulé dans une ambiance extraordinaire, unique, parce que je dois dire que plaider pour des femmes pendant que tout le tribunal de Bobigny était investi par des manifestations de femmes, avec les slogans et les mots d'ordre que vous connaissez, c'est être, littéralement, portée par l'événement. Marie-Pierre a été acquittée par le tribunal pour enfants. En revanche, sa mère et ses trois complices ont été condamnées à des amendes avec sursis tout à fait minimes, ce que nous n'avons pas accepté. Nous avons donc interjeté appel, appel qui n'a jamais été programmé pour être plaidé, et qui donc est mort, si je puis dire, de sa belle mort, c'est-à-dire de prescription, et que Michèle et ses amies du métro n'ont jamais été condamnées.

Il faut tout de même dire aussi que les partis politiques étaient absents à ce procès. Ils n'étaient pas absents parce qu'on ne les avait pas appelés Dieu sait qu'on avait tenté d'avoir des témoins !, mais parce qu'ils avaient refusé d'être là, y compris les partis de gauche, aussi bien le parti communiste que le parti socialiste. Il eut, cependant, des outsiders. Par exemple un témoignage de Michel Rocard. Mais Michel Rocard, à l'époque, n'était que secrétaire général d'un tout petit parti qui était le PSU, et on peut dire qu'il ne risquait que de gagner à venir là (c'est un avis personnel). Mais il y eut également des soutiens isolés : David Rousset, de l'UDR, Aimé Césaire le grand poète, député de la Martinique... Et nous avons fait une « proposition » de loi (proposition entre guillemets, puisque nous n'étions pas à l'Assemblée), d'un texte d'abrogation de la loi de 1920, que nous sommes allés porter à tous les partis politiques de l'Assemblée.

Voilà ainsi un deuxième mode d'action de cette association : le procès démonstratif mais aussi la rédaction de textes législatifs, et troisièmement le lobbying politique, ce sur quoi tout le monde n'était pas d'accord. Pour tout vous dire, la délégation de « Choisir » à l'Assemblée nationale comportait Michèle Chevalier, Jacques Monod, prix Nobel, qui était un de nos meilleurs témoins, le père Roqueplo, Dominicain, et moi-même. Simone de Beauvoir, à l'époque, avait estimé que le pouvoir n'était pas à l'Assemblée et en tout cas que nous n'avions pas à aller solliciter les partis politiques.

Par la suite, nous avons salué, bien entendu, le projet du gouvernement Giscard pour l'abolition de la loi de 1920 et le projet qu'a soutenu, comme vous le savez, merveilleusement et courageusement Simone. Nous avons constamment travaillé avec elle, avec ses services, nous avons dialogué sur la contraception et sur l'avortement, et l'action de « Choisir » a continué tout le temps à ses côtés, je ne dirai pas pour la pousser, car elle n'avait pas besoin de cela, mais pour dire un peu ce que les mouvements de femmes souhaitaient. Car là aussi nous nous sommes séparées. Il y a eu des mouvements féministes qui sont venus nous dire : « Nous n'avons pas besoin de lois pour gouverner nos ventres », ce qui était véritablement hallucinant. C'est un peu ce que dit et répète Lacordaire, « Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime, mais c'est le droit qui affranchit »... Nous, nous estimions que nous avions besoin d'une loi, une loi qui prendrait en charge surtout les femmes des milieux socio-économiques défavorisés et c'est le sens de notre action d'appui et de solidarité auprès de Simone Veil.

Ce que nous avons fait aussi quatrième forme d'action, nous avons publié in extenso le procès de Bobigny. Ce qui était un délit. Publier un procès d'avortement tombait sous le coup de la loi sur la presse. Il était interdit de reproduire les débats d'un procès d'avortement. Nous l'avons fait en entier, et le livre a été préfacé par Simone de Beauvoir, parce que ce que nous voulions, justement, c'est que l'on sorte de ce secret, de ce huis clos, de l'absence de connaissance des vraies raisons des femmes, de ce qui faisait qu'elles en arrivaient devant un tribunal.

Nous avons continué notre action contre le viol. Nous avons amplifié nos objectifs, nous les avons un peu modifiés. Il y avait il y a toujours des viols nombreux, et sévissait alors, en matière de viol, la pratique détestable de la correctionnalisation. Il faut savoir que le viol, dans le Code pénal à l'origine, est un crime, et c'est le pire des crimes contre les femmes, c'est celui qui tue la femme dans la femme. On l'avait oublié ! Les magistrats, par facilité, pour aller vite, jugeaient les viols en correctionnelle, c'est-à-dire entre une altercation entre deux automobilistes irascibles et un vol à la tire...

Et nous avons voulu, là aussi, un peu « refaire » le procès de Bobigny en assumant le procès d'Aix-en-Provence, en 1978. Il s'agissait de deux jeunes campeuses belges qui avaient été sauvagement attaquées dans la nuit par trois voyous (l'une d'entre elles avait eu le crâne ouvert), et qui s'étaient présentées le matin au commissariat de police pour faire leur déclaration de viol. Nous avions aussi demandé à ce qu'il y ait des témoins, comme Pierre Emmanuel, le poète résistant, et nous avions demandé à des femmes députées de l'Assemblée (une femme de chaque grand parti), d'être présentes. Elles étaient présentes : mais le président était particulièrement... je dirais conservateur, et n'aimait pas du tout ce bruit fait autour du viol... Une anecdote peut vous faire comprendre l'atmosphère à la Cour d'assises d'Aix-en-Provence. Une garde s'adresse en ces mots à son collègue : « Mais qu'est-ce que c'est que cette histoire, tu fais l'amour à une femme et tu vois ce qu'elle fait ? Elle te traîne devant le tribunal ! ». Donc les témoins ont été éjectés par le président de l'audience, et ils se sont rassemblés sur les marches du Palais et ont donné publiquement leur témoignage. Témoignages publiés dans « Le Procès d'Aix » (Gallimard, 1978).

Nous avons alors rencontré Monique Pelletier qui était chargée du droit des femmes et qui avait compris, dans un volontarisme intelligent, que c'était aller trop loin, qu'il fallait rappeler un certain nombre de choses fondamentales. D'où la loi du 23 décembre 1980, dont Monique Pelletier a pris l'initiative au Sénat. En quelques mots, cette loi rappelait ce qu'il était très urgent de faire que le viol était un crime et que comme tel il devait être jugé devant une Cour d'assises. Dans les affaires de viol, le huis clos était demandé huit fois sur dix par les violeurs, car ils entendaient bien que cela se fasse en catimini, qu'il n'y ait pas trop de gens autour d'eux qui sachent exactement ce qu'ils avaient fait. La loi Pelletier a édicté que le huis clos ne pouvait être décidé qu'à la demande des victimes, et, si les victimes le demandaient, la Cour d'assises ne pouvait qu'y souscrire.

Autre innovation très importante pour notre propos : donner de l'importance à l'action associative. En tant que présidente de « Choisir », j'avais tenté à plusieurs reprises de me porter partie civile dans des affaires de viol, c'est-à-dire de plaider aux côtés de la victime, dans une action séparée mais en même temps de soutien. Quand une femme est violée, c'est un peu toutes les femmes qui peuvent dire à quel point c'est insoutenable. Toutes mes tentatives avaient échoué. Enfin la loi de 1980 permettait aux associations que nous sommes et à d'autres toutes celles qui ont dans leurs objectifs la défense de la dignité des femmes, la défense contre les violences et contre le viol d'être présentes à la barre. C'est en cela que je peux dire que l'institutionnalisation de l'action à la fois associative et politique de ce que nous étions prend forme.

Je dirai quand même qu'il y a un point faible dans nos actions, dans celles de « Choisir » mais, je le crains, dans celles d'autres associations aussi. C'est la lutte pour l'égalité professionnelle. Toutes les lois qu'on a énoncées et à l'époque il y en avait une, celle de 1983, que je n'avais pas votée d'ailleurs, j'étais députée à l'Assemblée à l'époque n'ont pas mis en place un dispositif - pardon de le dire, je suis avocate et je parle rarement comme cela - assez répressif contre justement les employeurs et les entreprises qui tournent la loi ils ont tous les moyens de le faire pour barrer la route à l'égalité professionnelle à tous les niveaux (pas seulement les salaires, mais la promotion, la qualification) des femmes. C'est le point faible de « Choisir ». J'ai dû plaider quatre ou cinq procès et je n'en ai gagné aucun parce qu'il y a toujours un dossier qui est fabriqué par l'entreprise quand elle veut, à égalité de compétences, choisir un homme plutôt qu'une femme. Il y a toujours un dossier tel que juridiquement on vous dit : « il n'y avait pas l'intention de discriminer ».

En 1978, « Choisir », si je puis dire, entre en politique. À la différence des associations auxquelles faisait allusion Évelyne Sullerot, « Choisir » a été et est toujours une association totalement indépendante des partis politiques. Quand je dis totalement indépendante, ce n'est pas seulement du point de vue des subventions (c'est le moins !), mais totalement indépendante de tout ce qui peut être un mot d'ordre, de droite ou de gauche. Les preuves, nous les avons apportées. En 1978, « Choisir » décide de présenter aux élections législatives, « 100 femmes pour les femmes » en dehors de tous les partis politiques. Bien entendu, les partis politiques de gauche et de droite nous ont honnies, nous ont vouées aux gémonies. La gauche disait qu'on roulait pour la droite, la droite, pour la gauche (j'ai des lettres de chefs de partis de l'époque). Et le citoyen français préférant, comme on dit, voter utile, nous n'avons eu aucune élue.

Mais en 1981, c'est la première fois où, après une discussion très large, très animée, nous décidons de prendre parti, et nous prenons parti pour Mitterrand. J'ai écrit un article dans *Le Monde*, et nous avons organisé une réunion publique quelques jours avant le deuxième tour. Vous vous en souvenez, Monique, puisque vous étiez à l'époque porte-parole et directrice de campagne de Giscard... Toutes les deux nous souhaitons que, dans la réunion publique que nous avons organisée avec comme thème : « Quel président pour les femmes ? », il y ait à la fois les deux finalistes, si je puis dire, Giscard et Mitterrand. Mais Giscard a fini par refuser, et donc la réunion s'est tenue uniquement avec Mitterrand, qui a fait un certain nombre de promesses.

En 1981, je suis élue députée de l'Isère à l'Assemblée nationale, mais je suis élue comme présidente de « Choisir ». Je n'ai jamais appartenu à un parti politique, je n'en étais pas et j'avais refusé d'adhérer. J'ai donc été élue, et à ce moment-là j'ai fait douze propositions pour les femmes que je ne vais pas énumérer. J'en retiendrai deux. Une proposition, le remboursement de l'IVG, qui n'était pas remboursé. Et là, comme cela se passe souvent (cela se passe avec la droite, cela se passe avec la gauche), quand une proposition semble alléchante et qu'elle peut dans l'opinion publique être un plus pour le pouvoir en place, elle est aussitôt kidnappée par le gouvernement et le

gouvernement en fait un projet. Mais n'en faisons pas une maladie, l'important c'est que les mesures arrivent ! Donc ce remboursement de l'IVG a eu lieu en 1982.

Ma deuxième proposition, c'était le quota des femmes aux candidatures électorales. C'est loi du 27 juillet 1982, votée à l'unanimité : 25 % de femmes dans toutes les listes électorales, votée aussi bien à l'Assemblée qu'au Sénat, et annulée en novembre 1982 par le Conseil constitutionnel à qui, d'ailleurs, on ne demandait rien.

Enfin, nous entrons dans la lutte pour la parité en politique. Je le dis parce qu'on le ressent un peu, à « Choisir » - devenu « Choisir la cause des femmes » -, comme une injustice. Dans les ouvrages des historiens, des historiennes, dans les articles, on ne le relève pas souvent, « Choisir » a demandé la parité depuis 1987. « Choisir » a publié sept livres sur le féminisme, sur des procès, et les revendications de la parité. L'Observatoire de la parité est créé en 1995 par le président Chirac. Roselyne Bachelot en est la secrétaire générale, et moi, comme présidente de « Choisir », je préside la commission de la parité en politique, et je suis la rapporteuse pour le gouvernement de cette parité en politique. Vous voyez comme l'oubli peut paraître curieux ! Parce que je suis la rapporteuse officielle, mon rapport est à la Documentation française, mais on rappelle très rarement le travail qui a été fait par « Choisir » pour la parité.

Aujourd'hui qu'est devenue la parité ? Je considère - vous l'avez dit, Madame Gautier - que la parité a été trahie du fait des sanctions -sanctions financières- qui ont été retenues par la loi. Sanctions d'abord profondément immorales, car les partis riches et pléthoriques paient pour avoir sur leurs listes des hommes et non pas des femmes (Plantu a fait des dessins immortels sur ce thème !), et de plus, cela a permis, en 2002, à l'UMP de ne présenter que 19,9 % de femmes et 35,5 % au Parti socialiste. Les partis qui se sont astreints à la parité, étaient les petits partis, d'abord parce qu'ils n'avaient pas les moyens de payer, et puis parce qu'ils l'avaient pratiquée jusque-là. En fait, la seule sanction nécessaire, c'est la sanction classique. Il y a un certain nombre de conditions d'éligibilité requises par le code électoral : si vous ne les remplissez pas, vous n'êtes pas candidat. Donc si vous n'avez pas rempli les exigences de la loi du 3 mai 2000 sur la parité, vous n'êtes pas candidat. C'est ce qui est retenu par exemple en Belgique, où il n'y a pas une loi sur la parité mais une loi sur le quota. Mais il est vrai qu'il s'agit de scrutins de listes. La solution est plus difficile dans les scrutins uninominaux.

Notre dernière action a été notre lutte contre le port des insignes religieux à l'époque, et en particulier contre le port du voile. Je dis *en particulier* (on ne va pas nous accuser d'islamophobie) parce que, d'une manière générale, pour des raisons doubles, nous pensons que la laïcité est en soi un bien pour les femmes car toutes les religions monothéistes ont favorisé l'oppression des femmes. Mais le voile, en particulier, est un symbole de la soumission des femmes, de l'infériorité des femmes, il crée un apartheid sexuel entre les hommes et les femmes, et ce que, comme féministes, nous ne pouvons pas accepter. Sur ces deux axes, nous nous sommes donc battues, et nous avons, avec nos moyens, écrit, témoigné, nous avons été auditionnées par la commission Stasi, nous avons conclu à la nécessité, à l'exigence d'une loi.

En conclusion, je dirai que l'action associative, en ce qui concerne les femmes, s'est pratiquée par une remise constante en question des lois discriminatoires, par des propositions de lois égalitaires, par des procès « politiques », par le dialogue constant avec les autorités politiques car nous sommes dans une démocratie et nous pensons que la loi a une importance fondamentale pour changer les mentalités, par des publications (une publication trimestrielle mais aussi des livres) et par de grands colloques. Et nous pensons que nous avons fait peut-être même plus qu'un mouvement de pression, en ce sens qu'à la fois nous avons manifesté, à la fois nous avons fait tout ce que je viens de vous indiquer, mais aussi nous avons travaillé pour que, comme il doit se faire en démocratie, les partis politiques, le pouvoir et le gouvernement prennent le relais.

II. LE CONTEXTE DES ANNÉES 70 : LA FRANCE DU CoEUR DES VINGT DÉCISIVES

Jean-François Sirinelli, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, directeur du Centre d'histoire de l'Europe du XX^e siècle (CHEUS)

Je dois dire d'emblée que j'ai scrupule à intervenir après une matinée aussi dense, aussi passionnante pour l'historien que je suis. J'ai trouvé les interventions de mes collègues historiennes extrêmement précieuses pour notre réflexion d'aujourd'hui, et les témoignages qui se sont succédé au fil de cette matinée à la fois émouvants et importants pour nous, historiens et historiennes.

J'ai un autre scrupule, c'est que mon propos, qui sera bref, sera tout à fait prosaïque. Les organisateurs de cette journée m'ont demandé de replacer notre réflexion, nos débats, en contexte historique. En effet, le processus que nous évoquons a eu lieu dans un pays la France et à un moment donné les années 70. Certes, le rôle d'un certain nombre de grandes personnalités a été déterminant, l'action d'un certain nombre d'associations a été décisive, mais ce qui intéresse également l'historien, c'est de voir l'articulation entre ces actions et la configuration historique. Je voudrais donc réfléchir avec vous, et vous soumettre un certain nombre d'observations qui vous paraîtront peut-être autant de banalités car, bien évidemment, ces observations sont le produit de l'histoire qui nous est commune et qui nous paraît maintenant, de ce fait, évidente.

Ma remarque de départ, c'est que tout ce que nous évoquons ce matin a lieu dans une France des années 70 qui connaît à l'époque la métamorphose et j'emploie à dessein ce terme la plus rapide de son histoire. Pour évoquer une telle métamorphose, j'articulerai mon propos autour de trois points ou de trois mots : chronologie, démographie, idéologie.

D'abord, chronologie. Je viens de le dire, nous évoquons les années 70. En fait, pour l'historien, une mise en perspective s'impose immédiatement. Certes, les années 70 ont été le moment des grandes décisions. Mais, en même temps, ces années 70 sont elles-mêmes le produit d'une évolution qui s'est amorcée auparavant. Et je voudrais notamment insister sur les années 60. Je crois qu'on ne comprend rien à notre histoire nationale, à l'évolution de notre communauté, si l'on ne place pas ce que nous évoquons ce matin dans le cadre de cette période de trente années que Jean Fourastié avait appelées « les Trente Glorieuses », de la Libération jusqu'au milieu des

années 70, mais plus précisément, au sein de ces Trente Glorieuses, si on ne se replace pas dans la décennie des années 60.

Un chiffre : à la Libération, la moitié de la France est encore rurale. Les statistiques nous le disent, il n'y a que 52 % de citadins en 1946, et encore on est citadin à partir de 2 000 habitants, et la plupart des citadins recensés sont en fait des habitants de gros bourgs. Donc on a encore une France largement rurale, profondément marquée par les valeurs, les normes de la ruralité. À peu près vingt ans plus tard, en 1968, on a deux tiers de citadins, et cette fois-ci de véritables citadins. Ce sont les pilotis sociologiques de notre communauté nationale qui ont ainsi changé en deux décennies.

Les normes, les valeurs de cette communauté étaient jusque-là celles d'une société où la vie était difficile, d'un monde dont les vertus cardinales étaient la prévoyance, la frugalité et, lorsque survenait le malheur, l'endurance face à ce malheur. D'un seul coup, à partir des années 60, dans une société française travaillée par une croissance conquérante, dans une société française dont les différents constituants sont en train de changer, dont la composition générale, la morphologie sont en train de connaître la métamorphose que j'évoquais, dans cette société française nous sommes bien à un moment pivot. Or chacun sait que, dans notre histoire nationale, les changements les plus notables surgissent soit dans les périodes de fractures liées aux révolutions ou aux guerres, soit dans ces périodes pivots extrêmement rares, car rares sont les métamorphoses de ce type, de cette ampleur, et de cette brutalité au sens chronologique du terme. Donc il me semble qu'on ne comprend pas les années 70 sans revenir aux années 60, et du coup le témoignage d'Évelyne Sullerot était, pour moi historien, extrêmement précieux.

Alors se pose une question : années 60, années 70... et mai 68, dans tout cela ? C'est une question que doit poser l'historien. Et je dirai que la réponse est nuancée. Incontestablement, les événements de mai 68 libèrent une énergie cinétique dont vont se nourrir tous les mouvements et toutes les actions que nous avons évoqués ce matin. Donc bien évidemment il faut prendre en considération cette énergie cinétique, et l'historien se priverait d'un facteur d'explication essentiel en court-circuitant ce moment.

En même temps, et je reviens à ce que je disais à l'instant, tout commence avant cette date. Le sociologue Henri Mendras parlait souvent, dans ses écrits, du « tournant » de 1965. Et je pense que, de fait, nous avons là un moment essentiel, où commence ce qu'Henri Mendras a appelé « la seconde révolution française ». C'est une période passionnante, car, je vous le rappelle, le problème du concept des « Trente glorieuses » de Fourastié, c'est que celles-ci se terminent au milieu des années 70 quand la France est confrontée, à partir de l'automne 73, aux effets induits par le premier choc pétrolier. Or cette métamorphose française continue, elle survit, si j'ose dire, à l'apparition de la crise. Et donc ce qu'il faut avoir en tête, c'est qu'on a une période de vingt années qui commence au cœur de ces années 60, qui se déploie sur deux décennies jusqu'au milieu des années 80, moment où les effets de la crise ont, en terme de déchirure sociale, d'effet induit, de crise du modèle républicain, des conséquences désormais sensibles. Mais, pendant cette vingtaine d'années, on a ce que j'appellerai « les vingt décisives ». Et il me plaît de constater que ce que nous évoquons aujourd'hui se situe exactement à la bissectrice chronologique de ces vingt décisives, et que ce qui touche la moitié de la population française de l'époque - les femmes - se situe bien au cœur de ces vingt décisives. Et donc mai 68, incontestablement, est un révélateur et un accélérateur, mais, à mes yeux, en ce qui concerne les questions d'aujourd'hui, ce n'est pas un moment fondateur. C'était le premier point : chronologie donc.

Deuxième mot : démographie. Nous parlons d'une France qui, à l'époque, connaît un coup de jeune. Vingt ans plus tôt a eu lieu ce qu'on appelle dans le langage courant le *baby-boom*, entre 1944 et le milieu des années 50 même si le *baby-boom* se poursuit au-delà, mais concerne ensuite des gens plus jeunes par rapport à la période que nous étudions, il y a alors dix millions de jeunes Français et Françaises supplémentaires. 1944-1955, tout est dit par ces deux chiffres. Ce sont les jeunes femmes qui auront vingt ans entre 1965 le tournant de 65 que j'évoquais tout à l'heure - et le milieu des années 70. Ces *baby-boomeuses*, si vous me permettez l'expression, seront d'une certaine façon les jeunes femmes qui vont incarner un certain nombre des luttes, et qui vont bénéficier des avancées obtenues à la suite de ces luttes et du desserrement des carcans de l'époque.

Cela étant, il faut toujours se méfier des premières analyses, qui sont quelquefois des erreurs d'optique ou de perspective. Ces *baby-boomeuses* sont essentielles, mais elles nous cachent probablement, par une sorte de ressac de mémoire, un certain nombre de générations plus âgées sur lesquelles je me dois aussi d'insister. Et d'abord la génération des soeurs aînées, c'est-à-dire les jeunes femmes nées à la fin des années 30 et au début des années 40. On évoquait plus haut mai 68... Ce qui est intéressant dans mai 68, c'est que certes les *baby-boomers* qui ont vingt ans en mai 68 fourniront la grande masse de manoeuvre, presque au sens militaire du terme, des événements et notamment des événements parisiens : ce sont les piétons de mai. Mais les leaders idéologiques seront les frères aînés, les gens qui ont vingt-cinq ans ou un peu plus, qui ont connu la fin de la guerre d'Algérie, les problèmes de rapports avec le parti communiste français. De même et d'ailleurs les historiennes spécialistes d'histoire des mouvements féministes l'ont montré, par-delà ces soeurs aînées qui seront sur le devant de la scène dans la militance de l'époque, incontestablement il faut penser aux mères des *baby-boomeuses*.

C'est une génération bien singulière que cette génération des mères, qui sont donc nées à la fin des années 20 et dans les années 30. Génération singulière parce qu'elle a été adolescente pendant la Seconde Guerre mondiale, qu'elle a été mère, et souvent de famille nombreuse, dans ces temps difficiles de l'après-guerre où, certes, il y avait une sorte d'hymne à la joie familiale, d'hymne au bonheur conjugal, mais où la vie était dure. Évelyne Sullerot évoquait tout à l'heure la difficulté qu'il y avait à élever quatre enfants dans ce contexte des années 50 et de la fin des années 40. Mais c'est aussi une génération qui, par-delà les difficultés du temps, a été, sans mauvais jeu de mots, une génération de mères porteuses. C'est-à-dire qu'elle a déjà porté en elle un certain nombre d'aspirations, probablement aussi de frustrations, et que, d'une certaine façon, elle les a transmises par des capillarités diverses qui

peuvent varier selon les lieux et les milieux, selon les situations familiales aux cadettes, à la génération des *baby-boomeuses* et à celle de leurs soeurs aînées.

Il serait intéressant de réfléchir plus longuement à l'articulation entre ces générations de femmes. Ce matin, à travers les différents témoignages, on a vu que cette articulation était parfois difficile. L'historien ne doit pas être angélique : il y a derrière, probablement, des enjeux de mémoires militantes, et ces mémoires militantes peuvent être conflictuelles. Mais, par-delà ces enjeux de mémoire, il y a bien une réalité dictée par la démographie : l'existence de plusieurs générations de femmes.

Enfin, troisième mot : idéologie. Ce qui est intéressant, quand on réfléchit sur cette période de la fin des années 60 et du premier versant des années 70, c'est que cette France en mouvement, en effervescence, apparaît à l'historien comme une sorte de Janus idéologique, à deux visages. Il y a, d'une part, un certain nombre de grandes théories issues du marxisme-léninisme - pour faire vite - qui vont marquer le vocabulaire de l'époque, que l'on va, du reste, quelquefois retrouver dans un certain nombre de slogans ou de thèmes, y compris de certaines associations féministes, et dont le maître mot est révolution.

Mais il y a aussi, pendant les événements de mai 68 et surtout dans les années qui suivent, un mouvement que je qualifierai, faute de mieux, de mouvement libertaire, un mouvement qui a coloré d'ailleurs sur le moment même un certain nombre des slogans de mai 68, tout en restant un peu en retrait par rapport à l'aspect doctrinaire et globalisant des variantes marxistes-léninistes. À bien y regarder, pourtant, ce courant est, au bout du compte, bien davantage en phase avec la métamorphose que j'évoquais en commençant. C'est une effervescence multiforme, bien évidemment, mais qui était plus à même de capter, là encore par des réseaux de capillarité très divers qu'il faudrait étudier, les frémissements, les impatiences de ce qu'on appellerait de nos jours la société civile. Le maître mot de ces courants multiformes n'est plus révolution, mais contestation. Contestation d'un ordre ancien qui, dans la métamorphose en cours, est en train de se craqueler, et contestation qui nourrit le phénomène associatif et ses actions, elles aussi multiformes.

Ce constat me conduit, d'une certaine façon, à ma conclusion. Force est de constater, pour l'historien, que les grandes idéologies globalisantes et flamboyantes, qui flambaient encore dans une certaine mesure à la fin des années 60, n'ont pas changé la condition féminine, mais que c'est, au contraire, au coeur d'une démocratie française profondément travaillée, et par là même bousculée, par d'autres courants qui sont les courants contestataires que les processus ont opéré. D'autant que ces courants sont vite repris en charge par les partis politiques... Songeons à la « nouvelle société » de Jacques Chaban-Delmas, songeons, à partir de 1974, à Valéry Giscard d'Estaing, songeons, à gauche à partir de 1972, à l'Union de la gauche... On a donc ici des courants, multiformes répétons-le, qui, de mon point de vue d'historien, ont eu un rôle plus important que les grandes idéologies.

En d'autres termes, ma première conclusion est que, entre l'incantation souvent déconnectée de la réalité de ces grandes idéologies lourdes du XX^e siècle, et la contestation plus labile, plus souple, qui a nourri ces mouvements qu'on évoquait au cours de la matinée, force est de constater que c'est évidemment le second processus qui a indirectement porté sur les fonts baptismaux un certain nombre de grandes lois, de grands acquis.

La deuxième conclusion est plus complexe, plus inquiétante parce qu'elle débouche sur le présent. C'est que cette contestation multiforme s'est arc-boutée notamment sur le thème du droit à la différence. Sur le moment même, ce thème du droit à la différence a nourri un certain nombre de revendications et, donc, a ouvert des brèches mais, en même temps, force est de constater, à l'échelle des décennies, que l'universalisme républicain, qui, lui, était porteur des thèmes de l'intégration par la ressemblance, s'en est trouvé lui aussi ébréché. Et du coup, par une sorte de retour de balancier de l'histoire, nous nous trouvons - sans porter de jugement de valeur - dans un contexte très particulier et, à maints égards, inquiétants. Certes, mes collègues historiennes l'ont montré ce matin, l'écosystème républicain pendant très longtemps n'a pas été très réceptif à un certain nombre de revendications, n'a pas été très accueillant pour une partie (la moitié, et un peu plus) de la communauté nationale. Mais le problème est bien qu'au moment où, au contraire, à la suite d'un certain nombre de grandes réformes, cet écosystème républicain intègre désormais ces acquis, en même temps il se retrouve, par le mouvement de balancier que j'évoquais tout à l'heure, confronté à un certain nombre de logiques communautaires fondées sur la revendication du droit à la différence qui, parfois, remettent en cause implicitement ou même explicitement ces acquis. Il y a là, incontestablement, un problème non résolu, sur lequel l'historien se permet d'attirer l'attention de toutes et de tous.

III. INTERVENTION DE MME NICOLE AMELINE,
MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA PARITÉ ET À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Mesdames les ministres,

Madame la présidente de la délégation des femmes du Sénat, Mesdames,

Messieurs,

Laissez-moi vous dire tout d'abord le plaisir qui est le mien, de passer, en cette journée exceptionnelle consacrée aux femmes dans le monde, un moment avec vous. Je voudrais remercier le Sénat et l'organisateur de ce colloque de m'avoir invitée à m'exprimer sur un sujet qui est naturellement au coeur de mes préoccupations en tant que ministre de l'Égalité professionnelle et de la parité. Nous allons fêter dans quelques semaines le 60^e anniversaire de l'ordonnance qui a institué le suffrage féminin, et la question du rôle et de la place des femmes dans la vie politique et de leur participation à l'exercice du pouvoir revêt toujours une acuité particulière. Je dirais d'ailleurs : plus que jamais. Car entre l'affirmation théorique du droit de chacun de participer à la formation de la loi, consacré à maintes reprises depuis 1789, et la réalité quotidienne, nous pouvons considérer que le fossé n'a jamais été réellement comblé. Pourtant, la participation des femmes à la formation de la loi, à l'exercice du pouvoir et de la décision publique, est plus que jamais l'une des composantes du principe d'égalité. Il n'y a pas d'égalité possible entre les hommes et les femmes sans une représentation équilibrée des deux sexes, non seulement dans les assemblées parlementaires

mais aussi naturellement au sein du gouvernement qui conduit et détermine la politique de la Nation. Cette représentation équilibrée, qui n'est pas arithmétique bien sûr mais qui est un principe d'équité, est indispensable non seulement pour garantir le respect du principe d'égalité, mais aussi pour assurer une bonne gouvernance, tant, aujourd'hui, l'égalité apparaît comme un véritable vecteur de modernité et d'efficacité dans la gestion publique. Tant que subsistera une division sexuée des rôles sociaux, et nous savons bien que cette division persiste encore au moins dans certains domaines comme les affaires familiales, il y aura de nombreuses questions sur lesquelles les femmes disposeront d'une information et d'une expertise particulière. Une législation élaborée exclusivement par les hommes risquerait, nous l'avons vu au XX^e siècle, d'être particulièrement mal adaptée aux besoins de la société. Nous sommes dans un nouveau siècle, nous sommes dans un nouvel espace européen et international, nous sommes dans une société qui exige une vision renouvelée de l'égalité, la mise en place d'outils résolument modernes et une culture différente.

Avec le Premier ministre, ce matin, nous évoquons le passage nécessaire d'une *politique* de l'égalité à une véritable *culture* de l'égalité. Nous considérons de plus en plus que la mixité des instances de décision n'est pas seulement une exigence démocratique, mais aussi un enjeu économique, car la place faite aux femmes est l'un des indicateurs qui permettent de mesurer le degré d'évolution d'une société, et surtout sa capacité d'adaptation à la modernité. Ainsi l'ONU a-t-elle établi des indicateurs de *sexo-développement*, qui permettent de mesurer en fonction de plusieurs paramètres les inégalités persistant entre les hommes et les femmes. Et l'on constate d'ailleurs une forte corrélation entre le rang de classement tel qu'il résulte de ces indicateurs et la proportion de femmes dans la vie politique. Il est donc absolument nécessaire que la France rattrape le retard qu'elle a accumulé dans ce domaine.

Je voudrais d'ailleurs ici exprimer mon admiration et ma considération pour toutes celles et tous ceux qui ont contribué formidablement à faire évoluer cette idée de l'égalité dans notre pays. Je voudrais saluer Mme Simone Veil, bien sûr, Mme Monique Pelletier, ainsi que Gisèle Gautier qui travaille avec énormément d'intelligence et d'imagination ici même au cœur du Parlement, et toutes les associations qui font un travail sur ce point exemplaire. L'égalité doit devenir un principe actif de la société française, une sorte de gène organisateur qui s'affirme comme une valeur positive, dynamique, une réponse aux enjeux qui sont les nôtres, et qui sont aussi les enjeux du siècle. De ce point de vue, si la volonté est là, nous savons aussi que les résistances et les freins le sont aussi. Et force est de constater que, en France, peut-être davantage qu'ailleurs, malgré cette volonté de modernité, les femmes ont eu encore plus de mal à s'imposer dans le monde politique que dans la société civile.

À la fin du XX^e siècle, alors que le mari s'était vu retirer le monopole que lui attribuait autrefois le Code civil dans la direction de la famille, alors que la mixité scolaire s'était généralisée jusque dans les grandes écoles les plus prestigieuses, alors que les femmes avaient enfin accès à de nombreuses professions qui leur étaient autrefois fermées, le système politique, qui était censé incarner les valeurs de modernité, de progrès, était paradoxalement à l'écart de cette évolution. Les assemblées représentatives, tant au niveau local que national, restaient des bastions presque exclusivement masculins.

Une exception notable à cette règle fut l'élection des représentants de la France au Parlement européen en 1999, un an avant l'adoption de la loi sur la parité : la proportion des femmes parmi les élus était alors de 40 %, ce qui était un résultat très honorable, qui nous fait penser que les *cénacles* modernes sont ceux en effet dans lesquels la parité s'affirme avec force.

S'agissant du scrutin qui a l'enjeu politique le plus fort, c'est-à-dire les élections législatives, la France était au contraire mal placée, à la fois sur l'échelle européenne et sur l'échelle mondiale, et c'est malheureusement encore le cas aujourd'hui.

Je ne m'étendrai pas sur les moyens mis en oeuvre par les pays qui nous ont devancés ni sur les causes de notre retard. Mais, dès 1996, l'anachronisme de la situation française a suscité de ma part une réaction : j'ai déposé avec Gilles de Robien une proposition de loi qui permettait d'instaurer comme étape intermédiaire une proportion minimale de 30 % de femmes sur les listes aux élections municipales et régionales. Mais c'est la loi du 6 juin 2000 qui a finalement engagé cette évolution nécessaire.

Il est intéressant de noter que cette loi, qui a suscité beaucoup de controverses en son temps et qui n'a pu être adoptée que grâce à une révision constitutionnelle et aussi à un très grand effort de conviction, n'est plus guère contestée - et c'est fort heureux - dans son principe même. Si sa légitimité est aujourd'hui admise pratiquement partout, l'on s'interroge en revanche sur l'efficacité du dispositif, et je crois que c'est maintenant l'un des thèmes principaux de nos travaux. Je pense que ses effets indirects, c'est-à-dire aujourd'hui son influence sur la société française, ont été aussi importants, peut-être plus encore à certains égards, que ses effets directs, c'est-à-dire son impact sur les scrutins auxquels elle s'applique.

Je voudrais d'abord dire qu'il y a eu un effet d'image. Le *regard* que les médias et leurs lecteurs portent désormais sur les instances politiques, et au-delà le regard du citoyen, n'est plus tout à fait le même qu'auparavant. La prépondérance masculine ostensible, autant que la pensée unique à laquelle nous avons été tellement habitués, passe aujourd'hui de plus en plus pour un archaïsme, et les partis politiques ont enfin compris qu'ils avaient intérêt à accorder aux candidatures féminines plus d'attention qu'ils ne le faisaient auparavant.

Mais il y a plus encore : l'effet symbolique. La concentration du pouvoir entre les mains des hommes situait les femmes dans une position de mineures, au sens juridique et politique du terme. Augmenter leur présence dans les instances de décision aboutit à *changer* l'opinion de la société. Je voudrais insister sur ce point, car on ne peut pas faire progresser le rôle et la place des femmes dans la vie politique si le système global social, culturel, et j'ajouterais éducatif, de la société française n'évolue pas. C'est l'ensemble des facteurs qui doit être effectivement au cœur de cette évolution nécessaire, et c'est la transformation sociale et culturelle de la société qui permettra aussi cette évolution politique.

Néanmoins, il faut dire que l'effet symbolique s'est d'abord exercé sur les femmes, qui ont pris réellement conscience de leurs potentialités en tant que citoyennes, et de leurs devoirs également d'expression et de participation à la vie publique. À cet égard, il est intéressant de noter que la génération des femmes élues sur le terrain, en application directe de la loi du 6 juin 2000, a favorisé d'ores et déjà cette prise de conscience très collective, cet engagement collectif qui, dans le cadre d'ailleurs de la décentralisation et de l'importance du développement local, prend tout son sens.

Cet effet symbolique est d'ailleurs renforcé par ce que les politologues appellent l'effet de chantage, ou ce qu'on peut désigner plutôt par l'effet de négociation, qui découle du fait que les partis aujourd'hui ont besoin des femmes pour répondre à certaines obligations imposées par la loi en ce qui concerne la composition des listes. Rien n'empêche alors les femmes sollicitées pour être candidates, de subordonner aussi leur acceptation à un certain nombre de conditions. Ce n'était pas facile, cela le devient davantage, même si tout n'est pas parfait, j'en conviens. Néanmoins les femmes, aujourd'hui, savent que la loi leur a permis de disposer de cette base juridique essentielle pour accéder aux postes de responsabilité. Il est très important que cet exercice du pouvoir, déjà même en terme de candidatures, s'exprime aussi dans la réalité des responsabilités. Je donne un exemple très direct. Qu'il s'agisse par exemple des élections régionales que nous vivons aujourd'hui, ou bien de l'intercommunalité, il est très important que les espaces modernes de pouvoir soient composés également de manière paritaire, équilibrée, et j'attendrai beaucoup des partis politiques, après les élections régionales, sur la composition des exécutifs régionaux, c'est-à-dire des véritables espaces de décision.

S'agissant des effets directs de la loi, c'est-à-dire de son impact sur les scrutins auxquels elle s'applique, ces effets ont été à certains égards décevants je pense en particulier à l'Assemblée nationale mais globalement ils sont loin d'être négligeables. D'abord, je le répète, dans les communes de 3500 habitants et plus, les élections municipales de mars 2001 ont provoqué l'émergence d'une génération paritaire de proximité dont le poids politique sera certainement renforcé, naturellement, par les prochaines étapes de la décentralisation. Or, depuis les débuts de la III^e République, les conseils municipaux ont toujours été le principal vivier où se recrutait également l'ensemble des élites politiques. Il existe donc une véritable synergie entre les institutions représentatives locales et nationales, et cette synergie devrait être un puissant levier pour faire progresser la parité.

Mais pour que ce levier fonctionne à plein, il faudrait que la décentralisation s'accompagne d'une plus grande prise de conscience de l'apport démocratique et politique de la parité non seulement au niveau des assemblées délibérantes mais aussi, j'y insiste, au niveau des exécutifs, car ce sont les espaces réels de pouvoir. Force est malheureusement de constater que ce n'est pas toujours le cas : les intercommunalités par exemple, qui constituent un nouvel espace assez moderne de décision, ne témoignent pas d'une telle prise de conscience car, pour l'essentiel, leur composition reproduit le système antérieur.

Face à cela, comment pouvons-nous agir ? Naturellement, j'ai une double responsabilité que vous imaginez aisément. D'abord préserver les acquis de la loi du 6 juin 2000, et ensuite étudier les moyens d'accroître son efficacité.

La préservation des acquis m'oblige à suivre de très près, évidemment, toute réforme d'un mode de scrutin, et à intervenir si possible dès le stade de la conception du projet.

C'est ce que j'ai fait l'année dernière lors de la refonte du scrutin régional : la création des sections départementales est en soi une bonne chose car elle tend à rapprocher les élus de leurs électeurs. Mais si l'on n'avait prévu aucun aménagement, cette réforme aurait pu rendre inopérantes les garanties de la parité car tout se passe comme si les sièges étaient répartis entre un plus grand nombre de listes. Pour parer à ce risque, j'ai demandé et obtenu que l'on modifie le mode de composition des listes en imposant l'alternance stricte entre les candidats de chaque sexe, alors qu'auparavant il était seulement prévu qu'il devait y avoir un nombre égal de candidats de chaque sexe au sein de chaque groupe de six dans l'ordre de composition de la liste. Mais cette évolution vers une parité stricte ne peut pas concerner l'ensemble des scrutins.

S'agissant de l'Assemblée nationale, qui est élue au scrutin uninominal, nous déplorons tous le résultat des dernières législatives. Mais il est essentiel de se dire que, même en rendant la loi plus contraignante, nous n'atteindrions peut-être pas le résultat espéré. Il faut, me semble-t-il, conjuguer les mesures contraignantes avec un certain nombre d'autres paramètres, qui reposent davantage sur la conviction et l'adhésion.

Je m'explique en quelques mots. Il me paraît essentiel que la parité apparaisse comme un concept global, dont tous les aspects sont solidaires. Ainsi, en travaillant, sur la parité professionnelle, l'égalité professionnelle, nous agissons aussi pour la parité politique. Rendre le pouvoir aux femmes, organiser le partage réel des responsabilités qui vont de la famille à l'entreprise et à la sphère publique, telle doit être effectivement la vision de la société que nous devons porter tous ensemble. Car il est tout à fait important que les outils nécessaires pour faire progresser l'égalité dans notre pays concernent l'intégralité des secteurs. Aujourd'hui, à la discrimination qui exclut, il faut substituer la différence qui enrichit. Il faut faire en sorte que la diversité devienne une véritable valeur positive, que l'égalité soit perçue comme une dynamique fondée sur les hommes et les femmes, et qui fasse progresser l'ensemble de la société.

Ainsi, dans le domaine de l'égalité professionnelle, plusieurs avancées significatives sont en cours de réalisation : le 1^{er} mars dernier, les partenaires sociaux ont présigné un important accord interprofessionnel relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; un label « égalité » va être créé, qui permettra de distinguer les entreprises prenant le mieux en compte l'égalité dans l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines ; enfin, le dispositif « Chrysalide », lancé le 28 janvier dernier, est destiné à aider les jeunes femmes des quartiers sensibles à mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien un projet de création d'entreprise.

.Je voudrais également insister sur l'importance de l'éducation. Rien ne sera possible si nous ne faisons pas en sorte que, dès l'école, là où tout se forge, là où tout s'apprend, la mixité soit non seulement la coexistence pacifique (du moins nous l'espérons) des garçons et des filles, mais aussi un véritable véhicule de valeurs, permettant de concilier le respect de l'autre avec l'affirmation de soi qui, trop souvent, fait défaut aux jeunes femmes. Rien ne serait possible si nous ne faisons pas en sorte que l'orientation scolaire n'aboutisse pas, comme c'est encore trop souvent le cas aujourd'hui, à reléguer les jeunes femmes dans seulement six des trente et une filières professionnelles qui existent. Et, enfin, rien ne sera possible si nous ne faisons pas en sorte de réconcilier la vie familiale, les responsabilités familiales et la vie professionnelle.

Le fait que les femmes, au XXI^e siècle, doivent je dis bien doivent, car c'est un impératif national véritablement avoir accès aux responsabilités, suppose que la culture, l'éducation, les stéréotypes évoluent. Et on ne pourra pas progresser sur ce terrain si nous ne faisons pas, encore une fois, évoluer les images, les clichés, et malheureusement trop souvent les archaïsmes qui frappent encore notre société.

Il me semble que nous avons donc une responsabilité partagée. D'abord les partis politiques, qui ne peuvent plus ignorer que leur image, que leur crédibilité, que la modernité qu'ils sont censés porter, inspirer, passent par les femmes, résolument. Nous ne pouvons plus nous passer de cette idée que la société doit faire un effort global.

Ce matin, je remettais au Premier ministre la Charte de l'égalité, qui s'inspire de l'idée que la démarche transversale intégrée de l'égalité doit irriguer la société toute entière, et que c'est l'affaire de tous. On ne pourra pas progresser, donner un contenu réel à l'égalité, tenir la promesse de l'égalité au XXI^e siècle, si ce n'est pas la société, tous ses acteurs, tous ses responsables, l'ensemble des citoyens, qui portent cette démarche, tant au plan local qu'au plan national.

Nous publierons dans quelques mois un rapport d'évaluation de la loi du 6 juin 2000, afin de tirer les enseignements de tous les scrutins intervenus depuis son adoption.. Il ne faut rien exclure sur ce terrain, je l'ai dit tout à l'heure, les mesures contraignantes peuvent se conjuguer avec l'effort éducatif qui est mené sur l'ensemble de la société, et il est très important que nous puissions, là aussi, accélérer l'histoire. En ce qui concerne la représentation des femmes au Parlement, la France ne peut pas se résigner au classement médiocre qui est actuellement le sien. Là où la loi se fait, se forge, là où se décide l'essentiel, la démocratie ne peut fonctionner sans cet équilibre fondamental des hommes et des femmes. Nous ne pouvons pas nous résoudre à voir ce que nous avons pu voir au XX^e siècle, c'est-à-dire des lois qui étaient pensées le plus souvent, malgré des avancées considérables dans la dernière partie du siècle, par et souvent pour les hommes.

Je voudrais citer un exemple sur lequel nous travaillons aujourd'hui : le statut des conjoints collaborateurs. Ces femmes qui sont dans l'entreprise souvent familiale, et qui n'ont jamais eu de reconnaissance, ou si peu, et qui aujourd'hui prétendent non plus à des droits dérivés mais à des droits autonomes. Le maître mot, pour les femmes au XX^e siècle, a été cette émancipation, cette libération, cette acquisition de nouveaux droits ; le maître mot pour elles au XXI^e siècle sera l'autonomie. L'autonomie dans leurs choix, dans leur projet de vie, dans leurs décisions, et surtout le sentiment fondé qu'elles ont non seulement une place dans la société, mais qu'elles peuvent contribuer très largement à en relever tous les défis.

Je souhaiterais que cette journée du 8 mars 2004 soit un nouveau point de départ. Nous sommes dotées d'outils nouveaux cette charte de l'égalité, un label égalité qui va donc encourager les entreprises à mettre en oeuvre l'accord qui vient d'être présigné par les partenaires sociaux. Il faut que nous allions plus loin encore, que nous fassions cette révolution culturelle à laquelle les femmes prétendent très légitimement. Et un des points qui me paraît essentiel, c'est la prise en compte dans notre société de la maternité. Je le dis parce que, au XXI^e siècle, les femmes veulent travailler, avoir des carrières, exercer des responsabilités, sans que cela les empêche d'avoir des enfants. C'est un modèle français qui peut inspirer l'Europe et une partie du monde. Et il est tout à fait important que nous fassions en sorte qu'elles n'aient pas à «Choisir», ou pire à renoncer, et qu'elles puissent, partout où elles sont, affirmer ce double engagement. Pour cela, une des idées que nous défendrons dans les semaines et les mois à venir, ce sera de faire en sorte que pour le retour à l'emploi l'expérience familiale puisse être comptabilisée dans la validation des acquis de l'expérience.

Vous me permettez, pour conclure, de rappeler que ce 8 mars intéresse le monde entier. Les femmes dans le monde sont souvent les premières victimes de toutes les formes d'oppression, de violence, de conflit, mais elles sont aussi à la pointe de la lutte pour le développement, car elles contribuent à répandre les innovations et à faire évoluer les mentalités. Il est donc tout à fait important que, par la force de l'exemple, notre pays incite les femmes du monde entier à conquérir de nouveaux droits et à devenir des citoyennes à part entière. C'est un enjeu historique, et je pense, qu'ici, au Sénat, on peut l'envisager avec détermination. Je vous remercie d'y réfléchir cet après-midi et de contribuer à cette nouvelle espérance.

LES FEMMES AU GOUVERNEMENT

TABLE RONDE

sous la présidence de Mme Monique Pelletier

Monique Pelletier

Nous allons entamer cette table ronde avec des personnalités qui ont joué un rôle important, et institutionnel pour la plupart d'entre elles, en faveur des femmes lorsqu'elles étaient au gouvernement, chargées principalement de faire progresser l'égalité des droits des femmes.

Pour ma part, j'ai succédé à Hélène Gisserot, qui était déléguée à la Condition féminine et avait succédé à Françoise Giroud. Si je voulais résumer en quelques mots le souvenir et l'impression que je tire de ces trois années au ministère de la Condition féminine puis de la Condition féminine et de la famille, ce serait le sentiment que ce sont des structures importantes parce qu'elles sont transversales et qu'elles permettent d'agir sur l'ensemble des ministres en

charge des secteurs divers du gouvernement. Importantes et assez difficiles, parce que ce qui fait la force d'un ministre, c'est d'abord son budget et son administration. Or j'avais un budget discuté âprement chaque année, et je n'avais pas de pouvoir sur les administrations. Pourquoi ai-je pu mener à bien un certain nombre de projets ? C'est parce que j'ai eu la chance d'exercer cette mission sous la présidence d'un homme qui avait compris que c'était un problème essentiel à l'époque à laquelle nous vivions, qu'il fallait anticiper, et qu'il fallait être volontariste. Cela veut dire que tous les arbitrages ont été rendus en faveur du projet que je défendais, et l'incitation faite aux autres ministres de participer à cette action était permanente. J'ai donc eu de la chance sur le plan de l'organisation pour des raisons qui tiennent aux personnalités de ceux qui étaient en charge de cette action. En revanche j'ai exercé cette action à une époque où le salaire maternel était encore une antienne revenant à chaque réunion, où il y avait des pesanteurs réactionnaires très fortes. C'était aussi une époque aussi où le symbole a joué un rôle important. Symbole que de passer de la 14^e place du gouvernement à la 5^e, la dernière année. Cela paraît dérisoire, c'est important. Symbole que de permettre à une femme de naviguer sur la *Jeanne* à un moment où c'était jusqu'alors hermétiquement fermé pour elles. Symbole aussi que de me demander cela paraît naturel, aujourd'hui, aux plus jeunes femmes de présider les fêtes du Débarquement, en 1980, ce qui a suscité l'ire des préfets localement concernés.

C'est dire que j'ai bénéficié à la fois de chances, de pesanteurs, de difficultés, mais que, ajoutée à la chaîne de celles d'avant et de celles d'après, chacune a mis son petit paquet sur l'échiquier du progrès, et je crois très fermement que ces structures sont importantes. Voilà ce que je voulais dire au départ.

LES FEMMES MINISTRES SOUS LA VE RÉPUBLIQUE

par Mariette Sineau, directrice de recherches au CEVIPOF

Alors que dans la plupart des démocraties européennes, les femmes entrent en politique par la voie parlementaire, en France elles sont souvent ministres avant d'être élues députées. Comme la voie du suffrage universel leur est barrée dans les faits (compte tenu d'un système électoral « discriminant », le scrutin uninominal), elles se sont imposées par la nomination.

Le mode d'accès des Françaises à la politique, par la nomination et la compétence technocratique, n'a pris une telle ampleur qu'en raison d'une double particularité de la Ve République : un système où il n'est pas nécessaire d'être parlementaire pour devenir ministre (la Constitution pose même en son article 23 l'incompatibilité entre les deux fonctions) et qui, en outre, accorde au chef de l'État de larges pouvoirs de nomination aux fonctions exécutives.

« En France, que l'on soit homme ou femme, on est nommé ministre par la seule volonté du président de la République » écrit Élisabeth Guigou^{45(*)}. Sauf périodes de cohabitation, c'est le président, véritable homme-orchestre de la Ve République, qui donne l'impulsion décisive pour faire - ou ne pas faire - place aux femmes à la table du Conseil des ministres. C'est pourquoi, nous allons le voir, la proximité des femmes au pouvoir gouvernemental a beaucoup fluctué en raison des différents chefs d'État.

1. Les pionnières de Giscard ou des « profanes » à la barre

Les débuts de la V^e République sont marqués de culture virile. Durant les quinze premières années, seules trois femmes accèdent à des fonctions gouvernementales. Modestes secrétaires d'État, Nafissa Sid Cara, Marie-Madeleine Dienesch et Suzanne Ploux sont reléguées dans le social et l'éducatif. Charles de Gaulle, archétype de l'homme d'État « viril », souhaitait gouverner entre hommes, percevant les femmes comme agents déstabilisateurs du corps politique^{46(*)}. Son successeur, Georges Pompidou, ne reconsidère pas davantage l'inégal partage du pouvoir entre les sexes : ainsi le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas (juin 1969-juillet 1972), pourtant porteur d'un projet de « nouvelle société », ne comprend qu'une seule femme.

C'est Valéry Giscard d'Estaing qui rompt le premier avec cette culture masculine. Président jeune et « moderne », il saisit toute l'importance des mouvements de femmes des années 70. Il y répond de deux façons : en élargissant les droits de la citoyenneté des Françaises, et en faisant place à celles-ci au sein de l'exécutif. Sous sa présidence, la part des femmes dans le personnel gouvernemental passe à 9,5 %, contre 2,4 % sous de Gaulle et 3 % sous Pompidou, neuf personnalités féminines accédant à des responsabilités ministérielles (tableaux 1 et 2).

Le gouvernement Chirac, constitué le 27 mai 1974, comprend trois femmes, dont une ministre à part entière, établissant ainsi un double record. Tandis que Simone Veil est ministre de la Santé, Annie Lesur et Hélène Dorlhac de Borne sont secrétaires d'État, la première à l'Enseignement pré-scolaire, la seconde à la Condition pénitentiaire. Un mois et demi plus tard, la nomination de Françoise Giroud à la tête du secrétariat d'État à la Condition féminine, porte à quatre le nombre de femmes dans l'équipe (10,8 %). Le mouvement de féminisation va s'amplifier ultérieurement. Le deuxième gouvernement Barre (mars 1977-mars 1978) comporte six femmes après le remaniement de janvier 1978, soit 15% des effectifs, un record du monde prétendait-on à l'Élysée !

L'audace du nombre est tempérée par la modestie des fonctions attribuées aux femmes. Seules deux sur neuf seront ministres à part entière, une ministre déléguée, les autres étant secrétaires d'État. À ce confinement au bas de la hiérarchie s'ajoute leur relégation dans les secteurs socio-éducatifs : santé, famille, condition féminine, condition pénitentiaire, université, enseignement préscolaire.... Moderne sur la forme, Valéry Giscard d'Estaing reste traditionnel sur le fond, gardant intacte la vieille division du travail entre les sexes.

Celles qui entrent au gouvernement sont représentatives de la nouvelle génération de femmes qui veulent cumuler les rôles. Elles sont assez jeunes, (49 ans en moyenne lorsqu'elles accèdent au pouvoir), diplômées du supérieur, mariées, mères de famille et professionnellement actives. En revanche, elles manquent de

ressources politiques, donc de poids. La plupart font leur entrée dans l'arène sans être élues, et parfois sans appartenir à un parti politique (c'est le cas de Simone Veil). Une seule est députée au moment de sa désignation, Hélène Missoffe. Les femmes ministres de Giscard sont des « techniciennes » avant d'être des politiques. Et cela a été très critiqué. On les accuse peu ou prou de devoir leur promotion à leur seule qualité de femme, sinon à leurs charmes physiques.

Deux personnalités sauront en particulier inscrire leur action dans la durée : Alice Saunier-Séité qui, plus de cinq ans durant, sera en charge des Universités et Simone Veil, qui sera, pendant la même durée, la très populaire ministre de la Santé. L'*aura* politique que lui confère le règlement d'un problème qui divisait la majorité - la légalisation de l'avortement - lui vaut d'être de tous les gouvernements du septennat. La popularité de Simone Veil (comme celle de Françoise Giroud) a contribué à bousculer les représentations. C'est dans la seconde moitié de la décennie 70 que les Français changent d'attitude quant au partage du pouvoir entre les sexes, acceptant de plus en plus volontiers que les femmes occupent des postes importants.

2. Des militantes aux technocrates : la génération Mitterrand

La féminisation de l'exécutif va prendre un tour décisif sous la présidence de François Mitterrand. Celui-ci choisit avec talent des femmes, le plus souvent jeunes et titrées, pour occuper des fonctions importantes tant au gouvernement que dans son cabinet et dans la haute fonction publique.

Les gouvernements Mauroy comptent 14 % de femmes. En 1981, François Mitterrand choisit les femmes ministres parmi les fidèles. Ainsi, quatre d'entre elles ont participé à la Convention des Institutions Républicaines (Edith Cresson, Nicole Questiaux, Yvette Roudy et Georgina Dufoix). Elles sont des « politiques » plus que des techniciennes : un trait qui les différencie des « femmes de Giscard ». Militantes de longue date, elles siègent dans les instances dirigeantes du PS, et la majorité sont dotées de mandats politiques. Sur les sept femmes qui ont été ministres de 1981 à 1986, quatre sont parlementaires.

Toutefois, durant le deuxième septennat, l'influence des « technocrates » issues des grandes écoles grandit au détriment des militantes et des élues. François Mitterrand va désormais recruter ses femmes ministres dans le vivier des cabinets ministériels, à commencer par le sien propre (où les énarques sont influents et les femmes de plus en plus nombreuses). Ainsi, Frédérique Bredin, Ségolène Royal, Élisabeth Guigou ont fait leur classe comme conseillères du président, avant d'occuper le devant de la scène politique. Dans le gouvernement d'Edith Cresson (mai 1991- avril 1992), quatre des six femmes ministres sont passées par l'ENA. Dans celui de Bérégofoy (avril 1992-avril 1993), cinq sur sept ont fait leur classe dans cette « école du pouvoir » : Martine Aubry, Frédérique Bredin, Élisabeth Guigou, Ségolène Royal, Catherine Tasca. Sur ces cinq énarques, trois ne sont pas députées. Élisabeth Guigou et Catherine Tasca attendront les législatives de 1997 avant d'entrer au Palais Bourbon. Quant à Martine Aubry, elle sera nommée trois fois ministre sans être ni maire ni députée. Les femmes imitent donc le modèle masculin d'accès au pouvoir : comme les hommes, elles suivent le *cursum* inversé, qui va de l'ENA aux cabinets ministériels puis à l'entrée au gouvernement et à la députation.

Durant le premier septennat, la répartition du pouvoir entre ministres des deux sexes est assez décevante par rapport à ce qui était attendu : sur les six femmes qui font leur entrée au gouvernement en 1981, seules deux détiennent des ministères « pleins ». Edith Cresson est nommée à l'Agriculture - secteur masculin s'il en est - et Nicole Questiaux, première femme ministre d'État en France, a en charge la Solidarité nationale, un portefeuille clé dans un gouvernement qui veut mener une politique de redistribution.

La création, en 1981, d'un grand ministère des Droits de la femme fait cependant date. S'il n'est d'abord que « délégué » (jusqu'en juillet 1984), il a une bonne place dans la hiérarchie, étant directement rattaché au Premier ministre. Yvette Roudy peut donc se prévaloir de l'autorité de celui-ci pour réunir un comité interministériel. Durant le deuxième septennat, ce « grand » ministère disparaît sous le premier gouvernement Rocard, avant de renaître sous la forme d'un secrétariat d'État⁴⁷. D'abord dirigé par Michèle André, il l'est ensuite par Véronique Neiertz.

C'est au cours du deuxième septennat mitterrandien que les femmes ministres acquièrent un poids politique croissant. Ainsi, le gouvernement d'Edith Cresson comprend six femmes dont trois sont ministres, deux ministres déléguées, et une seule secrétaire d'État. Le gouvernement de Pierre Bérégofoy, qui lui succède, comporte sept femmes, dont trois ministres à part entière, deux ministres déléguées, deux secrétaires d'État. Si tous les portefeuilles « régaliens » leur échappent encore, elles ont en charge des secteurs importants. Edwige Avice est ainsi par deux fois nommée ministre déléguée aux Affaires étrangères, et Catherine Tasca deux fois ministre déléguée à la Communication. Quant à Martine Aubry, elle dirige durant deux ans le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. En outre, les femmes jouent un rôle déterminant dans l'une des priorités politiques du second septennat, l'Europe. En 1988, Edith Cresson est nommée ministre des Affaires européennes et le restera jusqu'à sa démission du gouvernement Rocard en 1990. À cette date, Élisabeth Guigou lui succède avec le titre de ministre déléguée, et le demeurera jusqu'en 1993. Les femmes se forgent une autre spécialité dans un secteur nouveau, promu à un bel avenir politique, l'Environnement : Huguette Bouchardeau détient ce portefeuille de 1983 à 1986, puis Ségolène Royal de 1992 à 1993, avant que d'autres prennent la relève sous les présidences de Jacques Chirac.

Les femmes ministres du pouvoir socialiste sont plus jeunes (45 ans, en 1981) que sous l'ère giscardienne. Durant le second septennat, la moyenne d'âge s'abaisse encore : 43,5 ans sous le gouvernement de Bérégofoy. Ce rajeunissement traduit l'arrivée de nouvelles figures : Martine Aubry (41 ans, lorsqu'elle est nommée pour la première fois), Frédérique Bredin (35 ans), Marie-Noëlle Lienemann (41 ans), Ségolène Royal (39 ans). C'est l'ère des « quadras ». Pour la plupart « inventées » politiquement par François Mitterrand, elles feront leur chemin, puisque on les retrouvera en bonne place dans le gouvernement Jospin.

La longévité ministérielle des femmes socialistes est assez grande. Lors du premier mandat de François Mitterrand, Edwige Avice, Edith Cresson, Yvette Roudy, Catherine Lalumière et Georgina Dufoix sont de tous les gouvernements. Toutes sont restées cinq ans en fonction, même si certaines voient leur affectation changer. Certaines vont perdurer aux affaires d'un septennat à l'autre, dont Edith Cresson et Edwige Avice. Cette dernière détient le record de longévité, soit neuf ans. Treize personnalités féminines ont eu accès à des responsabilités ministérielles lors du second mandat mitterrandien, contre sept lors du premier mandat. Le vivier des femmes ministrables s'étend donc, tandis que leur pouvoir et leur popularité vont croissants. Plusieurs accèdent à la notoriété « sondagière », symbolisée par l'entrée dans les baromètres de BVA et de la SOFRES.

Les deux gouvernements de cohabitation montrent que la droite promet moins de femmes (10 % environ dans les gouvernements Chirac en 1986 et Balladur en 1993), les nommant en outre à des postes plus traditionnels et hiérarchiquement inférieurs. Le gouvernement Chirac compte trois secrétaires d'État pour une seule ministre déléguée. Celui de Balladur, qui ne comprend aucun secrétaire d'État, donne par ce fait l'illusion de faire monter les femmes dans la hiérarchie. Il les confine pourtant, comme le gouvernement Chirac avant lui, dans des secteurs assez convenus : Affaires sociales, Jeunesse et Sports, Action humanitaire.

3. De l'instrumentalisation à la professionnalisation : le premier mandat de Jacques Chirac

L'arrivée de Jacques Chirac à l'Élysée se traduit par une apparente féminisation de la scène, puisqu'il fait entrer douze femmes dans le gouvernement d'Alain Juppé. C'est un nouveau record historique. Pourtant, le rang protocolaire qui leur est imparti ne leur donne guère les moyens d'agir. La mieux placée dans la hiérarchie arrive bonne quatorzième, tandis que la majorité d'entre elles sont secrétaires d'État.

Dans cette équipe pléthorique de 42 membres, elles constituent 28,5 % des effectifs, mais 57 % des secrétaires d'État (8 sur 14) et ... 15 % seulement des ministres à part entière (4 sur 26). Les portefeuilles distribués aux quatre femmes ministres de plein exercice ne marquent aucune rupture symbolique forte. L'Environnement est attribué à Corinne Lepage, le Tourisme à Françoise de Panafieu. Quant aux Affaires sociales, elles sont confiées conjointement à Élisabeth Hubert (Santé publique et Assurance maladie) et Colette Codaccioni (Solidarité entre les générations). Les secteurs « régaliens » sont tous tenus par des hommes.

La seule nouveauté de ce gouvernement de droite est le choix de femmes jeunes (46 ans en moyenne, contre 48,6 ans pour l'ensemble du gouvernement), et, pour certaines, célibataires (on en compte quatre). Il est vrai que presque toutes les autres « compensent » dans le symbolisme opposé, puisqu'on dénombre six mères de famille nombreuse. Si le gouvernement Juppé a fait appel à de vraies professionnelles, il comprend aussi des « bleues », entrées quasi fortuitement en politique. Appartiennent à la catégorie des « pro », les sept femmes qui sont parlementaires. Toutes les autres promues de mai 1995 sont, en revanche, des néophytes ne possédant pour certaines ni assise locale ni ressource politique.

Le gouvernement le plus féminisé de l'histoire de la République va faire long feu. Six mois après, le 7 novembre 1995, Alain Juppé forme son deuxième gouvernement, en congédiant douze ministres, dont huit femmes, celles-ci constituant les deux-tiers des licenciés. La nouvelle équipe, réduite à 32 membres, ne comprend plus que quatre femmes (dont une seule ministre de plein exercice), ce qui fait chuter le taux de féminisation de 28,5 % à ... 12,5 %, soit un score inférieur à la moyenne européenne.

La victoire des socialistes, en juin 1997, marque un tournant dans l'histoire de la République. Dans le gouvernement de Lionel Jospin, constitué le 4 juin 1997, les femmes sont à la fois nombreuses (8 sur 26, soit 30 %) et dotées de responsabilités importantes. Cela correspond aux attentes des Français, 88 % d'entre eux souhaitant alors, selon un sondage CSA, qu'au moins un tiers des postes ministériels soit confié à des femmes. Leur part est presque trois fois importante au gouvernement qu'à l'Assemblée nationale (10,9 %).

Au sein de la hiérarchie gouvernementale, elles sont haut placées. Cinq femmes sont ministres de plein exercice, les deux premiers postes leur étant attribués. Tandis que Martine Aubry, numéro deux, dirige un grand ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Élisabeth Guigou, numéro trois, est la première femme Gardes des Sceaux de la République, poste régalien par excellence. En juin 1997, aucune structure ministérielle propre n'a en charge les droits des femmes : ceux-ci sont de la compétence de Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité. Par la suite, et sous la pression des féministes, le Premier ministre va combler ce manque. Instituant d'abord, en novembre 1997, une délégation interministérielle aux Droits des femmes (confiée à Geneviève Fraisse), il attribue ensuite le dossier, en novembre 1998, à la secrétaire d'État à la Formation professionnelle, Nicole Péry (qui dépend de Martine Aubry).

Cinq socialistes, deux communistes, une Verte, les femmes illustrent la composition plurielle du gouvernement. C'est la première fois que des représentantes du Parti communiste accèdent à des responsabilités ministérielles. Sur les trois postes dévolus aux communistes, deux sont réservés à des femmes. C'est aussi la première fois qu'une représentante des Verts entre au gouvernement. Symbole de la pluralité politique, les femmes le sont aussi de la jeunesse ministérielle. À elles huit, elles n'ont en moyenne que 46,7 ans (contre 51 ans et demi pour l'ensemble des ministres), la benjamine étant Dominique Voynet, qui n'a que 38 ans. Toutes sont mères de famille, Dominique Voynet et Ségolène Royal ayant des enfants en bas âge.

Jeunes, les femmes ministres de la gauche plurielle n'en sont pas moins expérimentées. Quatre d'entre elles ont des responsabilités nationales au sein de leur parti (Marie-George Buffet étant numéro deux, et Dominique Voynet numéro un de leur parti respectif). Quatre ont déjà exercé des responsabilités ministérielles : Martine Aubry, Élisabeth Guigou, Ségolène Royal et Catherine Trautmann, actrices phares de la génération Mitterrand, vont devenir des figures centrales de la génération Jospin. Sept des huit femmes présentes au gouvernement ont été élues (ou réélues) députées en mai-juin 1997, la huitième, Michelle Demessine, étant sénatrice depuis 1992. Toutes possèdent en outre un ou plusieurs mandats locaux. Le

Premier ministre a donc puisé ses femmes ministres dans le vivier des élus, et non dans la société civile. Enfin, trois d'entre elles (Martine Aubry, Élisabeth Guigou et Ségolène Royal) sont anciennes élèves de l'ENA, soit 37,5 %. C'est plus que la moyenne du gouvernement (30,7 %) qui, pourtant, bat des records en matière de recrutement énarquique. Ainsi, les femmes consacrent plus qu'elles ne contrarient l'élitisme de l'exécutif. En quatre ans, le taux de féminité des gouvernements de la gauche plurielle n'est jamais redescendu sous le seuil initial de 30 %. Lionel Jospin a été d'autant plus incité à « jouer les femmes » que celles-ci bénéficient d'une forte popularité. Ainsi, en septembre 1998, après plus d'un an d'existence du gouvernement, l'avantage moyen pour les six femmes ministres testées dans le baromètre BVA/Match est de huit points. Leur popularité est d'ailleurs aussi forte parmi les hommes (50 % en moyenne pour les six) que parmi les femmes (49 %), alors que les hommes ministres sont moins populaires chez les premières (38 %) que chez les seconds (45 %).

Conclusion

La féminisation de l'exécutif est désormais inscrite dans la durée, ayant survécu au départ des socialistes. Le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, qui, comptait initialement dix femmes, en comporte onze (en mars 2004), dont trois ministres, quatre ministres déléguées et quatre secrétaires d'État. L'attribution de la Défense à Michèle Alliot-Marie est un symbole fort. Si la droite a pris la mesure du rôle nécessaire des Françaises en politique, la plupart de celles qui siègent au gouvernement n'ont toutefois pas le même degré de professionnalisme que sous la gauche *regnante*^{48(□)}, et se sont vu attribuer des portefeuilles moins importants.

Paradoxe de la vie politique française depuis 30 ans, les femmes sont, proportionnellement, plus nombreuses à gouverner qu'à légiférer. La loi du 6 juin 2000, dite loi sur la parité, n'a pas mis fin à cette contradiction. Or, tant qu'il n'y aura pas une « masse critique » de femmes au Parlement, la poignée de celles qui sont promues au sein de l'exécutif restent dans une situation précaire : elles apparaissent pour ce qu'elles sont, des « élues » du Prince, souffrant d'un déficit de légitimité.

Être femme politique en France relève encore trop souvent d'un destin d'exception, fait ou défait par la volonté présidentielle, et pas assez de la légitimité populaire, celle qu'octroie le suffrage universel. On peut d'ailleurs penser que l'égalité hommes/femmes dans la société ne progressera réellement que le jour où les Françaises siègeront à égalité (ou presque) au Palais Bourbon, et qu'elle pourront, elles aussi, concourir à la formation de la loi, expression de la volonté générale.